

## Déficit contenu sous les \$ 2.9 milliards

### Un budget terne, sans surprise

un éditorial de  
**PAUL-ANDRÉ COMEAU**

Le scénario s'est déroulé comme prévu. Plus de peur que de mal. C'est un budget sans surprise majeure, terne même, que le ministre des Finances, Monsieur Gérard D. Lévesque, a présenté hier à l'Assemblée nationale. Un budget dont pourrait être fier son homologue fédéral, Monsieur Michael Wilson, même si tout ne brille pas d'une évidente transparence. Dans l'ensemble des mesures annoncées hier soir à Québec, on lit la concrétisation de certains engagements électoraux du Parti libéral; d'autres attendront des jours meilleurs. On y découvre aussi une série de signaux, d'avertissements lancés dans diverses directions.

C'est l'horizon 1990 qui sert de repère à Monsieur Lévesque lorsqu'il situe l'objectif ultime de son entreprise. Créer d'ici le début de la prochaine décennie plus de 400,000 emplois, ce devrait être, selon le grand argentier du Québec, le résultat des mesures d'austérité et de redressement engagés par le nouveau gouvernement. Un slogan qui en rappelle un autre.

Réduction du déficit de l'État, jugulation des dépenses publiques: les deux mesures font maintenant partie du rituel incantatoire de la plupart des gouvernements occidentaux. Messieurs Bourassa et Lévesque l'ont entonné presque à satiété depuis plus de six mois. Ce budget ne pouvait rien faire d'autre. Aucune surprise donc à ce que le déficit soit ramené sous la barrière des \$ 3 milliards. Le résultat était inévitable depuis que le président du Conseil du trésor a fait état, au début de mars, d'un premier train de compression de dépenses dont le détail demeure encore partiellement inconnu.

Fidèle à ses engagements, le gouvernement libéral n'a pas, à proprement parler, alourdi le fardeau fiscal des résidents du Québec. Au contraire, il annonce, sans en préciser les modalités, un modeste allègement du taux d'imposition des revenus

Voir page 12: Budget

- TARIFICATION DE SERVICES
- MAINTIEN DU RÉA
- SURTAXE AUX ENTREPRISES
- GEL DE LA TAXE ASCENSEUR

**GILLES LESAGE**

QUÉBEC — Sans augmenter les impôts des particuliers et les taxes directes, le ministre des Finances du Québec a réussi à contenir le déficit budgétaire sous le seuil des \$ 2.9 milliards.

Dans son premier budget présenté hier soir à l'Assemblée nationale, M. Gérard-D. Lévesque impose une surtaxe de \$ 250 millions aux entreprises pour compenser la perte d'une somme équivalente du gouvernement fédéral. Il introduit des mécanismes de tarification accrue, qui lui permettront d'aller chercher \$ 75 millions dans les poches des usagers de certains services. L'impôt spécial sur les soins dentaires aux enfants est abandonné à toutes fins utiles, mais \$ 14 millions seront récupérés d'autres manières.

À l'exception des crédits additionnels déjà prévus pour les salles d'urgence et les centres hospitaliers, il n'y a pas de nouveaux services aux programmes gouvernementaux. Contrairement à ce que M. Robert Bourassa et les libéraux faisaient miroiter durant la campagne électorale, la taxe ascenseur sur l'essence n'est pas abolie mais gelée à son niveau actuel. La taxe sur les primes d'assurances n'est pas diminuée au-delà de ce qui a été annoncé dans le budget supplémentaire de décembre. M. Lévesque explique qu'il fallait commencer par le commencement, « mettre de l'ordre dans la maison avant d'entreprendre d'autres étapes sur la voie du développement économique et sociale du Québec. »

Mais, pour le porte-parole de l'opposition, ce premier budget est à l'image du Parti libéral: les familles et gagne-petits sont les grands perdants; c'est plein de camouflages, les libéraux faisant main-basse sur les

réserves accumulées par les organismes gouvernementaux. C'est un budget de teneurs de livres sans perspectives générales ou orientations économiques. M. Jean Garon a livré ces brefs commentaires hier soir. Sa réplique officielle ne viendra que mercredi prochain, l'assemblée ne siégeant pas aujourd'hui.

Selon M. Lévesque, il fallait d'abord redresser les finances publiques, faire en sorte que le gouvernement cesse d'emprunter pour financer l'épicerie tout en réduisant le plus possible l'effort d'exiger des contribuables et des entreprises.

Les principales mesures annoncées par le ministre sont les suivantes:

- Plusieurs mesures concernent la fiscalité des entreprises: déduction supplémentaire pour les employés qui souscrivent à un RÉA de leur employeur, exonération d'impôt pour les nouvelles entreprises; harmonisation avec Ottawa concernant l'exemption de gains de capital; abolition du second volet du programme d'accès à la Bourse; resserrement du Régime d'épargne-action;

- le gouvernement prévoit des revenus de \$ 175 millions provenant de la vente d'actifs de certaines sociétés d'État, mais le ministre se refuse à donner les détails;

- en plus du \$ 1 milliard annoncé par le président du Trésor, en mars, il y aura des compressions additionnelles de \$ 400 millions en 1987, dont \$ 75 millions affectant l'exercice en cours;

- trois surtaxes aux entreprises sont entrées en vigueur à minuit pour compenser le manque à gagner du Québec au chapitre des paiements de transfert fédéraux. M. Lévesque espère que ces surtaxes seront temporaires et qu'Ottawa comprendra finalement le bon sens.

- en revanche, la para-fiscalité est

Voir page 12: Déficit



Le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, avant la présentation de son premier budget.

### La tarification de services et une taxe sur le chauffage annulent l'absence de hausse d'impôts

**LIA LEVESQUE**

QUÉBEC (PC) — Le contribuable sort plus ou moins indemne du budget déposé jeudi soir par le ministre des Finances, Monsieur Gérard D. Lévesque. L'impôt des particuliers n'augmente pas, mais les contribuables verseront au moins \$175 millions dans les coffres de l'État

uniquement par deux mesures: la tarification des services et une taxe sur le chauffage à l'huile et le gaz naturel.

Désormais, le consommateur devra payer un tarif lorsqu'il utilise certains services gouvernementaux, ainsi que ceux liés à la santé et à l'éducation.

M. Lévesque reste curieusement discret sur les tarifs qui affligeront l'utilisateur de services.

Le gouvernement récupérera \$75 millions en imposant un tarif à certains services qu'il n'identifie pas encore.

L'énoncé de M. Lévesque parle de services gouvernementaux en général, en n'excluant ni la santé ni l'éducation. Le ministre précise seulement que les tarifs sont sujets « à être approuvés par le conseil des ministres ».

Voir page 12: Tarification

### L'ACCIDENT NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL



La tragédie à la centrale nucléaire de Tchernobyl n'a pas empêché le traditionnel défilé du 1er mai dans les rues de Kiev hier.

### Le réacteur en fusion est « arrêté », selon Moscou

(AFP, AP) — Les Soviétiques se sont attachés hier, six jours après l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, à tenter de convaincre le reste du monde qu'ils maîtrisent la situation, annonçant officiellement que le réacteur en fusion était désormais « arrêté ».

Toutefois, dans une déposition exceptionnelle devant une commission de la Chambre des représentants du Congrès américain, un diplomate de l'ambassade d'URSS à Washington a déclaré que l'accident n'était pas encore terminé.

« L'accident, évidemment, n'est pas terminé. C'est clair. Nous n'avons pas dit aux autres pays que tout était O.K. et qu'ils pouvaient relaxer », a ajouté ce diplomate, M. Vitaly Churkin, en défendant vigoureusement l'attitude soviétique dans cette affaire.

« Nous nous occupons du problème », a-t-il ajouté devant la sous-commission de l'Énergie de la Chambre, tout en reconnaissant que l'accident posait encore certaines menaces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'URSS.

Pressé de questions par les membres de la commission sur les causes et le bilan de l'accident, M. Churkin, qui s'exprimait dans un anglais presque parfait et occupe un poste de second secrétaire à l'ambassade, a réaffirmé avec force la véracité des informations diffusées par Moscou, notamment sur le nombre de victimes (deux morts, 18 blessés dans un état grave).

Cette déposition quasiment sans précédent semble témoigner du souci soviétique de défendre publiquement l'attitude de Moscou, alors que

Voir page 12: Réacteur

### La Cour suprême valide une sommation unilingue

**PIERRE APRIL**

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a statué, dans deux jugements différents, hier, qu'une sommation à comparaître devant un tribunal peut être rédigée en français ou en anglais, sans égard à la langue du citoyen mis en cause.

Dans l'affaire Duncan Cross MacDonald, ce Montréalais qui a reçu, le 25 février 1981 une sommation en français seulement, de la Cour municipale de la ville de Montréal pour répondre à une inculpation d'avoir commis un excès de vitesse, six juges sur sept de la Cour suprême ont rejeté les arguments du citoyen et donné raison à la ville de Montréal.

M. MacDonald, qui affirme ne lire ni ne parler français, a indiqué hier après avoir entendu la décision du plus haut tribunal du pays, son intention de porter sa cause en appel devant les Nations unies.

Selon l'opinion majoritaire, « la sommation en français remise à l'appelant ne porte pas atteinte aux dispositions de l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867. »

Les juges estiment qu'un contrevenant ne jouit pas du droit d'être cité à comparaître devant un tribunal du Québec par des pièces de procédure rédigées dans sa propre langue. « S'il existe un droit de recourir à l'une ou l'autre des langues officielles, souligne le jugement, il ne peut y avoir d'obligation d'utiliser l'une d'elles. »

Les juges ont aussi statué que la Cour municipale de Montréal était un tribunal du Québec au sens de l'article 133 de la Constitution et la sommation est une pièce de procédure émanant de ce tribunal ou délivrée sous son autorité. « Elle peut donc être unilingue, en langue française ou anglaise, » ont ajouté les juges.

La Cour a admis toutefois qu'il est souhaitable ou juste que les sommations soient bilingues « pour assurer que leur destinataire les comprenne, » mais ce n'est pas une obli-

gation imposée par la Constitution et l'article 133. « Cet article, indique le jugement, n'a pas introduit un système de bilinguisme officiel global, mais plutôt une forme limitée de bilinguisme obligatoire au niveau législatif, combinée à une forme encore plus limitée d'unilinguisme optionnel dans les débats parlementaires et dans les procédures judiciaires. »

« Il va de soi, selon le tribunal, que chacun jouit du droit à un procès équitable, y compris celui d'être informé de la preuve qui pèse contre lui, ainsi qu'à une défense pleine et entière. »

Cependant, le tribunal ne doit pas offrir plus qu'une traduction. « Lorsque le défendeur ne comprend pas la procédure engagée contre lui, l'exercice effectif de ces droits peut fort bien imposer au tribunal une obligation corrélative de fournir une traduction appropriée, » ont poursuivi les juges.

Le droit du défendeur de comprendre ce qui se passe n'est pas un droit linguistique, « mais un aspect du droit à un procès équitable. »

Pour Mme le juge Wilson, seule dissidente à la décision de ses six collègues dans cette affaire, le droit d'utiliser sa langue, qu'elle reconnaisse dans l'article 133 de la Loi constitutionnelle, impose une obligation à l'État de respecter ce droit et d'y donner suite.

Dans cette affaire, un franco-manitobain, M. Joseph Albert Bilodeau, a reçu, il y a six ans, une contravention unilingue anglophone et il a contesté sa validité devant toutes les instances judiciaires jusqu'en Cour suprême et en 1985 le plus haut tribunal canadien a déclaré que les lois publiées en anglais seulement depuis 1870, étaient en violation de l'article 23 de la Loi sur le Manitoba (1870) qui prévoit des lois bilingues et a ordonné la traduction des lois provinciales.

Cependant, pour éviter le chaos juridique, la Cour a donné des délais de trois à cinq ans pour procéder aux traductions.

Voir page 12: Cour

### AU SOMMAIRE

#### LES JUGES EN COUR SUPÉRIEURE

Deux juges de la Cour supérieure ont commencé à entendre les requêtes des 43 juges des tribunaux de juridiction provinciale et du juge en chef Alan B. Gold de la Cour supérieure. L'avocat du Procureur-général leur a demandé de se récuser et voyant un conflit d'intérêts. Page 3

#### LE TAUX PRÉFÉRENTIEL RECULE À 10.75 %

Les grandes banques à charte canadiennes ont abaissé leur taux préférentiel de 0.50 % hier. La Banque Royale a même déclassé toutes ses concurrentes en faisant reculer son taux privilégié à 10.50 %. Ce mouvement à la baisse a suivi de près le recul du taux d'escompte de la Banque du Canada, qui a été ramené à 8.97 %. Page 13

#### POWER NE RENONCE PAS COMPLÈTEMENT À T-M

Le président du conseil et chef de la direction de Power Corporation, M. Paul Desmarais, a déclaré hier à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires que sa compagnie n'a pas complètement renoncé à acquérir une participation dans Télé-Métropole, mais que « toute l'affaire est remise en question » pour le moment. Page 15

### Le silencieux

L'ADULTE qui joue sans égard au gain remonte en enfance.

On n'atteint son but que si l'on dépasse l'objectif visé.

Les amours d'enfants brûlent toujours à feu doux.

Le moi est d'autant plus haïssable que le toi glisse vers la plus complète indifférence.

— ALBERT BRIE

### VIDÉO VR-2175

- CABLOSELECTEUR INTÉGRÉ À ACCÈS DIRECT (Fonction unique pour sa catégorie)
- VHS — 4 TÊTES POUR UNE IMAGE PLUS NETTE
- ARRÊT SUR IMAGE PARFAIT

**599\$**



### CAMÉRA VM-6000

La caméra tout en un!

- CASSETTE + CAMÉRA + PILES
- REJOUER LES IMAGES DANS LE VISEUR ou BRANCHEZ À LA TÉLÉ POUR UN VISIONNEMENT IMMÉDIAT!

**989\$**

### Grand choix, petits prix!

8390, ST-HUBERT (sud de Métropolitain)  
388-1122 / 4636

5916, BELANGER (coin Lacordaire)  
256-7571



# SIDA : Ottawa accorde \$39 millions

OTTAWA (PC) — Environ \$ 39 millions seront affectés par le gouvernement canadien à la recherche et à la prévention du SIDA au cours des cinq prochaines années.

C'est ce qu'a annoncé hier en conférence de presse le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Jake Epp.

Jusqu'ici, environ \$ 4 millions ont été consacrés par le gouvernement fédéral au Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA).

Environ \$ 7 millions seront affectés cette année, et \$ 8 millions pour chacune des quatre années suivantes.

« En matière de recherche, il ne s'agit pas de dépenses, mais d'investissements », a déclaré le ministre Epp.

Il a indiqué que sur les 541 cas diagnostiqués au Canada depuis 1980, 267 sont décédés.

Cette maladie, d'origine virale, a un taux de mortalité de 95 % dans les trois années suivant le diagnostic.

Le nombre de cas double à tous les 11 ou 12 mois, a souligné le ministre.

« Les Canadiens manifestent leur inquiétude face à cette redoutable maladie et ils s'attendent à ce que leur gouvernement prenne les mesures voulues, a-t-il déclaré. Grâce à ces nouvelles sommes et à ce nouveau programme, nous serons mieux armés pour combattre le SIDA. »

Au cours de la première année, plus de \$ 3 millions seront affectés à la recherche universitaire sur la cause du SIDA et à des activités de recherche au sein du ministère de la Santé.

Des recherches universitaires se déroulent actuellement à Vancouver, à Toronto et à l'Université McGill, à Montréal.

Environ \$ 1,5 million aideront à coordonner les efforts des secteurs privé et public et financeront le nouveau centre national sur le SIDA qui vient d'être créé à Santé et Bien-être social Canada.

Ce centre servira notamment à coordonner les activités ministérielles relatives au SIDA.

Le ministère de la Santé nationale recevra \$ 700,000 pour faire la culture du virus du SIDA et pour mettre au point de nouvelles méthodes de diagnostic.

Environ \$ 700,000 seront consacrés à des activités de sensibilisation et d'information, et un dernier montant de \$ 700,000 sera consacré à des programmes d'appui communautaire destinés aux groupes à risque, a annoncé M. Epp.

Le ministre a également annoncé l'amorce d'un programme de coordination des efforts avec les provinces.

La critique néo-démocrate Neil Young a cependant affirmé hier que l'aide fédérale était insuffisante.

Selon lui, l'aide minimum se situerait à environ \$ 10 millions par année. En fait, c'est environ \$ 15 millions qui devraient être consacrés annuellement à la lutte contre le SIDA, a-t-il soutenu.

La plupart des sujets atteints du SIDA ont été exposés au virus au cours de relations sexuelles avec un partenaire infecté. Il s'agit pour la plupart d'hommes homosexuels ou bisexuels.

Cependant, l'infection peut se transmettre sexuellement d'un homme à une femme, par transfusion sanguine ou par seringues hypodermiques infectées.

Une femme infectée peut également transmettre le mal à son enfant durant la grossesse.

Cependant, l'infection n'aboutit pas toujours au SIDA. Plusieurs personnes ne présentent que des symptômes bénins.

## Nielsen continue de refuser la tenue d'une enquête

# L'opposition affirme que ses liens avec Sinclair Stevens privilégient la société Magma pour l'achat de Canadair

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Magna International, l'un des cinq soumissionnaires pour l'achat de Canadair, se trouve dans une position privilégiée par rapport à ses concurrents dont la firme québécoise Bombardier.

C'est ce qu'a soutenu hier l'opposition libérale aux Communes qui a révélé des faits nouveaux à cet égard qui, ajoutés aux liens personnels du ministre de l'Expansion industrielle régionale, Sinclair Stevens, avec Magna, le place dans une situation de conflits d'intérêts intenable, estime-t-on.

Les faits soumis par l'opposition hier sont les suivants:

■ Magna, une entreprise de Toronto spécialisée dans les pièces automobiles, compte en effet au sein de son conseil d'administration le président de Burns Fry Investment Dealers, Jack Lawrence. Cette entreprise se trouve être justement l'une des firmes à qui le gouvernement a de-

mandé de faire l'examen des dossiers soumis par les cinq soumissionnaires retenus pour l'achat de l'avionnerie de Cartierville.

■ Le président de Magna, Frank Stronach, siège au conseil d'administration de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC). C'est cette société d'État qui détient toutes les actions de Canadair et qui a reçu mandat de privatiser cette entreprise.

Selon l'opposition libérale, scandalisée devant une telle situation, Magna se trouve ainsi dans une position fort avantageuse qui ne peut que susciter de nombreuses questions quant à la conduite à cet égard du ministre de l'Expansion industrielle régionale qui est responsable de la CDIC et qui est celui qui a nommé M. Stronach membre du conseil de cette société. Ajouté aux liens financiers personnels de M. Stevens, il y a lieu d'ouvrir immédiatement une enquête et d'obtenir la démission immédiate du ministre, a soumis une



M. Sinclair Stevens

opposition scandalisée hier aux Communes. Depuis trois jours, le Parti libéral exige une telle enquête mais se bute à un mur. Hier encore, le vice-premier ministre Erik Nielsen maintient qu'il n'y a pas eu de la part de M. Stevens désobéissance aux direc-

tives sur les conflits d'intérêts. Il n'y a pas lieu à son avis de tenir une enquête ou d'exiger une démission. Si l'opposition veut aller plus loin, elle a le choix, prétend-il, des armes suivantes: ou porter des accusations criminelles ou porter des accusations formelles devant le comité des privilèges et élections.

L'un ou l'autre de ces recours suggéré hier par M. Nielsen permettrait d'obtenir tout l'éclairage nécessaire sur la situation de M. Stevens. Mais c'est un recours ultime qui pourrait s'avérer trop coûteux pour l'opposition s'il se révélait que l'accusé n'a aucun reproche à se faire puisque l'accusateur serait alors forcé de démissionner. Le Parti libéral aimerait une procédure moins dangereuse.

L'attitude du gouvernement ne décourage pas l'opposition qui promet de revenir à la charge, estimant qu'à la base de tout il faut éclaircir les circonstances qui ont amené l'épouse de M. Stevens, Noreen Stevens, à demander au printemps 85 au

président de Magna d'accorder un prêt à Cardiff Investments, une société s'occupant des intérêts immobiliers de York Centre Corp, un holding appartenant à M. Stevens. M. Stornach a refusé mais a conseillé de voir Anton Czupka, qui est un des fondateurs de Magna et aujourd'hui consultant de cette entreprise. Celui-ci a accordé un prêt de \$2,6 millions pour cinq ans, la première année étant sans intérêt. A 12% par année, la firme de M. Stevens a ainsi fait une économie de \$314,000.

Le ministre soutient que ses intérêts dans York Centre Corp étant placés dans en fiducie, il n'a pas été mis au courant de l'emprunt. Il assure que sa femme ne l'a pas informé. Le vice-premier ministre croit que les intérêts du ministre étant en fiducie il ne peut y avoir de conflits d'intérêts même si Magna a par ailleurs reçu par la suite des subventions (\$64 millions) du ministère de M. Stevens pour un projet au Cap-Breton.

## L'opposition s'estime brimée dans ses droits

# Johnson quitte l'Assemblée pour protester contre le président Lorrain

RUDY LE COURS

QUEBEC (PC) — Le chef de l'opposition Pierre Marc Johnson a quitté précipitamment l'Assemblée nationale hier parce qu'il estimait avoir été brimé dans son droit de parole, plongeant du même coup le président de la Chambre dans une position délicate.

L'incident s'est déroulé durant la période des questions alors qu'il y avait une véritable pagaille qu'avait grand mal à contenir le président Pierre Lorrain.

Après que l'opposition eut posé deux questions principales sur des allusions à des conflits d'intérêts, M. Lorrain a reconnu la question suivante à un député ministériel.

L'opposition a protesté, plaçant la tradition parlementaire devant que les trois premières questions lui reviennent. De plus, a souligné le leader de l'opposition Guy Chevrette, la présidence montre toujours une certaine condescendance à l'endroit du chef de l'opposition.

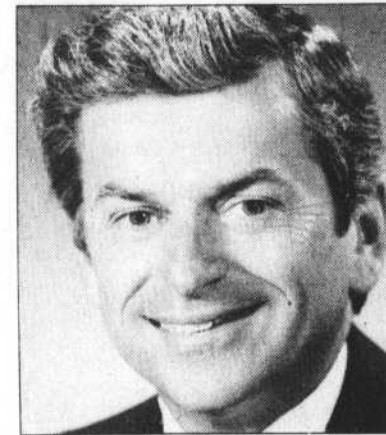
Le président a fait sienne l'argumentation du leader de l'opposition mais a souligné qu'à au moins quatre reprises le député libéral de Nicolet s'était levé pour poser sa question.

« Cela pourrait faire 20 fois qu'il est debout, cela ne veut rien dire, a répliqué fermement M. Chevrette au président. Ce n'est pas un argument de droit et de tradition. Je m'excuse, je dois contester à toutes fins utiles les motifs pour lesquels vous avez dit cela. »

Saisissant l'occasion, le leader du gouvernement Michel Gratton a noté que M. Johnson avait quitté l'Assemblée nationale.

« Il y a une tradition et une coutume parlementaires qui veut que, quand un député veut poser une question, il ne se retire pas et ne va pas boudier en arrière quand il est déçu. S'il a une question à poser, qu'il revienne en Chambre et qu'il la pose. On y consent. »

« Je n'ai pas boudé en Chambre, a expliqué à quelques journalistes M. Johnson. J'étais debout, le leader avait fait signe au président que j'avais une question principale et le



M. Pierre Lorrain

président a choisi de reconnaître un député ministériel d'arrière-banc. J'ai donc jugé que le président avait décidé de me priver de ma capacité de poser des questions et donc que je n'étais pas utile à cet endroit-là. »

Cet incident n'est que le plus récent d'une liste de plus en plus longue de griefs de l'opposition qui estime que ses droits de parlementaires ne sont pas respectés.

« Nous avons l'intention d'être extrêmement vigilants tant à l'endroit du leader du gouvernement que du président, explique M. Johnson. Les seuls droits que nous détenons comme opposition, c'est en vertu du règlement et de la tradition de la Chambre. »

Les 23 députés péquistes se plaignent d'être l'objet de quolibets et d'être constamment interrompus

par les 98 députés libéraux lorsqu'ils désirent poser des questions.

« De toute évidence, ce n'est pas en invoquant la majorité que nous allons être respectés, cette majorité ne nous respecte pas. Nous allons espérer profondément que la présidence respecte nos droits », explique le chef de l'opposition.

Le ton a d'ailleurs monté hier en Chambre. M. Chevrette a laissé entendre que le président imitait la tour de Pise en penchant toujours du même côté.

« Chaque fois que vous entendez une remarque, c'est vrai qu'on est plus près de vous, mais vous avez un ressort inimaginable pour nous ramener à l'ordre. On a de la misère à s'exprimer. »

S'ensuit un brouhaha qui permet à M. Chevrette d'enchaîner par une autre remarque sévère à l'endroit de M. Lorrain. « Regardez, vous en avez un bel exemple et vous n'avez rien dit là. »

L'opposition entend faire du respect de ses droits une priorité au cours des prochaines semaines quitte à ce que cette stratégie ne permette pas nécessairement d'appréhender beaucoup de choses à la période des questions.

« Si le président n'est pas capable de contrôler la Chambre à un moment où on siège normalement, comment ça va être quand on va siéger cinq jours par semaine (en juin) et que la fatigue et la tension sera plus grande? Ça va être épouvantable, ça va être bordélique », croit M. Chevrette.

# Élue présidente du CTC, Shirley Carr devient la première femme chef d'une centrale syndicale nationale

TORONTO (PC) — Mme Shirley Carr est devenue jeudi la première femme à prendre la tête du Congrès du Travail du Canada, la plus importante centrale syndicale au pays. Fait sans précédent, elle est aussi la première femme, dans tous les pays du monde industrialisé, à diriger une centrale nationale.

La nouvelle présidente, qui a été élue sans opposition, a aussitôt prévenu le gouvernement conservateur de Brian Mulroney de s'attendre à une épreuve de force au chapitre du libre-échange et de la création d'emplois.

Mme Carr, qui aura 57 ans lundi, s'est également empressée de réaffirmer le maintien de l'orientation traditionnelle du CTC, qui appuie, depuis 25 ans, le Nouveau parti démocratique sur la scène politique fédérale.

Sa déclaration a été accueillie par les vivats et les applaudissements des 2,878 délégués inscrits au congrès national d'orientation de la centrale, d'une durée d'une semaine.

Non contente d'être la première femme présidente dans les annales de la centrale, forte de deux millions de membres, Mme Carr est également la première présidente à provenir d'un syndicat national plutôt qu'international.

Une ancienne travailleuse sociale, ex-présidente de la section ontarienne du Syndicat canadien de la Fonction publique, elle succède à Dennis McDermott, qui se retire après huit ans à la tête de la puissante centrale.

L'ex-dirigeant des travailleurs de l'automobile, qui est âgé de 63 ans, a été nommé ambassadeur du Canada en Irlande par le premier ministre Brian Mulroney. Il entrera en fonction à Dublin ce mois-ci.

M. McDermott a essuyé les critiques de certains membres de la centrale, et a même été hué par un petit nombre de délégués au congrès, qui lui reprochent d'avoir accepté un poste d'ambassadeur de la part d'un parti que les syndiqués considèrent

généralement comme un ennemi de la classe ouvrière.

Comme Mme Carr, les candidats aux trois autres postes du cercle restreint de la haute direction de la centrale ont tous été élus par acclamation. Richard Mercier a été élu au poste de secrétaire-trésorier que l'élection de Mme Carr à la présidence laissait vacant, tandis que Dick Martin et Nancy Riche étaient élus vice-présidents exécutifs.

En fait, la totalité des 26 candidats appuyés par l'"establishment" de la centrale ont été élus.

Le dirigeant du Syndicat des postiers du Canada Jean-Claude Parrot, qui brigait pour la deuxième fois un poste de vice-président, a été défait par Jack Munro, leader canadien du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique. La seule autre candidate à ne pas faire partie de la liste approuvée, Kathy Madison, de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, a également été défait.

Mme Carr n'a pas fait mystère de sa position face au gouvernement conservateur en place à Ottawa. « Nous voulons lui parler de ses orientations économiques et de sa position au sujet du libre-échange. Nous voulons discuter de ses plans de création d'emplois pour les chômeurs. » Elle a aussi fait savoir que le Congrès ne laisserait pas Ottawa privatiser impunément des sociétés de la couronne, ou des programmes ou services gouvernementaux. « Le plus important, ce sera de faire comprendre au gouvernement que le Canada n'est pas à vendre », a-t-elle déclaré.

En réaffirmant le soutien traditionnel de la centrale au NPd, Mme Carr, qui a déjà été candidate néo-démocrate, n'a surpris personne. Mais elle a déçu plusieurs syndicalistes, qui préféreraient que le mouvement syndical préserve sa neutralité politique. En outre, plusieurs militants syndicaux appuient personnellement d'autres formations politiques, malgré la politique officielle du Congrès en faveur du NPd.

# Johnson stigmatise la résistance à la francisation

NORMAN DELISLE

QUEBEC (PC) — Plusieurs milliers résistent encore à la francisation du Québec, a déploré jeudi le chef de l'opposition, M. Pierre Marc Johnson.

Lors de l'étude en commission parlementaire des crédits des quatre organismes chargés d'appliquer la loi 101, M. Johnson a identifié dans ce groupe certains établissements de services sociaux de l'Ouest de Montréal, la presse anglophone et, à plusieurs égards, certains députés « en face de nous au Parlement » (c'est-à-dire des députés libéraux).

De son côté, la ministre responsable de la politique linguistique, la vice-première ministre Lise Bacon, a soutenu qu'elle n'avait « pas de leçon à recevoir du Parti québécois sur la défense du français au Québec ».

Le débat de trois heures en commission parlementaire sur la loi 101 s'est déroulé dans l'atmosphère passionnée et émoive que l'on devine lorsque la question linguistique est au menu des discussions.

Chaque formation politique avait délégué des forces nombreuses pour ce débat: six ministres et une quinzaine de députés libéraux faisaient face à une dizaine de députés péquistes dirigés par leur chef Pierre Marc Johnson.

Dans sa déclaration préliminaire, la ministre Bacon a rappelé que le gouvernement libéral « souscrit généreusement » au français comme langue officielle au Québec.

Mme Bacon a exposé les positions libérales déjà connues en matière linguistique: le gouvernement se conformera au jugement final des tribunaux sur le français comme langue d'affichage et entend amnistier les 1.500 étudiants illégalement inscrits à l'école anglaise.

Toutefois, Mme Bacon croit que « ce qui menace le plus la langue française, c'est l'indifférence et



M. Pierre Marc Johnson

l'insoouciance que l'on accuse à l'égard de la qualité de la langue au Québec ».

Le véritable « défi », croit la ministre, est de « nous mobiliser collectivement à la faveur de la qualité de la langue » car « les problèmes causés par ceux qui ne respectent pas la loi sont accidentels ».

Le ton a monté lors du débat qui a suivi. Mme Bacon a reproché au précédent gouvernement péquiste de n'avoir rien inscrit dans le contrat signé avec le constructeur d'automobiles coréen Hyundai pour le respect de la langue française. Les péquistes ont fait remarquer que Hyundai devra, comme tout le monde, respecter la loi 101.

M. Johnson a soulevé le cas de certains établissements de santé de l'ouest de Montréal n'offraient pas de services suffisants aux francophones, transgressant ainsi la loi.

Mme Bacon s'est portée à leur défense, vantant leur « bonne volonté ».

Elle a par contre refusé de répondre au chef de l'opposition qui lui demandait si on pouvait comparer les droits de la minorité anglaise au Québec avec ceux des Franco-Manitobains.

## LE DEVOIR CAHIER SPÉCIAL

### Rapports Annuels

■ Un véhicule publicitaire de choix.

■ Un cahier à se procurer absolument!

Date de tombée-publicité: 9 mai 1986

Publicité: Francine Gingras au (514) 842-9645

Date de parution: 23 mai 1986

Commandez vos copies supplémentaires au (514) 842-9645

LE DEVOIR ESSENTIEL!

**guérin** l'éditeur qui édite

Approuvé par le M.É.Q.

**NOUVEAUTÉ**

**ENTRE AMIS**

Manuel français — 1re secondaire

Collection «Cité»

Auteurs: M.-France Dussault et Claude St-Laurent

Sous la direction d'Anne-Marie Connolly

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis	Station	168 est. rue	4440 rue
Montréal, Québec	Métro-Longueuil	Sainte-Catherine	Saint-Denis
Tél: (514) 849-1112	Longueuil, Québec	Montréal, Québec	Montréal, Québec
	Tél: (514) 677-6525	Tél: (514) 861-5647	Tél: (514) 843-6241

**CARTES D'AFFAIRES**

**ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS**

Fondée en 1892

Conseils en propriété intellectuelle

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272

Télex: 05-268656

Cable: MARION

Télécopieur

---

**guérin** éditeur limitée

4501 Drolet

Montréal H2T 2G2

Tél.: (514) 842-3481

---

Entre amis

Manuel 24,95\$

ISBN-2-7601-1170-9 (446 p.)

Cahier (à paraître sous peu)

Guide du maître (à paraître sous peu)

Dis-moi — 3e secondaire — Approuvé par le M.É.Q.

Manuel (374 p.) 20,75\$

Cahier (275 p.) 10,35\$

Guide du maître (à paraître sous peu)

A paraître dans la même collection:

Raconte — 2e secondaire

Approuvé par le M.É.Q.

Propos — 4e secondaire

Point de vue — 5e secondaire

## Lasalle : Lincoln écarte ses réticences et opte pour le « moindre risque »

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Québec a suspendu par décret la procédure d'évaluation des impacts environnementaux et d'audiences publiques pour permettre à la ville LaSalle de transférer dès l'été prochain les 100,000 tonnes de produits toxiques qui dorment sous 14 de ses résidences vers les terrains déjà contaminés de l'ancienne usine de LaSalle Coke.

Les terrains de LaSalle Coke, dont la restauration figure dans la liste des priorités du ministère de l'Environnement, devient ainsi le premier dépotier de produits toxiques officiellement approuvé en milieu milieu urbain québécois.

Interrogé en marge de la conférence de presse qu'il donnait hier avec les autorités municipales de LaSalle, le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, a expliqué qu'il avait écarté ses « propres réticences » et tout débat public sur la question pour offrir rapidement une solution de « moindre risque » aux habitants des rues Bélec et Sylvestre. La démolition de leurs 14 maisons sera payée par la Protection civile pour permettre le nettoyage partiel de l'ancien dépotier sur lequel elles sont construites.

Le plan de travail, entériné par décret le 9 avril sans consultation préalable avec LaSalle, permet à cette ville d'excaver 100,000 des 400,000 tonnes de produits toxiques de son ancien dépotier de la rue Bélec. Québec absorbera \$6,5 millions des \$8,3 que LaSalle devra emprunter. Une loi spéciale autorisera la ville à court-circuiter le processus de consultation publique qui permet à 500 citoyens d'exiger un référendum sur la question.

Les travaux de décontamination débuteront cet été pour se terminer dans deux ans. Les 100,000 tonnes de toxiques de la rue Bélec seront enfouies dans une gaine d'argile étanche sur les terrains de l'ancienne usine de LaSalle Coke avec d'ailleurs les 300,000 tonnes de toxiques qui les contaminent toujours. Ce plan a été mis au point et approuvé même si, d'après le porte-parole de LaSalle, le ministère de l'Environnement n'a

pas terminé les études de « caractérisation » du site de LaSalle Coke. Ces études indiquent généralement les causes de dangers ou de migration possible des toxiques dans un sol ainsi que les contaminants qu'il abrite.

Dans une entrevue accordée au DEVOIR hier au début de la soirée, M. Lincoln a confirmé qu'il avait été « radicalement contre » ce transfert de toxiques dans un site déjà contaminé.

« J'étais convaincu qu'il n'y avait pas d'urgence à nettoyer le dépotier souterrain » de la rue Bélec, dit le ministre qui, hier encore, réitérait dans son communiqué officiel qu'il n'y avait aucun danger à court terme pour les résidents.

S'il a néanmoins utilisé les dispositions « d'urgence » de la Loi de l'Environnement pour court-circuiter l'évaluation des impacts de cette entreprise et une audience publique sur la création d'un dépotier « temporaire » (25 ans) de toxiques sur le territoire de la CUM, c'est parce que ses fonctionnaires et de nombreux consultants québécois et étrangers ont tous été incapables de lui garantir « qu'il n'arriverait rien ». Et pourtant, ajoute M. Lincoln, « ils étaient tous d'accord pour dire qu'aucun danger ne menaçait les résidents ou la prise d'eau de Montréal ».

M. Lincoln cite l'écologiste Daniel Green, de la SVP, qui l'a incité à l'action en donnant comme exemple qu'aucun expert n'avait prévu une dispersion aussi rapide des polluants contenus dans la lagune de ville Mercier dans la nappe d'eau souterraine de cette région.

« Ce n'est pas l'idéal et c'est une solution temporaire. Mais ce qui dort librement dans le sol de cette ville sera éventuellement emprisonné dans une gaine plus sécuritaire dans la même ville », explique le ministre.

Devant les réticences publiques du ministre, LaSalle a tout fait au cours des derniers mois pour vaincre la résistance du ministre de l'Environnement. Elle a obtenu gain de cause mais il lui en coûtera \$1,8 millions au lieu des \$675,000 convenus avec l'ancien gouvernement.

## Les juges en Cour supérieure : l'avocat du Procureur général invoque le conflit d'intérêts

BERNARD MORRIER

Les juges Denis Lévesque et André Forget, de la Cour supérieure, ont commencé à entendre chacun de leur côté hier les actions en nullité, requêtes pour jonction et ordonnances de sursis, présentées par 43 juges des tribunaux de juridiction provinciale et par le juge en chef Alan B. Gold, de la Cour supérieure, qui ainsi veulent contraindre la mise en application de mesures de compressions budgétaires décrétées par le ministre de la Justice en ce qui touche les services auxiliaires aux juges et de secrétaires.

Dès le début des deux audiences

(l'une procédait en avant-midi et l'autre en après-midi), l'avocat du Procureur général, Me Jean-Yves Bernard, a demandé aux deux magistrats de se récuser et voyant un conflit d'intérêts. Mais tant Me Michel Robert que Me Reynald Langlois, qui respectivement représentent les juges des cours provinciales et le juge Gold, ont tour à tour indiqué que les requêtes soumises ne résultaient pas d'un conflit personnel des juges mais de l'ensemble de ceux-ci. Après avoir soumis que la Cour suprême et la Cour d'appel n'entendaient pas les causes en première instance, les deux avocats ont soutenu que la Cour supérieure demeurerait donc le seul forum possible

pour les juges requérants et que les privés du droit de se faire entendre pourraient équivaloir à leur nier le droit d'exercer un recours. Ils ont en outre plaidé l'urgence de la situation afin qu'à tout le moins la Cour supérieure puisse émettre l'ordre de sursis aux mesures de l'ordre de la justice, M. Herbert Marx. C'est en effet aujourd'hui que se termine l'embauche de nombreux huissiers et secrétaires engagés sur une base temporaire.

Les deux juges ont dit prendre bonne note de la double demande du Procureur général mais ont néanmoins décidé d'entendre la procédure en sursis, le fond, c'est-à-dire l'injonction provisoire ou interlocutoire, devant être débattu dans le courant de la semaine prochaine.

Dans les deux cas, Mes Robert et Langlois ont amorcé le débat en abordant la question de l'indépendance judiciaire des juges, qui est l'un des grands principes fondamentaux du droit canadien garanti par la constitution fédérale. Ils ont cité à cet effet le préambule de la constitution de 1867, qui consacre la primauté du droit, et celui de la charte de 1982, qui réfère aussi à cette même primauté, tout en mentionnant que n'importe quel individu a le droit d'être entendu par un tribunal indépendant et impartial.

Si les juges de la Cour supérieure se sont abstenus pour leur part d'aller entendre les revendications de leur juge en chef, ce ne fut pas le cas devant le juge Lévesque, où on a pu compter une vingtaine de juges des tribunaux provinciaux présents dans la salle.

Me Bernard se trouvant par ailleurs devant le juge Forget, c'est l'autre représentant du Procureur général, Me Denis Blais, qui devait servir la réplique dans le cas des juges provinciaux. Ce dernier a mentionné que les juges mentionnés n'avaient pas intérêt dans ce dossier, attendu que les cours provinciales comptent 165 juges et que 43 d'entre eux seulement venaient contester les décisions de M. Marx. De ce dernier nombre, 37 sont de la région de Montréal, quatre du district judiciaire de Terrebonne et le reste à travers le Québec. « Et ces 43 juges, devait-il ajouter, ne peuvent parler au nom de leurs confrères des tribunaux provinciaux. » Selon lui, si une ordonnance de sursis devait être émise, elle devrait se limiter au seul district judiciaire de Montréal.

Rappelant ensuite que la situation n'était pas urgente au point où la situation se trouvait de la demande, Me Blais a révélé que, depuis septembre 1981, il n'y avait pas de huisserie à la Cour provinciale et que jamais un seul juge n'avait soulevé, à cause de ce fait, que son indépen-

dance avait été mise en doute. Il a ajouté qu'à travers tout le Canada, la majorité des juges se partageaient les secrétaires et qu'il ne voyait pas pourquoi cela ne pourrait pas s'appliquer au Québec. « D'ailleurs, devait-il conclure, les secrétaires personnelles pour les juges ne sont prévues dans les règles de pratique. »

Pendant ce temps, l'autre avocat du Procureur général, Me Jean-Yves Bernard, expliquait au juge Forget que la question qui se posait par suite de la démarche du juge Gold était de savoir si un geste administratif pouvait constituer une atteinte à l'indépendance de la Cour. Il ne le croit pas et il a avancé que le juge Gold n'avait pas le mandat pour agir au nom de ses collègues de la Cour supérieure. Il s'agit, selon lui, d'un recours qui n'est pas raisonnable, d'autant plus que la Cour supérieure ne peut agir collectivement contre une décision administrative.

Le débat devrait reprendre ce matin devant les juges Lévesque et Forget et, peut-être, une décision pourrait-elle être rendue en ce qui a trait au moins à la demande de sursis.

### avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
GESTION TING KUANG INC Restaurant King Chuan 5159, 93 Avenue Rosemont	1 Restaurant 1 Bar	1463, Rue Metcalfe Montréal
LES ENTREPRISES ULYSIENNES INC Restaurant Forchettata 4218, De Laroche Montréal	1 Restaurant 1 Restaurant terrasse	4218, De Laroche Montréal
LES RESTAURANTS DOMINEL INC Magasin 2-A Niveau 1 La Merveille 2305 Ch. Rockland Magasin 2-A Niveau 1 Mont-Royal	1 Restaurant	2305, ch. Rockland Mont-Royal
CRESCENT RALLY CLUB INC Crescent Rally Club Inc 1423, Crescent Montréal	Changement de capacité de 1 Bar danse	1423, Crescent Montréal
BERNARD DOMINIQUE & YVON BRUNET Piano Bar La Seigneurie 391, Montagne, 2e étage Boucherville	1 Bar danse et spectacles	391, Montagne, 2e étage Boucherville
GESTION RIVOBOEC INC Gestion-Rivoboc Inc. 4878, Henri Julien Montréal	1 Bar terrasse	Camping de la Côte Ste-Catherine boul. Manne-Victoria Ste-Catherine
IOANNIS BARDINIS & SPIROS ROUSKETOS Restaurant Le Jardin du Souvenir Entr. 1717, Poirier St-Laurent (Québec) J4L 1J4	1 Restaurant	1717, Poirier St-Laurent
GESTION LISE KELLY INC Le Centre Surprise Vieux Port de Montréal Hangar No 8 Rez-de-Chaussée Quai King Edward Montréal	1 Bar 1 Restaurant	Vieux Port de Montréal Hangar No 8 Rez-de-Chaussée Quai King Edward Montréal
RESTAURANT LE CHEVAL DE BOIS Restaurant le Cheval de Bois 1591, rue Dollard LaSalle	1 Restaurant	1591, rue Dollard LaSalle
DE REPERTIGNY, Sylvain Laval Rock 3057, boul. Cartier Laval	1 Bar danse et spectacles	3057, boul. Cartier Laval
HOANG, Bich Hop Café Mme Hoang 901, rue Cherrier Montréal	1 Restaurant	901, rue Cherrier Montréal
MAGIC DELI INC Magic Deli 2305, chemin Rockland Kiosque 9, Niveau 1 Mont-Royal	1 Restaurant	2305, chemin Rockland Kiosque 9, Niveau 1 Mont-Royal
130555 Canada Inc. "Les As des Sports" 264, Route 132 St-Constant	Permis additionnel de 1 Brasserie dans 5 spectacles	264, Route 132 St-Constant
2173-5188 QUÉBEC INC Taverne St-Jean-Baptiste 1495, rue St-Jean-Baptiste Montréal	Changement de capacité de 1 Taverne danse	1495, rue St-Jean-Baptiste Montréal
SAF/DEH, Saadeh Dépanneur Anjou 9035, rue Grosbois Montréal	1 Epicerie	9035, rue Grosbois Montréal
2322-0114 QUÉBEC INC Le Beaujolais de Laval 380, boul. St-Martin Laval	Changement de capacité de 1 Bar Autorisation de spectacle dans 1 bar	380, boul. St-Martin Laval
RESTAURANT BELANGER PIZZERIA INC Est Pizzeria Inc. 2820, rue Bélanger est Montréal	1 Restaurant	2830, rue Bélanger Montréal
ZELLERS INC. Café Fleur de Lys 5100, d e Maisonneuve ouest Montréal	1 Restaurant	Carrefour Angrignon 7091, boul. Newman LaSalle
GAZERAC INC. Troquet Laurier 140, avenue Laurier ouest Montréal	Permis additionnel de 1 Bar terrasse	140, avenue Laurier ouest Montréal
118481 CANADA INC. Cabaret Le Rendez-vous 5090 & 5092, Notre-Dame ouest Montréal	Autorisation de films dans 1 Bar danse et spectacles	5090 & 5092, Notre-Dame ouest Montréal
ANCTIL, Roderick (Rod) 6985, Jarry est St-Léonard	1 Bar spectacles	6985, Jarry est St-Léonard

Le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Jean Corbeil, maire d'Anjou, estime pourtant qu'elles n'ont pas encore pris un virage déterminant à cet égard.

## Le « faire-faire » : le réflexe n'est pas encore acquis, estime Corbeil

ALAIN DUHAMEL

QUÉBEC — De toutes les administrations publiques, les administrations municipales ont sans doute l'expérience la plus ancienne et la plus diversifiée en matière de « faire faire ».

Le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Jean Corbeil, maire d'Anjou, estime pourtant qu'elles n'ont pas encore pris un virage déterminant à cet égard.

« Le réflexe n'est pas encore acquis et c'est pourquoi il faut encore en parler et en discuter » affirme celui qui, depuis deux ans, a mené une « campagne personnelle » de promotion de cette idée, séduisante certes, mais dangereuse aux yeux de plusieurs maires qui craignent un soulèvement syndical.

Aussi, en inaugurant hier à Québec, le congrès annuel de l'UMQ, M. Corbeil a-t-il voulu dissiper les craintes que suscite dans les milieux syndicaux surtout le développement d'une stratégie de faire faire systématique dans les administrations municipales.

« Ceux et celles parmi nous, ou même parmi les leaders syndicaux, qui ne voient dans le faire faire qu'un moyen de se débarrasser des syndicats, commettent une erreur monumentale », affirme M. Corbeil. « Le faire faire, c'est le contraire du chômage. C'est une manière d'assumer plus de responsabilités, pas moins. »

Dans l'esprit de M. Corbeil, le développement du faire faire se réalise essentiellement à l'égard des nouveaux services municipaux et des nouveaux équipements. Il ne met donc pas en péril les postes des employés municipaux.

« C'est vers la fourniture de nouveaux services municipaux que le faire faire doit être orienté, plutôt que de devenir une démarche qui aurait pour objet de créer plus de chômage. »

« C'est notre troisième ressource », déclare le maire d'Anjou, Madame Constance Provost, présidente du comité d'organisation du congrès. « Il n'y a plus d'argent dans les gouvernements, les contribuables ne peuvent payer davantage, nous devons nous tourner vers d'autres moyens. »

Le thème du congrès s'est, af-



M. Jean Corbeil

firmé Mme Provost, imposé tout naturellement : « la municipalité à l'heure de l'entreprise ».

Le congrès survient à une période calme de la vie municipale puisque, au ministère des Affaires municipales comme à l'Union des municipalités régionales de comté et à l'UMQ, on se prépare à d'importants débats qui débiteront vraiment en automne lorsque tous les intervenants auront conclu leur préparation.

M. Corbeil reste, pour l'heure, satisfait de l'attitude du nouveau ministre des Affaires municipales, André Bourbeau, lequel a résolu de poursuivre le dialogue par le mécanisme d'une table Québec-municipalités.

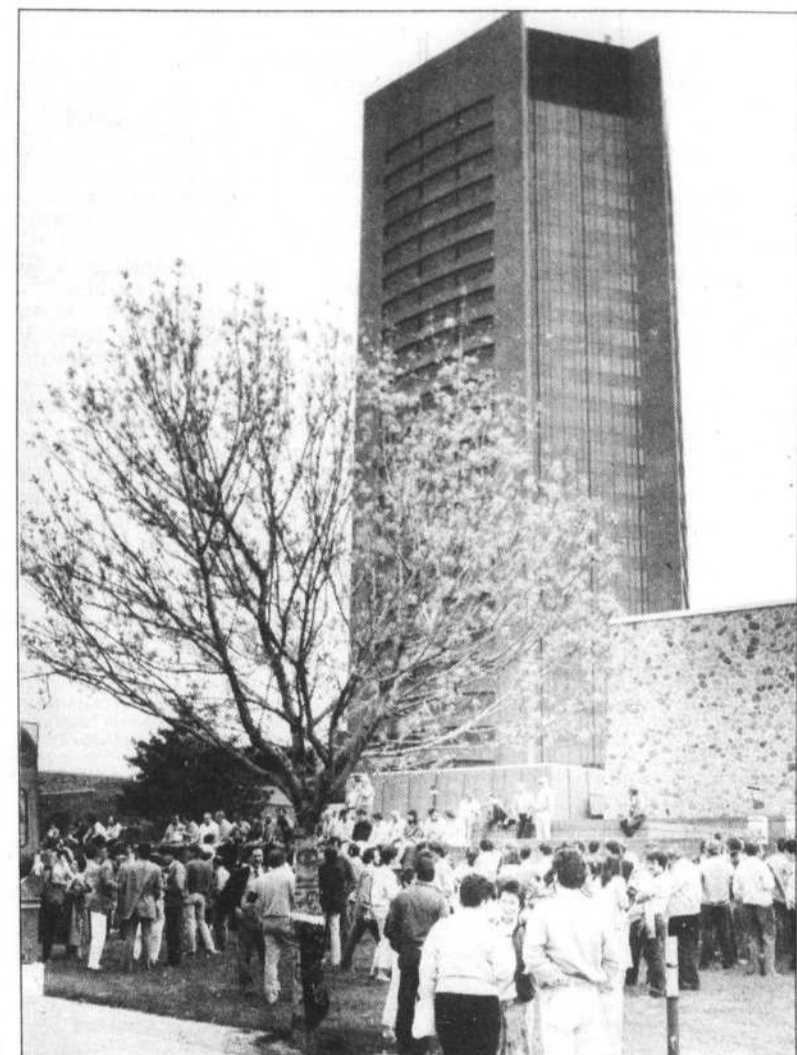


Photo Jacques Grenier

Pour marquer le Premier mai, une centaine d'employés de Radio-Canada ont piqué-niqué hier midi sur le terrain de la société à Montréal, boulevard Dorchester.

## Les travailleurs commémorent le massacre de Chicago

Si la fête de Premier mai n'a pas soulevé, hier, à Montréal, les passions qu'elle suscitait au début des années soixante-dix, l'événement a tout de même rassemblé quelques milliers de travailleurs qui ont commémoré, à travers la province, les sanglantes grèves de 1886, à Chicago, entreprises pour obtenir la journée de travail de huit heures.

Les gars de Lapalme, le front commun intersyndical, l'emprisonnement des leaders syndicaux québécois et le gel des salaires appartiennent peut-être au passé, mais le mouvement syndical québécois a voulu se remémorer la tragédie centenaire qui, au-delà des victimes des émeutes, des exécutions et des procès politiques, a conduit à la diminution de la semaine de travail pour les salariés.

Malgré les prévisions météorologiques peu encourageantes pour la région métropolitaine, les manifestants étaient attendus, hier, à l'heure du souper, au Parc Lafontaine, puis au Paladium, pour assister à une prestation spéciale du Théâtre Parminou et participer à une fête populaire en soirée.

« Cent ans après les grèves américaines pour obtenir la journée de huit heures, les travailleurs ont voulu signifier que la réduction du temps de travail demeurerait au cours de plusieurs négociations dans les services publics et le secteur privé », a souligné, dans la métropole, le Comité régional intersyndical de Montréal, organisateur des festivités.

Entreprise le premier mai 1886 aux États-Unis, la célèbre grève s'étendit en quelques jours à plus de 190,000 ouvriers américains, soit à près d'un syndiqué sur quatre, dont près de la moitié habitaient Chicago.

Toutefois, c'est dans la journée du 3 mai qu'éclatèrent les sanglants incidents au cours desquels un agitateur lança une bombe dans les rangs des policiers, tuant huit agents et en blessant 48 autres. La police riposta immédiatement en tirant pêle-mêle dans la foule sans arme.

Huit chefs syndicaux furent alors

reconnus coupables de meurtre sans l'ombre d'une preuve et sept d'entre eux furent condamnés à la potence. Le 11 novembre 1887, quatre d'entre eux furent pendus. La veille, un autre s'était suicidé. Et le 16 juin 1893, le gouverneur de l'Illinois libéra les autres reconnaissant que le procès avait été « arrangé » et constituait « un erreur judiciaire ».

Six ans plus tard, le congrès de fondation de la Deuxième internationale socialiste, à Paris, décida de faire du Premier mai la fête internationale des travailleurs. Au Québec, la majorité des syndiqués ont obtenu la journée de huit heures dans la seconde moitié du XXème siècle. La diminution de la semaine de travail avait été revendiquée pour la première fois par les débardeurs du Port de Québec en 1862.

Hier, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa a tenu à souligner dans un communiqué « le rôle primordial qu'ont joué les travailleurs québécois dans le développement de notre province ».

M. Bourassa a insisté pour rappeler aux québécois « les trop nombreux pays dont les travailleurs doivent oeuvrer dans des conditions souvent très difficiles ».

« La capacité des travailleurs québécois de se mesurer aux travailleurs les plus réputés des autres pays ne fait pas de doute, a conclu M. Bourassa. Ils sauront créer un consensus autour de la nécessité d'atteindre une nouvelle excellence. »

Par ailleurs, d'autres événements ont marqué le centenaire du premier

## LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	(514) 844-3361 OU (514) 332-3890
Québec	(418) 687-2034
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418	1-800-463-4645
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

## Résultats

Tirage du 30-04-86		no completaire 42	
2	9	13	18 20 29
Prochain tirage: 03-05-86		GAGNANTS	LOTS
6/6	2	742 190,70\$	
5/6+	5	112 153,20\$	
5/6	331	1 295,50\$	
4/6	15 082	54,60\$	
3/6	247 987	10,00\$	
Gros lot (approx.):		Ventes totales: 12 841 101,00\$	
1 800 000,00			

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'attribution des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de désaccord, cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**PARIS EN BOEING 747**  
à partir de **399\$**  
Voyages S.E.T.A.  
1470 rue Peel #721  
Métro Peel  
281-1040

Le président directeur général  
Ghislain K.-Lafamme, avocat  
**Québec**



## INFORMATIONS INTERNATIONALES

# La répression marque les fêtes du Premier Mai

## ■ Afrique du Sud : les Noirs débrayent

DURBAN (Reuter) — Un million et demi de Noirs ne se sont pas rendus hier à leur travail, faisant du 1er mai 1986 la journée de grève la plus massivement suivie de toute l'histoire de l'Afrique du Sud.

Bien que le gouvernement ait refusé de déclarer la journée fériée, des dizaines de milliers de Noirs ont convergé sur Durban pour assister à des rassemblements à l'appel d'organisations syndicales rivales.

La police, craignant des incidents entre partisans du nouveau syndicat UWUSA, créé à l'instigation du chef Mangosuthu Buthelezi, et du COSATU, d'inspiration plus militant, a renforcé son dispositif de sécurité dans le grand port de l'Océan Indien.

Quelque 70.000 Zoulous, la principale ethnie noire du pays, se sont rassemblés dans un stade de Durban pour assister à la création officielle, en présence du chef Buthelezi, de l'UWUSA.

Nombreux dans l'assistance en liesse étaient armés de lourdes matriques en bois, de sagaies et de boucliers. Certains militants étaient vêtus de peaux de bête et arboraient le traditionnel couvre-chef zoulou hérissé de plumes. Un groupe brandissait un simulacre de cercueil portant l'inscription « Le COSATU est mort et enterré ».

À Soweto, Mme Winnie Mandela a déclaré devant 20.000 syndicalistes réunis par le COSATU : « Nous nous battons pour notre terre et nous allons récupérer cette terre. Je voudrais vous inviter à serrer les rangs et à vous préparer à l'assaut final ».

Dans un discours très militant, l'épouse de M. Nelson Mandela a ajouté : « Le jour où l'on vous demandera de riposter et de vous défendre, vous devez le faire dans la discipline (...) Les richesses de ce pays vous appartiennent. La libération de l'Afrique du Sud sera le fait du pouvoir des travailleurs ».

« Il faut que vous acceptiez le fait que Pretoria a déclaré la guerre à nos dirigeants opprimés. Nous sommes prêts à relever le défi », a-t-elle ajouté. « Pretoria vous a menés dans une situation telle que vous devez proclamer 1986 année de la liberté du peuple ».

Selon des sources patronales, la to-

talité des salariés de certaines entreprises ne se sont pas rendus à leur travail.

Johannesburg, capitale économique, était pratiquement désertée hier par les Noirs. Des patrouilles de police sillonnaient le centre ville et, d'après des témoins, d'importants convois de forces de l'ordre ont été vus dans les cités noires environnantes.

Au Cap, la police a fait usage de grenades lacrymogènes pour disperser 200 manifestants défilant dans une banlieue blanche. Cinq personnes ont été interpellées.

Selon M. Eddie Webster, spécialiste des relations du travail à Johannesburg, l'appel à la grève a été mieux suivi que celui lancé le 1er mai 1961 par le dirigeant nationaliste Nelson Mandela.

## ■ Chili : heurts et arrestations

SANTIAGO (AFP) — De violents incidents ont opposé, hier, à l'occasion des rassemblements du 1er Mai, des manifestants aux forces de l'ordre dans le centre de Santiago. Des dizaines de personnes ont été arrêtées.

D'autre part, 1.300 personnes ont été interpellées mercredi au cours d'une rafle effectuée par l'armée et la police dans le quartier ouvrier de Santa Julia, à Santiago, et 128 d'entre elles ont été placées en détention, indique un communiqué officiel publié dans la capitale chilienne.

Au cours de cette opération, les maisons ont été systématiquement fouillées et les hommes âgés de 16 à 45 ans rassemblés dans un stade de football pour vérification d'identité. Les 128 personnes arrêtées étaient fichées pour divers délits et seront dé-

férées devant les tribunaux, a-t-on précisé de même source.

Enfin, deux personnes, dont une dirigeante présumée du MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire, extrême gauche), ont été tuées par l'explosion d'une bombe à Villa Alemana (70 km à l'ouest de Santiago), a annoncé mercredi la police.

Ana Luisa Penailillo, sociologue et enseignante, était recherchée par les services de sécurité du gouvernement militaire. La seconde victime était également membre de l'organisation clandestine.

Selon des sources officielles, la sociologue rentrée clandestinement au Chili après avoir vécu plusieurs années à l'étranger, était une proche du leader du MIR, Andres Pascal Allende, actuellement en exil.

## ■ Pologne : la police disperse les manifs

VARSOVIE (Reuter, AFP) — La police anti-émeute a dispersé hier à Varsovie, Gdansk et Cracovie les tentatives de manifestation des partisans du syndicat Solidarité.

Malgré le déploiement des zomos (policiers anti-émeutes) équipés de canons à eau qui avaient complètement investi le quartier de Zoliborz où se trouve l'église Saint-Stanislas, les partisans de Solidarité, le syndicat dissous, ont fait un sit-in d'une demi-heure après une tentative de manifestation avortée, derrière une banderole « Libérez les prisonniers politiques ».

La milice, qui a contrôlé les identités de la plupart des fidèles se rendant à la messe, a refoulé les manifestants à la matraque puis fait venir les zomos à cheval en menaçant d'in-

tervenir contre le sit-in où se trouvaient des Polonais de tous âges scandant des slogans en faveur du syndicat de Lech Walesa. La dispersion s'est faite dans le calme après un appel lancé par le curé de l'église Saint-Stanislas, le père Téoofil Bogucki.

Pendant toute la messe en hommage au père Jerzy Popieluszko, les zomos patrouillaient sur les trottoirs longeant l'église tandis que le père Bogucki exhortait les fidèles à ne pas céder à la provocation.

Près d'une vingtaine de responsables de l'opposition démocratique avaient été interpellés à titre préventif entre mardi et hier à Varsovie et maintenus en garde à vue pour le 1er Mai. Parmi eux figurent 14 des 15 membres d'un comité formé pour l'organisation d'une manifestation indépendante pour le 1er Mai, dont M. Janusz Onyszkiewicz, ainsi que des responsables du service d'ordre de l'église Saint-Stanislas.

Gdansk, contrairement aux années précédentes, est restée très calme car, a indiqué dans un communiqué le prix Nobel de la paix, M. Walesa, le 1er Mai y a été célébré par un nombre incalculable de policiers. Une telle démonstration prouve, selon M. Walesa qui est resté chez lui, que la force physique est nécessaire pour perpétuer un état des choses impossible à maintenir autrement.

Une messe a rassemblé quelques centaines de personnes le matin dans l'église Sainte-Brigitte dont certaines ont dû renoncer à former un cortège devant l'importance des forces de police interdisant les accès au monument devant les chantiers Lénine.

Le scénario, a-t-on appris de bonnes sources, a été le même à Nowa-Huta, le grand faubourg industriel de Cracovie, où des cortèges sporadiques de quelques dizaines de manifestants ont tenté de se former.

Par ailleurs, environ 200 personnes, qui cherchaient à organiser un défilé en faveur des prisonniers politiques à Wrocław, dans le sud-ouest du pays, se sont heurtées à la police qui a procédé à des arrestations, apprend-on dans les milieux de l'opposition.



Des supporters de la principale centrale syndicale sud-africaine, COSATU, ont convergé, hier, au stade Orlando de Soweto.

Photo AP

## CONTRAS Revers pour la Maison-Blanche

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain vient de connaître un nouveau revers dans sa tentative de fournir une aide de \$100 millions US aux contras nicaraguayens.

Les responsables républicains de la Chambre des représentants, à majorité démocrate, ont en effet échoué mercredi soir dans leur tentative de soumettre le projet d'aide gouvernementale à un nouveau vote en mai. En conséquence, un nouveau vote de la Chambre sera vraisemblablement repoussé à la mi-juin et le projet risque en outre d'être lié au passage d'autres mesures législatives, ce que les républicains avaient essayé d'éviter.

La Maison-Blanche mène depuis plusieurs mois une campagne intense pour obtenir ces crédits en faisant valoir que les insurgés antisandinistes risquent d'être écrasés si Washington ne leur vient pas en aide dans les meilleurs délais.

La Chambre des représentants avait refusé une première fois en mars les crédits de \$100 millions, dont \$70 millions à titre militaire, réclamés par le gouvernement pour les contras. Le Sénat avait pour sa part approuvé une version un peu modifiée du projet.

## Shultz demande à Manille de permettre à Marcos de vivre ailleurs qu'aux USA

NUSA DUA (AFP) — Le secrétaire d'État américain George Shultz a appelé hier le gouvernement philippin à permettre à l'ancien président Ferdinand Marcos d'aller s'installer dans un autre pays que les États-Unis.

Au cours d'une conférence de presse à l'issue d'un entretien à Bali (Indonésie) entre le président Ronald Reagan et le vice-président philippin Salvador Laurel, M. Shultz a invité Manille à délivrer un passeport à M. Marcos « pour qu'il puisse aller dans un autre pays s'il le désire ».

M. Marcos, dont la fortune aux États-Unis suscite des actions en justice, a fait part de son souhait de s'exiler dans un autre pays mais aucun gouvernement n'a exprimé le désir de l'accueillir. Malgré l'intervention des États-Unis, l'Espagne et Panama ont notamment fait valoir que M. Marcos ne serait bienvenu que si le gouvernement de la présidente Corazon Aquino n'y était pas opposé.

M. Shultz a indiqué que Washington avait fait savoir au dictateur déchu qu'il ne voyait pas d'un bon œil les activités politiques maintenues par M. Marcos pendant son exil aux États-Unis. Toutefois, « nous ne pouvons lui imposer de restrictions », a-t-il ajouté.

Le secrétaire d'État a d'autre part indiqué que le président Reagan avait assuré M. Laurel que les États-Unis souhaitaient que le nouveau régime philippin « construise des Philippines politiquement stables et économiquement prospères ».

M. Shultz a perdu son calme habituel lorsque les journalistes lui ont demandé si le président Reagan avait assuré M. Laurel qu'il n'encourageait pas M. Marcos dans ses ambitions de revenir au pouvoir.

« Le président n'est pas au ban des accusés », a déclaré le secrétaire d'État, en refusant de divulguer la teneur de la conversation téléphonique que M. Reagan a eu il y a quelques jours avec M. Marcos.

M. Laurel avait publiquement appelé mercredi le président Reagan à dissiper les ambiguïtés de son attitude vis-à-vis du nouveau gouvernement philippin et de M. Marcos.

« Vous devez demander à M. Laurel si ces doutes subsistent », s'est borné à déclarer M. Shultz.

Le secrétaire d'État qui doit se rendre à Manille après le sommet de Tokyo la semaine prochaine, a également témoigné d'une certaine irritation à l'égard de M. Laurel lorsqu'il a relevé que le vice-président philippin « a donné l'impression que ses besoins (en aide) étaient infinis ».

Les USA ont annoncé une aide supplémentaire de \$150 millions US et ont été le premier pays à reconnaître le régime de Mme Aquino, à fait valoir M. Shultz.

## Affrontements entre partisans et adversaires de Marcos

MANILLE (Reuter) — Une personne au moins a été tuée et des dizaines d'autres blessées dans des affrontements entre partisans de la présidente Corazon Aquino et de l'ex-président Ferdinand Marcos, a-t-on appris hier de source policière.

Des heurts ont aussi opposés des partisans de M. Marcos, armés de pierres et de tessons de bouteille, à la police, qui a tenté de les disperser avec des gaz lacrymogènes, des lances à eau et des matraques, selon un officier de la police.

Un partisan de Mme Aquino est mort à l'hôpital après avoir été poignardé à plusieurs reprises dans une bataille de rue pendant que la présidente prononçait un discours devant environ 50.000 personnes à l'occasion du rassemblement de la fête du Travail.

## LE MONDE EN BREF

### ■ Haïti : arrestations

PORT-AU-PRINCE (AFP) — M. Franck Romain, un ancien colonel chef de la police de Port-au-Prince et ancien maire de la capitale haïtienne a été placé en détention préventive, a annoncé mercredi le ministre haïtien de la Justice, Me François Latortue. M. Romain a été emprisonné à la suite de plaintes pour assassinats, sévices et mauvais traitements portées contre lui a précisé Me Latortue. Le ministre de la Justice a également annoncé l'arrestation, depuis le 28 avril dernier, de M. Paul Vericaïn, ancien commandant des « tontons macoutes » (milice duvalériste) de Pétienville (à 8 km de Port-au-Prince). M. Vericaïn, surnomme « tonton Paul » a aussi été maire de Pétienville.

### ■ La police quitte le Temple d'or

AMRITSAR (AFP) — Un garçon de 12 ans a été tué au cours de l'opération des forces de l'ordre menée au cours de la nuit de mercredi à hier dans le Temple d'or d'Amritsar pour en chasser les militants sikhs, qui avaient annoncé la veille la création d'un État indépendant, a-t-on appris officiellement hier. L'occupation de l'édifice religieux s'est achevée sans avoir rencontré de résistance, a déclaré l'administrateur en chef d'Amritsar, M. R.I. Singh. Parmi les 200 personnes arrêtées figure l'un des cinq dirigeants du mouvement extrémiste sikh, les quatre autres ont réussi à échapper à la police, a ajouté M. Singh.

### ■ Karmal à Kaboul

ISLAMABAD (AFP) — Le numéro un afghan, M. Babrak Karmal, est rentré hier à Kaboul après un séjour d'un mois en Union soviétique, a annoncé Radio-Kaboul captée à Islamabad. Le président Karmal s'était rendu à Moscou le 30 mars dernier pour une visite qu'il avait qualifiée de « brève et non officielle ». Son absence le 27 avril dernier lors de la cérémonie pour le huitième anniversaire de la révolution à Kaboul avait fait croire qu'il était tombé en disgrâce et avait été remplacé.

## La bombe à retardement de la lutte antiterroriste

BONN (AFP) — La bombinette des services secrets n'avait fait, le 25 juillet 1978, que peu de bruit et 120 marks (\$55 US) de dégâts dans le mur de la prison de Celle (Basse-Saxe) : huit ans après, cette opération « non conventionnelle », selon l'expression des autorités, est devenue une véritable bombe à retardement.

Le coup était diabolique mais son principal résultat apparaît maintenant de jeter une ombre sur l'ensemble de la lutte conduite contre la Fraction armée rouge (RAF) à la fin des années 70, et de faire vaciller la confiance dans « l'État de droit » qui s'était maintenu tout au long de la tourmente.

L'opération a été lancée alors que la violence de l'extrême gauche avait connu ses sommets en 1977 avec les meurtres du procureur fédéral Siegfried Buback, du banquier Juergen Ponto, l'enlèvement et le meurtre du « patron des patrons », Hans-Martin Schleyer, le détournement d'un avion de la Lufthansa sur Mogadiscio, et enfin les suicides, alors controversés et aujourd'hui remis en question, des fondateurs de la RAF, Baader, Ennslin et Raspe, à la prison de sécurité maximum de Stuttgart.

### ■ Un coup « non conventionnel » des services secrets ouest-allemands ébranle la confiance en l'État

Stammheim. La mobilisation des nouvelles générations de la « scène terroriste » était alors à son zénith. Face à cette situation, les agents de l'Office de protection de la constitution (la sécurité du territoire) de Basse-Saxe ont réussi à imposer un plan, dont ils attendaient des merveilles, et qui a obtenu le feu vert de Bonn, donc sans doute du chancelier social-démocrate d'alors, Helmut Schmidt. Pour l'heure, il se trouve en Écosse et ne se souvient plus de rien.

L'objectif était d'infiltrer dans la RAF un délégué de droit commun condamné à dix ans de prison pour des hold-up, Klaus-Dieter Doutil, incarcéré à Celle avec cinq militants de la RAF, dont Sigurd Debus, qui mourra en 1981 après 64 jours de grève de la faim.

En prison, Doutil était, sur recommandation des services secrets, entré en contact avec Debus, non soumis, à Celle, à l'isolement en vigueur pour les autres prisonniers de la RAF. Selon la version

officielle de l'affaire, donnée mardi dernier par le ministère de l'Intérieur, c'est ce dernier qui aurait dit à Doutil de demander une permission de sortie et d'en profiter pour faire exploser une bombe menaçant un trou dans le mur de la prison.

L'Office de protection de la constitution a alors mis son plan en branle pour constituer une « légende » à son indicateur. Avec l'accord de Bonn et du gouvernement de Hesse, où Doutil avait commis plusieurs crimes, l'indicateur a obtenu son congé, ainsi que la promesse d'une grâce et d'un bon salaire.

On a fait appel aux célèbres commandos de la police fédérale des frontières, GSG-9, les « héros de Mogadiscio » où ils avaient libéré les otages du Boeing de la Lufthansa.

L'attentat a été perpétré le 15 juillet 1978, avec un jour de retard. En effet, le 14 juillet, les super-agents du GSG-9 ont dû faire marche arrière : ils avaient eu la sur-

prise de découvrir un couple d'amoureux entre le mur de la prison et la rivière qui coule à côté.

Doutil, dénoncé comme l'auteur présumé de l'explosion, avait sa « légende ». Avec l'aide d'un autre indicateur, il devait atteindre la RAF par l'intermédiaire d'extrémistes néerlandais alliés du groupe ouest-allemand.

Cette seconde « taupe », employée et payée par les services secrets, avait, selon des informations de l'agence de presse DPA, tiré en 1969 dans le dos d'un policier à terre, le blessant grièvement.

Le président du syndicat de la police, M. Guenther Schroeder, qui avait déjà condamné l'opération de Celle, estimant qu'elle avait ébranlé la confiance des policiers dans l'État de droit, a fait état mardi de son indignation et de sa déception devant cette révélation supplémentaire.

Doutil n'a cependant pas réussi son premier contact. Il s'est alors rendu à Paris où il aurait gagné la confiance d'indépendantistes bas-

ques de l'ETA. Durant le séjour à Paris de l'indicateur, les services secrets ouest-allemands ont bénéficié de la coopération des autorités françaises, a affirmé le ministre de l'Intérieur de Basse-Saxe, M. Egbert Moecklinghoff. Selon le gouvernement de Basse-Saxe, Doutil a d'ailleurs permis de déjouer un attentat qu'un groupe de l'ETA prévoyait de perpétrer en France.

Doutil a ensuite gagné Hambourg (nord de la RFA) où ses informations ont, selon les officiels ouest-allemands, permis de prévenir notamment un attentat et une évacuation.

Ces « succès » de l'indicateur sont cependant largement contestés en RFA. Le quotidien régional de Hanovre qui a révélé l'affaire affirme ainsi que Doutil a fait faux bond à l'Office de protection de la constitution et a profité de son congé pour disparaître.

La confirmation officielle de ce coup en forme d'attentat à la prison de Celle — vendredi dernier par le chef du gouvernement de Basse-Saxe, le chrétien-démocrate Ernst Albrecht — a mis à la une de l'actualité le combat largement oublié contre les militants de la RAF.

Le sujet domine du jour au len-

demain la campagne électorale pour les élections régionales qui auront lieu le 15 juin en Basse-Saxe. Du coup sont quasiment oubliés les problèmes des paysans, qui jouaient jusqu'alors un rôle essentiel dans ce scrutin. Ce dernier pourrait, à six mois des prochaines législatives nationales de janvier 1987, décider de l'avenir du chancelier Helmut Kohl.

Alors que le gouvernement fédéral, qui s'est déclaré « prêt à en refaire autant dans une situation comparable », et les partis conservateurs de la majorité ne trouvent rien de répréhensible dans ce que la presse appelle le « trou de Celle », l'attentat mobilise les oppositions sociale-démocrate (SPD) et verte (écolo-pacifiste), pour lesquelles rien ne saurait le justifier.

Les autorités ouest-allemandes l'estiment « justifié par la situation d'alors et incontestable légalement », alors que de nombreux juristes de RFA le déclarent « totalement illégal ». Opinion partagée par l'ancien chef de l'Office de la police judiciaire (BKA), M. Horst Herold, incontestable champion de la lutte antiterroriste dans les années 70. Il affirme qu'il s'y serait opposé s'il en avait été averti.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TELEPHONE

286-1200

Accessoires de bureau

MOBIER DE BUREAU net et usagé, meilleur prix en ville. Ameublement Raymond, Jassin Limité, 337-1314, 15-05-86

À louer hors frontière

KENNEBIC BEACH, magnifique cottage, directement sur la mer, 11 pièces, 6 chambre, 31 mai, au 14 juin, 700\$/sem. U.S. 418-527-4616, 05-05-86

À vendre hors frontière

AUBAINE maison mobile double à vendre, à Fort Lauderdale, 355-1945, 03-05-86

App. Logements

VILLERAY, haut duplex, 7 belles pièces fermées, cabanon, entrée laveuse/sécheuse, 5 min. métro Crémazie 560\$/mois, 1er juillet. Réf. exigée 382-5949, 03-05-86

App. Logements

N.D.G., haut duplex, 7 pièces chauffé, près autobus, métro, 700\$, 484-9787 après 17h, 03-05-86

App. Logements

LE JALBERT, 2115 Tupper, 3 1/2 tout rénové, lave-vaisselle, réfrigérateur, cuisinière, poêle, ventilateur, choix textiles tapis, 450\$, et 1, 467-5709, 05-05-86

App. Logements

CO-OP D'HABITATIONS cherche membres à revenus modestes, (30,000\$ par an et plus) Projets de constructions neuves dans H.M. Occupation en juillet 87. Info: Sylvie Naubert 522-3190, 02-05-86

App. Logements

CARTIER DORCHESTER, duplex 4 1/2 sur deux étages, rénové, entrée laveuse-sécheuse, 475\$ Libre 527-7366, 03-05-86

App. Logements

PARC LAFONTAINE (face) 61 rénové, chauf. zone professionnelle-résidentiel 1er juillet ou avant, 800\$, maison 694-5309 bureau 395-8018, 31-05-86

App. Logements

ANJOU, 4 1/2, 450\$, chauf. eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, air climatisé 1er juillet 353-4112, 05-05-86

App. Logements

C.D.N., app. meublé (3 1/2), à sous-sol pour l'éto, proximité U de M, calme, ensoleillé, situé devant un joli jardin, 733-4068, 455-4235, 05-05-86

App. Logements

N.D.G., bas duplex, 6 1/2, non-chauffé, sous-sol aménagé, 700\$ Libre 1er juillet 486-9806, Après 18h, 03-05-86

App. Logements

PRÈS CARRÉ ST-LOUIS, 6 pièces, rénové, entrée laveuse, sècheuse, garde-robe, porte patio, salle de bain céramique 580\$. Occupation 1er juillet, 845-7896, 03-05-86

App. Logements

STRAISBOURG, FRANCE, app. moderne meublé, 4 1/2, 2e étage, centre-ville, proche université, convenable année sabbatique, 482-2097 après 18h, 05-05-86

App. Logements

OUTREMONT, HUTCHISON, près Laurier, 4 1/2, chauf. eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, grand balcon, libre 1er juillet, 450\$, références 1045-1092, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, CONSTRUCTION neuve, 4 1/2, insonorisé, électrique, localitaire, entrée privée, près métro Joliette, 600\$, 355-3182, 05-05-86

App. Logements

VAN HORNE, Decelles, 5 1/2. Libre 1er juillet, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, 484-5819, 03-05-86

App. Logements

R.D.P., 4 1/2, à louer, tapis mur à mur, 643-2806, 30-05-86

App. Logements

FATIGUES (DES) de chercher? LOGE INFO: 495-2458, 30-05-86

App. Logements

VILLE ST-LAURENT, bas duplex, rue Champigny, 4 1/2 + sous-sol fin, complètement rénové, 515\$ non-chauffé, 1er juillet, pas d'annuaires, 472-0403, 03-05-86

App. Logements

OUTREMONT, LOFT ISOLÉ, porte patio sur jardin, ensoleillé, près U de M stationnement, meublé, cuisinière, réfrigérateur, 1er juillet, 490\$, 737-1437, 284-1007, 03-05-86

App. Logements

IBERVILLE, métro Frontenac, 4, (395\$), 5 1/2 (485\$), chauffage compris, juillet, 484-2120, 03-05-86

App. Logements

CARTIERVILLE, haut duplex, 5 1/2, chauf. ensoleillé, 590\$, discutables, si une personne 332-2240, 05-05-86

App. Logements

DE LANAUDIÈRE, bas de duplex, non-chauffé, 500\$ par mois, 6 1/2 pièces, cour et garage à l'arrière. Libre 1er mai. Après 4h, 331-8407, 30-05-86

App. Logements

COURT TERME, meublé, superbes appart. et maisons, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances, 288-4194, 30-05-86

App. Logements

PRÈS MÉTRO CRÉMAZIE, beau grand 6 1/2, frais peint, bas duplex, 595\$, après 6h, 388-5542, 03-05-86

App. Logements

SHERBROOKE EST, très propre, 3 1/2, 4 1/2, près de tous services, 642-3468, 03-05-86

App. Logements

OUTREMONT, à louer, bas duplex, 5 1/2 + 3 pièces sous-sol, chauf., stationnement 850\$, 735-2372, 09-05-86

App. Logements

SECTEUR LAURIER / ST-URBAN, Spacieux 8 1/2, tout rénové, équipé, (résidence - bureau), 750\$, 733-3040, 09-05-86

App. Logements

PLATEAU MONT-ROYAL, bas, 4 1/2, près métro Laurier, rénové, cuisinière, réfrigérateur fournis, tapis mur à mur, chauffage électrique, 30\$, juillet, 522-6717, 03-05-86

App. Logements

OUTREMONT, STUART, près Lapize, haut duplex, 7 1/2 pièces, chauf., eau chaude, four, 730\$, 279-9087, 03-05-86

App. Logements

ST-LÉONARD près Lacordaire et Robert, grand 5 1/2, pas chauf., libre 1er juillet, endroit tranquille, personne avec références, 321-8174, 03-05-86

App. Logements

CARRÉ ST-LOUIS, 2 pièces, propre, ensoleillé, 250\$ - 315 rénové, 450\$ - 900 p.c. remis à neuf, 600\$, 849-0755, 03-05-86

App. Logements

ST-LAMBERT, neuf, 4 1/2, spacieux, garage intérieur, 525\$, 550\$ avec foyer, chauffage électrique, 671-4277, 17-05-86

App. Logements

PLATEAU MONT-ROYAL, rue Brébeuf, 6 pièces, rénové, rez-de-chaussée, chauffage électrique, cour arrière 600\$. Après 5h, 488-2961 ou 525-9843, 03-05-86

App. Logements

CENTRE-VILLE, Clark et Prince-Arthur, près métro et La Cité, luxueux 8 1/2, sur 2 étages, 2 salles de bain, 900\$, juillet, 845-9434, 842-6394, 05-05-86

App. Logements

Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Estrie-Beauce: plutôt nageux avec averse dispersés et froid. Vents de l'ouest de 40 à 80 km/h. Max.: 7. Possibilité de précipitations: 40%. Samedi: ciel variable et froid.

App. Logements

SOISSONS 2621, situé à une courte distance de marche de U de M, Hôpital Ste-Justine, centre d'achats Wilderton, bas duplex 6 1/2; nouvellement rénové, garage, chauffage, électricité, taxe d'eau incluse, 1200\$, occupation immédiate, 738-1865 ou 483-5929, 03-05-86

App. Logements

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2-3 1/2, ascenseur, concierge, 849-7061, 10-05-86

App. Logements

ST-ANDRÉ/DORCHESTER, somptueux 4 1/2, 3e étage, mur de briques, foyer, planchers, marquetterie, porte-patio. Visite sur rendez-vous. Libre juillet, 575\$, 524-6401, 03-05-86

App. Logements

BOUL. ST-JOSEPH près Papineau, 2e étage, 4 1/2, chauf., cuisinière, réfrigérateur inclus, 415\$, 658-5010, 03-05-86

App. Logements

OUTREMONT, haut duplex, 7 1/2, spacieux, très éclairé, 2 s.b., chauf., idéal pour professionnel 274-9909, 03-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

ROSEMONT, face parc, à l'épave du feu, luxueux grand 5 1/2, chauf., sous-sol fini, garage, toutes commodités, 750\$ Libre 374-5410, 03-05-86

App. Logements

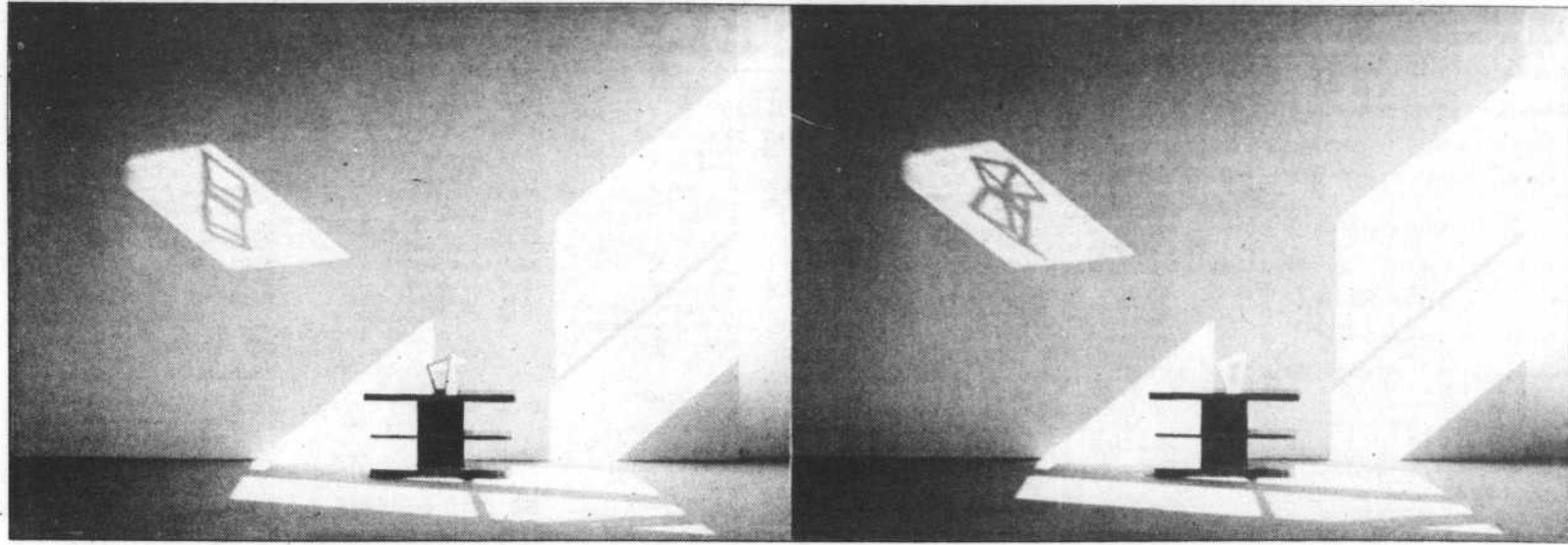
AHUNTSIC, 4 1/2, 1er juillet, très propre, insonorisé, porte patio, entrée lav./séch. 381-8671, 09-05-86

App. Logements

OUTREMONT, beau 5 1/2, rez-de-chaussée et 3ème étage à louer, 600\$, disponibilité 1er juillet. Bureau: 749-5828, concierge 274-6254, 05-05-86

App. Logements

# ARTS ET SPECTACLES



Illustrant à merveille le thème de la prochaine exposition du Centre international d'art contemporain de Montréal, intitulée « Lumière : perception / projection », cette sculpture de Serge Tousseignant (1984), qui sera installée cet été à la Place du Parc, projette, à l'aide d'un prisme monté sur une table, des ombres différentes sur le mur selon la position du soleil.

## Des aurores boréales... à la lumière

### ANGÈLE DAGENAIS

Après le succès, l'an dernier, de l'exposition d'art contemporain *Aurora borealis*, qui a attiré une foule de 20,000 personnes au centre commercial Place du Parc, dans le centre-ville de Montréal, le Centre international d'art contemporain (CIAC) récidive cette année, du 1er août au 2 novembre, avec un événement encore plus spectaculaire, intitulé « Lumière : perception/projection ».

L'âme dirigeante de ce concept, Claude Gosselin, a précisé, hier en conférence de presse, que l'exposition serait vraiment internationale cette année puisque des artistes de huit pays se présenteront au côté des Québécois et Canadiens pour un total de 44 participants.

Comme l'an dernier, l'événement aura lieu à la Place du Parc (angle Prince-Arthur et avenue du Parc) et, pour illustrer le thème de la « lu-

mière » qui a été retenu, hologrammes, installations, photographies et sculptures seront au rendez-vous, occupant une surface de 35,000 pieds carrés. Les artistes invités doivent, en effet, utiliser la lumière comme support principal de leur oeuvre ou comme sujet de réflexion. Préoccupation quotidienne de tout le monde, mais aussi des artistes de la scène, d'ajouter M. Gosselin, la lumière a toujours présenté un défi majeur aux créateurs en arts visuels.

Parmi la vingtaine d'artistes canadiens présents, deux exposants de l'an passé seront de retour, Geneviève Cadieux et Krzysztof Wodiczko, mais également Pierre Ayot, Luc Courchesne, Murray Favro, Holly King, Serge Tousseignant, etc. Dix Américains et 14 Européens — d'Allemagne fédérale, du Royaume-Uni, de France, de Hollande, d'Italie et de Suisse — participeront à cet événement, qui a reçu des critiques des plus élogieuses de tous les grands

médias canadiens et de quelques revues étrangères, l'an dernier.

Un programme d'activités accompagnera ces « cent jours » d'art contemporain, notamment des tournées de groupe de différents monuments et quartiers de Montréal pour faire découvrir aux Montréalais les qual-

ités de lumière de leur environnement. Un colloque international est en préparation pour le mois d'octobre, sous la responsabilité de Luc Courchesne, auteur d'une thèse de maîtrise (*Nuit fragile*) à l'Université de Montréal, qui explore le thème de la lumière en art visuel.

## Demain dans LE DEVOIR CULTUREL

À la Une de notre cahier, cette semaine : Nathalie Petrowski rencontre Costa-Gavras, tout le dernier film, *Conseil de famille*, constitue le « portrait d'une France molle et corrompue »; Michel Braudeau (prix Médicis 1985), dans une entrevue à Jean Royer, établit un parallèle entre le Québec... et le Mali; l'électroacousticien Pierre Henry raconte à Carol Bergeron la « genèse » de *Dieu* et de *L'Apocalypse*, deux oeuvres qui seront présentées la semaine prochaine au 4<sup>e</sup> printemps électroacoustique de l'Acrcq.

Bon week-end culturel !

— MARC MORIN

## LES CHOIX DU DEVOIR AU CINÉMA

**A Room with a View.** Adaptation d'un roman de E.M. Forster, ce film de James Ivory s'ouvre à Florence, au début du siècle, alors qu'une jeune Anglaise va peu à peu découvrir sa sensualité. Un film au style extrêmement léché, où le cinéaste arrive à faire preuve à la fois de sensibilité et de savoir-faire. (À la Plaza Alexis-Nihon.)

**Empty Quarter — Une femme en Afrique et Les Années déclin.** Pour faire connaissance avec Raymond Depardon, photographe et cinéaste. *Les Années déclin* est un essai d'autobiographie filmée fort concluant, tandis qu'*Empty Quarter — Une femme en Afrique* est la première rencontre du cinéaste avec la fiction, un film lent et ambigu, exaspérant et fascinant. (À l'Autre Cinéma.)

**Zanussi à la Cinémathèque.** Une importante rétrospective de l'oeuvre du cinéaste polonais Krzysztof Zanussi se déroule présentement à la Cinémathèque, jusqu'à jeudi prochain. Posant des questions métaphysiques essentielles, l'oeuvre de Zanussi est aussi un appel à l'humanisme, en plus d'être régie par une esthétique très rigoureuse. Le cinéaste sera présent, ce soir, pour les projections de *Vie de famille* et *Il-muniato*. Et, s'il vous faut ne voir qu'un film de Zanussi, voyez *L'Année du soleil tranquille*, jeudi à 20 h 35.

— MARCEL JEAN

### AUX VARIÉTÉS

**Rock opératique.** Un jeune groupe rock francophone des plus intéressants, *Flash Cube*, sera au bar Centre-Ville (280, rue Sainte-Catherine est) ce soir et demain à 20 h 30. Entrée : \$ 10.

**Déjà organisé.** Ils terminent l'enregistrement d'un disque et reviennent au *Spectrum* demain soir (à 19 h 30 et 22 h 30). Parodies loufoques, humour cynique, personnages déirants et *rock'n'roll* : *Rock et belles oreilles* remportent un succès mérité.

**Belle rencontre.** Un hommage très particulier : Chantal Beaupré chante Michel Tremblay (avec la bénédiction de l'auteur) dans un spectacle intitulé « Mères et filles ». Des chansons écrites dans les années 70 pour Pauline Julien, connues et moins connues. À la maison de la Culture du plateau Mont-Royal, le 7 mai. En deuxième partie, Beaupré présente son propre répertoire, profondément original et novateur.

— PAUL CAUCHON

### EN MUSIQUE

**Ladies' Morning.** Dimanche à 15 h 30, à la salle Pollack : pour son début au LMMC, le quatuor améri-

cain Emerson interprétera le *Quatuor* op. 74, no 1, de Haydn, le *Quatuor* no 4 de Bartok et le *Quatuor* op. 105 de Dvorak.

**ACREQ.** Dimanche au complexe Desjardins et les autres soirs au *Spectrum* à 20 h : le quatrième « Printemps électroacoustique » de l'ACREQ démarra le 4 mai, par un concert-événement en collaboration avec Radio-Canada et qui fera entendre des musiques d'André-Luc Desjardins, André Fecteau, Christine Bernard, Daniel Toussaint et Michel Drapeau. Le concert du 6 mai sera consacré à Michel Waisvisz (Hollande) et Philippe Ménard (Québec); celui du 7 mai à *Dieu* de Pierre Henri (France) et celui du 8 à *L'Apocalypse* de Jean du même compositeur.

**OM.** Jeudi 8 mai à 20 h, à la salle Claude-Champagne : ce prochain concert de l'Orchestre métropolitain sera dirigé par Marcel Jean. Le programme se compose du *Concerto* pour violon (Denise Lupien) et hautbois (Marcel Jean) de Bach, d'une création du compositeur québécois André Prévost pour baryton (Pierre Mollet) et orchestre, du *Concerto* no 1 pour piano (Neil Chotem) et du poème symphonique *Les Préludes* de Liszt.

— CAROL BERGERON

### SUR LES CIMAISES

**Tétreault.** Le printemps ramène Pierre-Léon Tétreault — ou est-ce l'inverse ? — chez Michel Tétreault (4260, rue Saint-Denis, jusqu'au 25 mai), et les nouveaux travaux de l'artiste prennent la forme d'une jungle où il fait bon se perdre. En effet, ses habitants — hommes et animaux — ne veulent manifestement que du bien à celui qui s'y aventure, et on aurait tort de ne pas se laisser prendre aux nombreux pièges qu'ils tendent. Mine de rien, il y a là des trésors de sagesse et de liberté.

**DuPont.** À la galerie Articule (4060, boulevard Saint-Laurent, jusqu'au 11 mai), l'installation de Chantal DuPont, intitulée « Rituel initiatique », propose diverses mises en scène de formes très simples auxquelles une bande vidéo diffusée sur quatre écrans confère une aura religieuse. Pour ceux qui seraient moins sensibles à cet aspect des choses, l'oeuvre offre une réflexion assez ingénieuse sur les transformations d'un sujet à travers divers modes de représentation comme le dessin, la photo, la peinture et la sculpture.

**Kiopini.** Comme il n'est affilié à aucune galerie, le peintre Christian Kiopini a décidé de présenter ses oeuvres récentes dans son atelier (2176, rue Mont-Royal est, jusqu'au 16 mai). Un lieu magnifique qui a connu son heure de gloire comme espace d'exposition, il y a sept ans. À voir l'inventivité des nouveaux tableaux, on se dit que les structures exploitées alors par Kiopini n'ont pas été stériles. Nous reparlerons de cette présentation exceptionnelle.

— GILLES DAGNEAULT

## LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

### Machinerie

MACHINERIE pour puits artésien, 6 pouces diamètre. 588-2676. 05-05-86

COMPRESSEUR 5 forces, 80 gallons, 220 volts, 1.650\$. Eco Dist. Ltée, 1-796-2304. 07-05-86

### Maisons de campagne à vendre

CACOUNA, magnifique villa d'été, centenaire, 10 pièces, 3 foyers, chauffage électrique, meubles. Vue sur le St-Laurent. Accès plage. Terrain boisé 120,000 p.c., 65 000\$. Week-end: (418) 862-5234. 05-05-86

SAWYERVILLE, proximité Sherbrooke, maison pièces sur pièces, dépendance 24 x 48, 46 500\$. (819) 869-2591. 05-05-86

### Matériaux de construction

ARMOIRES de cuisine modulaires, prix grossiste, peinture Benjamin Moore. Prix d'escompte. 933-5759. 15-05-86

ELKA ALUMINIUM, 8460 boul. St-Michel, grand spécial de revêtement d'aluminium, vente au comptoir, offert 134,99\$ la boîte, moulure 2,99\$, vertical 10,99\$, horizontal 7,99\$. Ouvert jeudi-vendredi soir et samedi: 326-0880. 29-05-86

### Motocyclettes

SUZUKI 82, GS 400T, 22,000 km., comme neuve. 584-2350. 03-05-86

YAMAHA 185 cc, 1981, 25,000 km. Prix à discuter. 453-3369, 453-5208. Demander Anne-Marie. 05-05-86

### Motorisés

KAWA GPZ 550 1982, 16,000 km. 1 250\$, pneus neufs. Excellente condition. 477-5976. 06-05-86

### Objets d'art

ALBERT ROUSSEAU, aquarelle 16 x 20, 1 500\$ ferme. GUY: 1-224-7601. 05-05-86

### Occasions d'affaires

#### PARTENAIRE AGRÉABLE demandé

Temps plein ou partiel. Fatigué de la même routine, nouveau concept déjà prouvé, d'appareils modulaire (genre Play-Boy). Personne aimant un nouveau défi, avec chance de voyager occasionnellement, toutes dépenses payées. Gros bénéfices. Capital minimum requis 15,000\$. Rendez-vous: 483-6222, local 60, ou 273-9477, jour, soir, fin de semaine M. Raymond. 3-5-86

#### Occasions d'affaires

AUBAINE en bas du prix de gros. "rack", t-shirt, jeans, bijoux, posters, 341-3113. 03-05-86

#### Oeuvres d'art

HENRI MASSON 16 x 20, spécial 4 000\$. 467-9842. 05-05-86

"LA PETITE POULE D'EAU", de Gabrielle Roy et Jean Paul Lemieux, 12 000\$, 1-418-543-8505, soir. 05-05-86

#### Offres d'emploi

COUTURIÈRE DEMANDÉE avec expérience, dans réparations de rembourrage. 721-4967. 06-05-86

TRAVAIL À DOMICILE de 9h à 16h. OPÉRATRICE MACHINE plain et Overlock. Robe au complet. Appelez: 670-6424. 06-05-86

FEMME DEMANDÉE, pour rester avec dame âgée en santé, logée, nourrie et petit salaire par semaine. 727-8878, après 17h. 03-04-86

#### On demande

ACHETONS vos livres et disques pour argent comptant. Colisée du livre, 1700 rue Berni, 845-0222. 30-05-86

### Offres d'emplois

#### LE DEVOIR

#### TÉLÉPHONISTES DEMANDÉS(ES)

Temps plein ou temps partiel

Disponibilité: Lundi au jeudi, de 9h. à 21h. Vendredi, de 9h. à 14h30.

Exigences: Facilité d'expression Bonne diction. Bilingue.

Salaires plus commission

Communiquer avec M. Allaire au:

844-7531

Entre 9h. et 21h.

### Offres de services

À PRIX SPÉCIAL, peinture, débosselage. 721-5011, ou 387-8959. 05-05-86

DEVENEZ HERBORISTE, cours gratuits, diplôme, appelez 352-1825. 05-05-86

A.G. PEINTRE, RÉNOVATEUR, spécialité peinture intérieure/extérieure, petits travaux, meilleur résultat. 585-4246. 07-05-86

TRAITEMENT DE TEXTES, graphisme, typographie, composition, montage, informatisés, (C.V., publicité, documents, édition), italique. 598-9214. 10-05-86

RÉPARATION — PEINTURE Germain, jour. 324-4171. Après 6h, 382-5369. 10-05-86

LAVAGE DE FENÊTRES, murs, plafonds. Peinture intérieure et extérieure. Appelez Claude: 668-6847. 03-05-86

PAVAGE: asphalte, ciment, pavé-uni, murs, paysagiste. 324-0743. 03-05-86

PLANS POUR NOUVELLES constructions et rénovations de tous genres. 844-5192. 05-05-86

RAMASSAIS VOS vieux meubles gratuitement. 491-0749. 14-05-86

A.D. PEINTRE RÉNOVATEUR. Fais tous genres de travaux. Spécialité: gyproc, joints, peinture. 585-4246. 03-05-86

### Ordinateurs

XEROX 16-8, disque rigide, logiciel de comptabilité, magicien, imprimante EPSON, prix à discuter. 489-6684. 05-05-86

VIC 20, 16K Ram, imprimante Vic 1525, lecteur de cassette, plus cassette math 3, 300\$, 462-1078. 05-05-86

APPLE IIe, 128K, 2 lecteurs de disques, moniteur 111, plusieurs logiciels, meuble fait sur mesure, modem, 2 200\$ (cadeau) à discuter. 1-438-5094. 05-05-86

Ordinateur Macintosh, valeur 5 000\$, presque neuf, prix à discuter. 252-9957. 03-05-86

MICRO-ORDINATEURS 100% IBM, compatible, super garantie, 1 497\$. Vente location, service, 747-2621. 14-05-86

Macintosh 128 K, 2 lecteurs, imprimante, à vendre pour 1 400\$. Prix fixe. 277-2589. 03-05-86

TRS-80, Modèle 3, 48K, avec, 300\$. Logiciels et documentation. Prix demandé: 500\$. 352-9248. 03-05-86

Photo-Ciné-Caméra CAUSE DÉPART: caméra vidéo Akai, VC-XIV avec lampe, 500\$, ou 1 000\$ avec vidéo portable Panasonic PV 5500 et sac Optex. 279-7515. 06-05-86

Photo / Ciné / Caméras POUR VOS VACANCES, équipement complet: caméra, vidéo Sanyo portable, 2 000\$. Gérard Savard. 331-4020. 687-1048. 03-05-86

ST-ALPHONSE, domaine 4 hectares, jolie maison 5½, fini cèdre extérieur intérieur, chauffage électrique, 26 x 36', avec foyer, parquetterie, terrain paysager, 100 x 150', face à un parc. Jour: 1-759-1861, ext. 133, 1-759-7942. 05-05-86

### Propriétés à vendre

ACHAT de maisons neuves ou usagées, cours intensifs, inspection, évaluation des coûts et travaux, économiser sur le financement et l'acte d'achat, le 3 et 4 mai à Montréal. Institut Grace 843-6417. 3-5-86

### Propriétés à vendre

ST-LAZARE, grand bungalow, 3 chambres, garage double, beaucoup d'extras. Taxes 800\$. 458-2668. 06-05-86

ST-CALIXTE, LAC ROND, maison meublée. Libre. 44 500\$. — 661-7005, 1-222-1769. 03-05-86

HUDSON, charmant 2 étages, 3 chambres à coucher, garage, beau terrain. Droits sur l'eau 458-7720. 05-05-86

ST-EUSTACHE, grand bungalow avec revenu, 44 x 30, sous-sol fini et partiellement tout, construction 1964, tout rénové, près centre d'achat St-Eustache. 473-6728. 05-05-86

ST-JOSEPH DU LAC, maison brique et pierre, sous-sol fini. Plus 2 revenus. 491-0274. 05-05-86

BLAINVILLE, petit domaine, terrain semi-boisé, bungalow rénové, 77 000\$ discutables. 430-9472. 03-05-86

FABREVILLE, bungalow, sous-sol fini, près de la 15, 4 chambres à coucher, ensolleilée. 622-6268. 05-05-86

CANDIAC, superbe cottage terrain 12,018 p.c., idéal pour professionnel, toute offre raisonnable acceptée. Jean Tremblay 452-1880. TRUST GENERAL, courtier. 05-05-86

STE-DOROTHÉE, cottage canadien, meublé ou non, 4 chambres, grand terrain, tous services. 950\$. 689-2542. 10-05-86

VAL DAVID, chalet tout meublé, 3 chambres, mois/saison. 327-8268. 06-05-86

VERCHÈRES, 30 min. de Mt., bord fleuve St-Laurent, maison bi-croquis, entièrement restaurée, 2 foyers, 4 chambres, 50,000 pi. car., 1 bâtiment neuf. 143 000\$. 583-6966. 05-05-86

CHERTSEY, 4 pièces, sous-sol non fini, garage, tout meublé. — 1-882-2694. 05-05-86

BOUCHERVILLE, bungalow luxueux, 4 chambres, sous-sol fini, foyer, écoles, pas d'agents. — 655-7334. 03-05-86

### Prop. commerciales à vendre

RÉSIDENTIELLE POUR PERSONNES ÂGÉES. Site de villégiature. 1-834-4957. 05-05-86

RUE PRINCIPALE, FARNHAM, édifice bien situé, beaux locaux, revenus: 15 240\$. Comptant: 18 000\$. Int.: 658-4368. 09-05-86

MAISON COMMERCIALE située sur Boul. Lévesque à Chomedey, avec garage. 100 000\$. — 688-9355. 05-05-86

### Roulottes

ROULOTTE UNIK 1986, 27 pi. système central, avant, toute équipée. 12 500\$. Prix à discuter. 668-3624. 05-05-86

### Santé

ATELIER DE CROISSANCE par la musique. Exploration des liens existants entre notre personnalité et la musique, ainsi que les émotions qu'elle suscite. 9-10-11 mai. (Sutton). 1758. (Atelier hébergement et nourriture). Rens. et inscription: (514) 387-3282. 05-05-86

### Services spécialisés

ENTREPRENEUR électricien, installation et réparation, résidentiels et commerciaux, spéc. chauffage. 277-3109, 274-8903. 05-05-86

SERVICES REDFERN Domestiques professionnels en tous genres. 932-7314. 26-05-86

### Services Spécialisés

RÉPARATION: de cheminées et murs de brique. 688-8982. 09-05-86

PLOMBERIE: de tous genres, installation lave-vaisselle, laveuse. Estimation gratuite, prix modique. 328-0800. 05-05-86

### Services spécialisés

#### ENQUÊTE DE CRÉDIT

Divorce et pension alimentaire. Localisation d'individu. Agence BRG 514-382-9737. 03-05-86

### Sociétés / Loisirs

EXCURSION OTTAWA, 18 mai, bus et croisière 258. Int.: A.V.N. 251-2602 — 843-4371. 05-05-86

ATTIRAIL DE PÊCHE: cuissarde, épiquette, pen 209, à lignes de 6 pi., fillets Mitchell 30. 651-5901. 05-05-86

KIOSQUES À louer dans le plus grand Festival Western et Country du Québec, 30 minutes au nord de Montréal, en face de l'église de St-Calixte, 13 juillet au 3 août. Informations 323-3876. 05-05-86

### Terrains à vendre

ST-DONAT, terrain boisé à vendre, face Mont-Garceau, proximité Lac Archambault. Financement possible. 10' le pi. car. 728-8519. 05-05-86

CHERTSEY, terrain cadastré, bord de l'eau, etc. 50\$ comptant, 50\$ par mois. 1-834-2959. 05-05-86

LAC LABELLE, 100 acres boisés, chemin en gravier, bord de lac, 1-819-686-2309. 05-05-86

TERRAIN BOISÉ, 10,636 pi. car. Ville des Laurentides. Prix demandé: 5,500\$. 641-3258. 05-05-86

TERRAIN 50,000 p.c., Ste-Anne des Plaines, paysager, 1½ mille du village, prêt à construire, 20 000\$, 20 miles de Montréal. 478-1154. 05-05-86

L'ÉPIPHANIE, près de Repentigny, 70 x 90', avec services. 10 000\$. — 588-4107. 06-05-86

CALIXA LAVALLÉE (Verchères), près église, terrain 250 x 175, avec maison pièce sur pièce à restaurer ou louer. 17 000\$. 583-6759. 03-05-86

TERRAIN réduit à 35 000\$, bien boisé, érabes, 100 acres avec petit lac naturel. Chemin public, 15 miles de Ste-Adathe. (418) 277-2612. 03-05-86

STE-MÉLANIE, 15 arpents de terre à demi-boisée, plus lac privé, plus équipement, maison 10 pièces, le tout 160 000\$, à 10 min. de Joliette. A. Gagneau. 661-5223. Le Permanent, courtier. 05-05-86

ST-DAMIAN DE BRANDON, 20 arpents, demi-boisé, ruisseau, petit lac, site panoramique, 17 000\$. — 327-3908. 05-05-86

### Terres à vendre

2 lots à bois avec petit canal, possibilité de faire lac, très bon pour chasse. (819) 265-2380 après 19h. 05-05-86

### Voyages

VÉHICULES disponibles pour partout au Canada et États-Unis avec montant pour essence. Immédiatement. 489-3861, Westmount Drive Away. 08-05-86

### LAC MEMPHRÉMAGOG NOUVEAU

10 terrains, entre 100' et 165 pi. de façade sur le Lac, par 400 pi. de profondeur. À partir de: 50

ARTS ET SPECTACLES

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) - "Légende" 9 h 35 - "La Rivière" 7 h 30
ASTRE II: (288-2115) - "Retour vers le futur" 9 h 20 - "Comment closer le milliardaire" 7 h 30
ASTRE III: "Band of the hand" 7 h 30, 9 h 30
ASTRE IV: "House" 7 h 30, 9 h 15
BERRI I: (288-2115) - "Histoire officielle" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
BERRI II: "Le neveu de Beethoven" 1 h 15, 3 h 25, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 55
BERRI III: "Trois hommes et un couffin" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 50
BERRI IV: "Qui a tiré sur nos histoires d'amour" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI V: "Pouvoir intime" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
BONAVENTURE I: (661-2725) - "Jojo Dancer" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BONAVENTURE II: "Fool for love" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 05
BROSSARD I: (465-5906) - "Target" 9 h 15 - "Les gonflés" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
BROSSARD II: (465-5906) - "Souvenirs d'Afrique" 8 h
BROSSARD III: "Légende" 7 h 30, 9 h 30
CINEMA CAPITOL: (849-0041) - "La cassure" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30
CINEMA CHATEAUGUAY I: (693-0141) - "Target" 9 h 15 - "Les gonflés" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINEMA CHATEAUGUAY II: "Police academy 3" - "Peewee's big adventure"
CARTIER-LAVAL: (663-5124) - "Trois hommes et un couffin" 7 h 10, 9 h 10
CHAMPLAIN I: (524-1685) - "Légende" 7 h, 9 h
CHAMPLAIN II: "Target" 9 h 30 - "Les gonflés" 7 h 25
CINEMA V: 5500 ouest Sherbrooke (489-5559) - "Urga a music war" 7 h - "After hours" 7 h 15 - "Insignificance" 9 h 45 - "The Rocky Horror Picture Show" 11 h 45 - "Café flesh" 24 h
CINEMA DE PARIS: (875-1882) - "Band of the hand" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) - "Cousins" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINEMATHEQUE QUEBÉCOISE: (842-9788) - "Vie de famille" 18 h 35 - "Illuminati" 20 h 35

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) - Jazz tous les soirs - spectacles à 10h, 11h 30 et 8h 45 - Les lundis soirs Jam Session avec Cisco Norman
ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: Montréal - McGill University, Sophie Dugas, violon, Pierre Tessier, violoncelle, Erika Pestyk, piano, le 2 mai de 12h à 13h 30
AUDITORIUM DU PAVILLON LAFONTAINE: 1301 est rue Sherbrooke, Montréal - "Ultraviolet" de Pierre La Rocque, par Opéra-Fête, en prolongation du 30 avril au 4 mai à 21h
BAR CENTRE-VILLE: 280 rue Ste-Catherine, Montréal (849-4955) - Flash Cube en spectacle les 2-3 mai à 20h 30
BAR 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) - Jazz tous les soirs - Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle, du jeu au dim, à compter de 22h
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) - Spectacle Marie-Pierre Quintin, pianiste tous les soirs, du lun. au ven. de 17h à 20h - Serge Côté chante Brel, Vian, accompagné à l'accordéon, 22h à 23h 30, 2 mai
AU BUSINESS: 3500 St-Laurent, Montréal (849-3988) - Flash Light - installation/environnement de Pierre Pépin, à compter du 3 avril, de 21h à 03h
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Mt (843-8620) - Concert de guitare, Marc Deschênes et André Roy, répertoire classique, les 2-3 mai à 21h - De la belle Cléopâtre à Carmen - nouveau spectacle de danses espagnoles de Sonia Del Rio, sur des oeuvres de Purcell, Jimenez et Bizet, les mer. et jeu. à 21h
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis, Mt (845-4932) - Jacques Bertin, auteur compositeur et interprète, du 6 au 25 mai à 20h
CAFÉ THÉÂTRE: 311 est rue Ontario, Montréal (845-7932) - Straight Ahead Quartet, les 2-3 mai à 21h 30
CÉGEP EDOUARD-MONTPÉTI: 150 de Gentilly, Longueuil (655-0440) - Le Théâtre Lyrique de Boucherville présente l'opérette "L'auberge du cheval blanc", le 3 mai à 20h
CITADELLE DE MONTRÉAL: 2085 Drummond, Montréal - Le 21e Festival Les Petits Violons, en concert, sous la dir. de Jean Cousineau, artiste invité pour le concert du 3 mai, Philippe Muller, violoncelliste, au Conservatoire de Paris, les 3-6 mai
CLINIQUE SAINT-CLOUD: 1570 rue De Lorimier, Montréal (276-8091) - Théâtre Act 3 présente "Les enfants terribles" de Jean Cocteau, jusqu'au 5 mai, les jeu. ven. sam. et lun. à 20h 30, le dim à 15h
CLUB BALLATTOU: 4372 St-Laurent, Mt (845-5447) - Tous les soirs, musique populaire africaine, de 21h à 03h
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) - Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h 30
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE MONTRÉAL: Studio-Théâtre, 100 est Notre-Dame, Montréal - L'Association des comédiens du Conservatoire présente en lecture publique "Les femmes savantes" de Molière, sous la dir. de Thomas Donohue, du 1 au 4 mai à 20h
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL: 100 est rue Notre-Dame, Montréal (873-4031) - Examen de violon, de 9h 30 à 12h - Examen d'alto, de 14h à 16h 30
THE DOME THÉÂTRE: 3990 ouest Notre-Dame, Montréal (931-5000) - Le théâtre de théâtre de Dawson College présente "Hedda Gabler" de Henrik Ibsen, m. en s. Bertrand A. Henry, 29 avril et 4 mai à 20h 30, matinées le 2 mai à 12h 30, le 4 mai à 14h 30
ÉCOLE SAINT-MAXIME: Salle Yvon-Hébert, 3680 Boul. Lévesque, Laval - La troupe théâtre des femmes d'aujourd'hui présente "Les états d'âme" de Louis - comédie, les 2-3 mai à 20h
ÉGLISE QUEEN MARY ROAD: Hampstead - Concert de Suzanne Purtee, à l'orgue, le 2 mai à 20h
ÉGLISE SAINT-ANTONIN: 5391 rue Snowdon, Montréal - Examen d'orgue, du 10 au 11 mai
ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE: Angèle Rachel et Henri-Julien, Montréal - À l'occasion du centenaire de la mort de Liszt, Le Choeur Guillaume-Couture présente "Missa Coronationis" de Liszt, et "Missa du couronnement" de Mozart, avec Yolande Husaruk soprano, Guy Bélanger ténor, Gabrielle Lavigne, mezzo-soprano, et Robert Savoie, basse, Le Choeur Guillaume-Couture, L'Orchestre de la Société Philharmonique de Montréal, sous la dir. de Miklos Takacs, le dim. 4 mai à 20h
ÉGLISE SAINT-MATTHIAS: 10 Church Hill, Westmount - Examen d'antiquités, objets d'art, porcelaine, le 2 mai à compter de 18h
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191) - Le Nouveau Théâtre Expérimental présente "A Bolelei ou ailleurs" 4 siècles d'histoires, 40 épisodes, 4 mois, à compter du 15 avril, du mar. au sam. à 20h
GO-THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES: 5066 rue Clark, Montréal (271-5381) - "La dragonne rouge" performance multidisciplinaire de Suzanne Valotière, s'adressant aux femmes exclusivement, du 30 avril au 4 mai à 20h
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis, Montréal (849-6955) - Liz Nelson et les i.o.u., les 2-3 mai
LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal - Bar Tour de Ville: Le quatuor Night Shift en spectacle du mar. au dim. jusqu'au 29 juin
LE GYMNASSE: 75 Sir George-Etienne Cartier, ste 204, Montréal (766-3590) - Les Jéudis du Gim, spectacle de Gérard-Charles Valente, tous les jeu. de mai à 19h 30
HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt (285-1450) - Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Fois, du lun. au ven. de 17h à 20h - Fred Neylor, du mar. au sam. de 20h à 24h - Le Théâtre: Fred Little, imitateur, les 2-3-9-10 mai à 20h
HÔTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) - Charles Bensoussan, lun. au ven. 17h à 21h - Carol Parisien, mer. au sam. 21h à 01h
LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) - Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h à 23h
LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166) - La Manufacture présente "Something red" version française, du 4 avril au 17 mai, du mar. au sam. 20h 30
L'ENTRÉE: 74 rue Principale, Granby (375-2060) - Spectacle avec chansonnier, les jeu. ven. et sam.
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) - Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.
LE PORTAGE: Hôtel Bonaventure, Montréal - Bonne nuit, du 29 avril au 3 mai, du mar. au sam.
L'ESKABEL: 1237 Sanguinet, Montréal (849-7154) - "Jammee/Jammed" spectacle de mime moderne avec Suzanne Beaucaire, du 23 avril au 11 mai à 20h 30
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) -

DORVAL II: "Off beat" 7 h 15, 9 h 15
DORVAL III: "Police academy 111" 6 h 15, 8 h 45
DECARIE I: (341-3190) - "Legend" 7 h 15, 9 h 15
DECARIE II: "Band of the hand" 7 h 15, 9 h 15
ÉLYSÉE I: (842-6053) - "Ginger and Fred" 7 h 15, 9 h 35
ÉLYSÉE II: "Anne Trister" 7 h, 9 h
FAIRVIEW I: "Blue city" 6 h 15, 8 h, 9 h
GREENFIELD 1: (671-6129) - "Pray for death" 6 h, 7 h 50, 9 h 40
GREENFIELD 2: "April fool's day" 7 h 20, 9 h 10
GREENFIELD 3: "Rose bonbon" 7 h 30, 9 h 30
IMPERIAL: (288-7102) - "Empire strike back" 12 h, 7 h - "Return of the Jedi" 2 h 20, 9 h 20 - "Star wars" 4 h 45
JEAN-TALON: (725-7000) - "Le justicier de New York" 7 h, 9 h 10
KENT: (489-9707) - "Highlander" 7 h, 9 h 10
KENT II: "Ginger et Fred" 7 h 15, 9 h 35
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) - "Padre Nuestro" 7 h - "Les années défilé" 7 h 30 - "Une femme en Afrique" 9 h 15 - "Péril en la demeure" 9 h 30 (2 au 5 mai)
LAVAL I: (688-7776) - "Pray for death" 6 h, 7 h 50, 9 h 40
LAVAL II: "Police academy 111" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
LAVAL III: "April fool's day" 7 h 20, 9 h 10
LAVAL IV: "Blue city" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
LAVAL V: "Rose bonbon" 7 h 30, 9 h 30
LAVAL-ODEON I: (687-5207) - "Souvenirs d'Afrique" 8 h
LAVAL-ODEON II: "Le justicier de New York" 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S I: (861-7437) - "Police academy 111" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
LOEW'S II: "The Color Purple" 12 h 15, 3 h 10, 6 h 05, 9 h
LOEW'S III: "Off beat" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
LOEW'S IV: "Down and out in B.H." 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 50, 9 h
LOEW'S V: "Lucas" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 35
MERCIEUX: (255-6224) - "Souvenirs d'Afrique" 8 h
MILIEU: (277-5789) - "La femme de l'hotel" 19 h 20, 21 h (26 avril au 7 mai)
OUMETOSCOPE: (925-8800) - "La forêt démeraude" 7 h 15, 9 h 30 - "L'été prochain" 7 h, 9 h 15
OUTREMENT: (277-4145) - "Le mystère silkwood" 8 h 45 - "Birdy" 9 h 30
PALACE I: (866-6991) - "Pray for death" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PALACE II: "9 1/2 weeks" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 35
PALACE III: "Critters" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30
PALACE IV: "The Inheritors" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PALACE V: "Pretty in pink" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
PALACE VI: "April fool's day" 12 h 20, 2 h 05, 3 h 50, 5 h 35, 7 h 20, 9 h 10
PARADIS I: "Cosmos 859" 9 h 30 - "Pour la peau d'un ilic" 7 h 30
PARADIS II: "X-tro" 7 h 30, 10 h 30 - "Elvis Gratton" 8 h 50
PARADIS III: "Target" 8 h - "Les gonflés" 10 h 05
CINÉMA PARALLELE: (843-6001) - "Les vildangeurs" 19 h 30, 21 h 30
PARISIEN I: (866-3856) - "Rose bonbon" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PARISIEN II: "À coup de crosse" 12 h 10, 2 h, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20
PARISIEN III: "Conseil de famille" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 20
PARISIEN IV: "9 1/2 semaines" 12 h 25, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30
PARISIEN V: "Highlander" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
PLACE LONGUEUIL: (679-7451) - "Le justicier de New York" 7 h, 9 h 15
PLACE LONGUEUIL II: "3 hommes et un couffin" 7 h 10, 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) - "Legend" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PLACE ALEXIS NIHON II: "A room with a view" 12 h 45, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON III: "Violetes are blue" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PLACE DU CANADA: (861-4595) - "Hannah and her sisters" 7 h, 9 h
PLACE DU PARC I: (844-9470) - "9 1/2 semaines" 7 h 10, 9 h 30
PLACE DU PARC II: "Rose bonbon" 7 h 30, 9 h 30
PLACE DU PARC III: "Nostradamus" 6 h 15, 7 h 50, 9 h 30
SAINT-DENIS I: (845-3222) - "Pour la peau d'un ilic" 12 h 10, 15 h 50, 19 h 30 - "Cosmos 859" 14 h 10, 17 h 45, 21 h 30
SAINT-DENIS II: "La première aventure de Sherlock Holmes" 12 h 50, 14 h 55, 17 h 19 h 10, 21 h 20
VERSAILLES I: (353-7880) - "Rose bonbon" 7 h 30, 9 h 30
VERSAILLES II: "9 1/2 semaines" 7 h 10, 9 h 30
VERSAILLES III: "Enemy" 7 h 15, 9 h 25
L'ERMITAGE: (388-5577) - "Hannah et ses sœurs" 7 h, 9 h 30
LE THÉÂTRE CINÉMA: (931-2477) "Pray for death" 6 h, 7 h 50, 9 h 40
YORK: (937-8978) - "Blue city" 1 h 10, 2 h 55, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 45

TELEVISION

CBFT
12.00 Première édition
12.20 Télé arts
12.30 Vivre à trois
13.00 Terre humaine
13.30 Émission spéciale
14.30 Télé-jeu
15.00 Série Plus
15.30 Folia et Ciboulette
16.00 Pop citrouille
16.30 Émission spéciale
17.00 En direct de Vancouver, ouverture officielle de l'Expo 86
19.30 Avis de recherche
20.00 Série Plus
21.00 Clémence Aletti avec Dominique Labourier, Jacques Denis, Bernard Le Cocq, Robert Rivard, Jean-Marc Thibault, Charlotte Maury, Jacques Richard, Kathia Simon, Jean Vigny et Maria Tchenko
21.00 En tête
22.00 Le téléjournal
22.25 Le Point
23.00 Télé-jeu
23.04 Les nouvelles du sport
23.15 Télé arts
23.20 Vivre en forme
23.30 Cinéma
22.00 Les disparus - amér. 83 avec Melissa Gilbert, Martin Sheen et Pamela Bellwood
10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.15 Ciné Quiz
13.30 La puce à l'oreille - amér. 88 avec Rex Harrison, Rosemary Harris et Louis Jourdan
14.30 Cosmos 1999
15.30 La bande animée
16.00 Les satelliopettes
16.30 Galaxie
17.00 Montréal en direct
18.00 Ici Montréal
18.00 La Belle Vie
19.00 Cinéma du vendredi
21.00 Un homme voit rouge - brit. 74 avec Sean Connery, Ian McShane et Jeffrey Wickham
21.00 Arme et charme
22.00 Contexte
22.45 Tirages de Loto-Québec
23.00 Ici Montréal
23.30 Les sports
23.50 La couleur du temps
24.00 Cinéma de fin de soirée
24.00 La cité des dangers - amér. 75 avec Burt Reynolds, Catherine Deneuve et Paul Winfield
02.30 Cinéma de fin de soirée
24.00 Ces flics étranges venus d'ailleurs - fr. 75 avec Daniel Derval et Pierre Triboulet
17 RADIO-QUÉBEC
12.00 Pausse musicale
13.00 Québec School Telecasts
13.30 Le marché aux images
14.30 Pausse musicale
15.00 Biocnotes
15.30 Télé-documents
16.30 Caméra: toujours plus loin
17.00 Justice pour tous
17.30 Visage
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservices
19.27 Tirage La Quotidienne
19.30 Retraite-action
20.00 Droit de parole
21.00 La terre de la grande promesse (1 de 4)
22.00 Parler pour parler
23.00 Téléservice
09 TVF Q (Câble)
12.30 Les nouveaux jeux de 20 heures
13.00 La chance aux chansons
13.30 Comment devenir une mère jeune en 10 leçons avec Marthe Villalonga, André Valéry et Ariane Carletti
15.10 Kiosque à musique
15.55 Radio-France-Internationale (1 de 4)
16.30 C'est encore mieux l'après-midi
18.00 Le journal
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie
19.30 Les nouveaux jeux de 20 heures
20.00 La chance aux chansons
21.00 Vendredi: avons-nous changé de république?
22.00 Intermodé: faut voir
22.30 Kiosque à musique
23.00 Cocorocoboy
23.20 Le Journal
23.50 Radio-France-Internationale
08 CBMT
12.00 Middy
13.00 All my children
14.00 Trapper John m.d.
15.00 Coronation Street
15.30 Parenting
16.00 Happy days
16.30 Video hits
17.30 Buzarr's company
18.00 Country west
19.00 Golden Girls
20.00 Murder she wrote
21.00 Dallas
22.00 The National news
23.00 Newswatch
23.30 Good rockin'tonight
12 CFCF
13.00 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another world
15.00 General hospital
16.00 Music Vision
16.30 Take a break with Matthew Wheel
16.37 Hope of fortune
17.00 The price is right
18.00 Pulse
18.00 Entertainment tonight
19.30 Knight rider
20.00 The fall guy
21.00 Miami Vice
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
01.00 Santana and heart
03.00 Cinema 12
04.00 Big Mo + 1973 avec Bernice Casey, Bo Svenson et Janet MacLellan
05.00 Matt Houston

OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER
L'histoire Officielle
Luis Puenzo
BERRI
2001 UNIVERSITÉ
COIN DE MAISONNEUVE 849 4518

LE NEVEU DE BEETHOVEN
Un film de PAUL MORRISSEY
3 SEM.
BERRI
1:15 - 3:25 - 5:35
7:45 - 9:55

"ALLEZ VOIR CE FILM!"
FAITES-VOUS UN GRAND PLAISIR!
9 sur 10 Tout près de la perfection!
Richard Gav (BON DIMANCHE)
MEILLEUR FILM
FRANÇAIS DE L'ANNÉE
CÉSARS FÉVRIER '86

3 HOMMES et un couffin
OU LES AVENTURES DE 3 PLAYBOYS ET LEUR BÉBÉ
ROLAND GIRAUD - MICHEL BOUJENAH - ANDRÉ DUSSOLIER
le NOUVEAU film de Coline Serreau
BERRI et LONGUEUIL
CARTIER-LAVAL MASKA CINÉ-PARC ST-EUSTACHE

après... Ça peut pas être l'hiver, on n'a même pas eu d'été
MONIQUE MERCURE GUYLAINE NORMANDIN
UN FILM DE LOUISE CARRE
QUI A TIRÉ SUR NOS HISTOIRES d'Amour?
GÉRARD POIRIER GAËTAN LABRÈCHE
AUGUST SCHELLENBERG
BERRI
3:30, 5:30, 7:30, 9:30
(aussi au cinéma Rio à Sorel)

«... UN CHEF-D'OEUVRE...»
WOODY ALLEN
HANNAH ET SES SOEURS
Lun. à Ven.: 7:00 - 9:30. Sam.-Dim.: 2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30

Après Z, L'AVEU, SECTION SPÉCIALE, la nouvelle réalisation de COSTA-GAVRAS
DE CONSEILS DE FAMILLE
FANNY ARDANT / JOHNNY HALLYDAY / GUY MARCHAND
PARIS 3 12:15-2:30-4:45-7:00-9:20 Sam. Couche-tard 11:35

LOUISE MARLEAU ALBANE GUILHE
Anne Trister
ÉLYSÉE
Sam Dim 1:00-3:00-5:00-7:00-9:00 Sem 7:00-9:00

LA CASSURE
«...Quand il ne reste plus rien... il reste encore la vengeance.»
JEAN PIERRE LEAUD
CHRISTIAN ALERS - DANIELE MAIKOV
CAPITOL
12:45-2:30-4:15-6:00-7:45-9:30

A COUPS DE CROSSE
Le PARISIEN
12:10-2:00-3:50-5:40-7:30-9:20



## LE PARI DE LA MATURITÉ

LE MINISTRE du Travail du Québec, en annonçant mercredi que le gouvernement ne prolongerait pas le décret de la construction qui expirait le soir même, a déclaré qu'il faisait confiance à la « maturité » des parties en cause. Nous n'interviendrons que si la paix et la sécurité sont menacées, a dit M. Pierre Paradis.

Il y a deux ans, dans les mêmes circonstances, son prédécesseur parlait également de « maturité », mais sous un autre mode. En réponse aux associations patronales et syndicales qui réclamaient des responsabilités accrues dans la conduite de leurs affaires, M. Raynald Fréchette s'exprimait ainsi : « Il me faut une preuve que vous avez la maturité voulue pour maintenir un dialogue permanent et posséder l'assurance que le progrès de l'industrie ne sera pas entravé ». Cette « preuve », M. Fréchette ne l'a pas eue. Et la réforme est restée dans les limbes.

De quelle maturité s'agit-il ? Il ne peut s'agir de la maturité individuelle des personnes impliquées. Il n'y a aucune raison de penser qu'un Claude Daoust, nouveau président de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, soit moins « mature » que vous ou moi. Il en va de même pour ses vis-à-vis syndicaux, les Jean-Paul Richard, de la FTQ-Construction, et Maurice Pouliot, de l'International. On aurait tort de les prendre pour de grands veaux attardés en mal d'affirmation d'eux-mêmes.

Il pourrait s'agir, jusqu'à un certain point, de la « maturité » des organismes qu'ils dirigent.

L'AEQC fête ses dix ans le printemps dernier. C'est jeune. Créée de toutes pièces par le législateur, elle a pris la relève des six associations patronales de la construction aux fins exclusives des relations de travail. Ces dernières années, elle a paru déchirée par une sorte de « poujadisme du laisser-aller » où s'exprimaient les appréhensions d'une foule de très petits employeurs, notamment dans le secteur résidentiel, qui s'inquiétaient de la hausse de leurs coûts de main-d'œuvre et de l'apparition du travail au noir. Pour ses dix ans, l'AEQC a reçu un beau cadeau d'anniversaire : des nouveaux « statuts et règlements » qui lui ont permis de retrouver l'équilibre qui lui faisait défaut, tiraillée qu'elle était entre les secteurs, les régions et la taille des entreprises. En ce sens, jamais la partie patronale n'aura été mieux outillée pour une nouvelle ronde de négociation.

Quant aux syndicats de la construction, ils ne sont pas nés de la dernière pluie. On n'ignore rien des rivalités qui les opposent et que la loi a institutionnalisées sous la forme d'une campagne de maraudage à laquelle les centrales doivent périodiquement se livrer pour garantir l'exercice de la « liberté » syndicale à l'intérieur d'un régime de syndicalisme obligatoire. Pour la première fois depuis le schisme entre la FTQ et les unions américaines des métiers de la construction, la partie syndicale se présente à la table de négociation avec un protocole d'entente qui lui donne un mandat clair. Elle est en meilleure posture que jamais pour négocier.

Et pourtant, au poujadisme patronal que nous avons noté plus haut correspond, cette année en-

core, une sorte d'irresponsabilité syndicale qui se traduit par des demandes irréalistes. De là la nouvelle impasse.

En fait, cette maturité dont il est question, elle ne fait défaut ni aux personnes ni aux associations qu'elles dirigent, mais elle est pratiquement absente des relations de travail de cette industrie. Le régime qui prévaut dans la construction depuis près de vingt ans a réduit tout ce monde à l'infantilisme. Les parties n'ont jamais réussi, peut-être même jamais recherché, à lier entre elles des rapports qu'on pourrait qualifier de constructifs. Syndicalisme obligatoire, aussi bien pour les employeurs que pour les employés, qui assure la survie des institutions sans qu'elles n'aient à remuer le petit doigt ; retrait de toute responsabilité en matière de main-d'œuvre et de formation professionnelle ; absence de responsabilité également en ce qui touche l'application de la convention collective ; tout encourage la démission collective.

Pourtant, les exemples de maturité ne manquent pas... ailleurs. L'industrie automobile canadienne s'est interrogée sur son avenir. Un groupe de travail tripartite (fabricants de voitures, manufacturiers de pièces, Travailleurs unis de l'automobile) a été formé. Il a siégé pendant plusieurs mois et vient de publier un rapport d'une qualité exceptionnelle sur la situation de l'industrie, les défis qui l'attendent, les exigences de la formation professionnelle, les relations de travail... Plus menacée encore, l'industrie canadienne de l'acier suit le même exemple. Après une rencontre tenue l'année dernière qui avait connu un vif succès, les aciéries et le Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique viennent de former un comité conjoint (The Canadian Steel Trade Conference) qui s'est donné pour objectif de relever le défi de rechercher ensemble, et avec le gouvernement, les moyens d'une relance qui s'impose.

La construction, dira-t-on, c'est différent. Erreur. Cette industrie, hors Québec, se concerte également à l'intérieur d'un National Joint Committee qui fonctionne depuis 1980. Paradoxalement, le grand sujet de préoccupation de ses membres est celui du recul de la syndicalisation ! Le groupe de travail, dans une brochure récemment publiée, invite de façon pressante chaque entrepreneur et chaque homme de métier à déployer tous les efforts pour restaurer le syndicalisme dans un secteur d'activité menacé par la concurrence des entreprises non syndiquées.

La brochure précise que ses conclusions ne s'appliquent pas au Québec où le syndicalisme obligatoire crée un environnement totalement différent.

Différente, mais irresponsable, telle paraît l'industrie de la construction au Québec. M. Paradis n'attend pas de « preuves ». Il fait le pari de la confiance. C'est donc dans l'exercice de la responsabilité retrouvée que les parties devront parvenir à la maturité qui leur manque. Un beau risque à courir.

— JEAN FRANCOEUR

## VOS COMMENTAIRES SUR LE BUDGET, M. BOURASSA ?



## LETTRES AU DEVOIR

### Des rêves à réaliser

CETTE LETTRE a pour objectif de faire connaître l'existence d'un organisme nommé « La Fondation canadienne rêves d'enfants ».

Nous sommes les parents d'un enfant atteint d'une grave maladie. Comme plusieurs parents comme nous, nous vivons dans l'anxiété du jour où la maladie gagnera sur notre fils. Agé de sept ans, chaque journée est pour lui d'une importance capitale. Dans ce contexte, la réalisation de son (ses) rêves devient hypothétique. Grâce à l'humanisme et au dévouement de Mme D. Simms et Mme G. Doucet, il existe à Montréal un organisme qui se voue à la concrétisation des rêves d'enfants affligés de maladies dites incurables.

Dernièrement, notre fils a eu la chance de réaliser son rêve, soit de rencontrer les personnages de Disney sur le site même de Disney World en Floride. Nous ne remercierions jamais assez cette Fondation pour les lumières de bonheur dans les yeux de notre fils quand il a rencontré Mickey et ses amis.

Pour tous les parents dans la même situation que nous, sachez que la Fondation canadienne rêves d'enfants est située au 240 rue St-Jacques à Montréal au numéro de téléphone 844-2575.

Les réalisations de la Fondation ne sont possibles que grâce aux dons généreux de personnes et de sociétés conscientes de l'importance pour un enfant malade d'avoir droit à quelques moments de bonheur et de rêve. Mais il existe encore beaucoup à faire et les dons seront les bienvenus.

— JOHANNE ET BERTRAND PELLETIER  
St-Constant, 15 avril.

### La vague « garneuphobe »

DANS LE sillage des commentaires sur les États généraux de l'éducation je suis avec émerveillement le déferlement quasi quotidien de la vague garneuphobe qui va s'agrandissant semble-t-il.

Je ne comprends pas que M. Garneau soit pris à parti pour autre chose que pour son mépris de la poésie. Le crime est assez grave pour qu'on ne cherche pas à autre chose qu'une formation lacunaire.

Réfléchissons plutôt sur le fait. Si je ne me trompe, notre concitoyen astronaute était la personnalité invitée à ce congrès, il se devait donc de promouvoir la profession qui est la sienne. Agir autrement eut été déloyal. Marc est jeune, en forme, militaire, gradé, et de surplus « trié sur le volet » pour participer à des missions spatiales... impliquant la maîtrise d'un arsenal technique et une auto-discipline à toute épreuve. Bien. Fallait-il s'attendre qu'il prenne parti pour les délices du dictionnaire, pour les fulgurantes rencontres en bibliothèque ou pour l'utilité du traitement de texte en poésie mineure ? Quand même ! Les organisateurs du congrès savaient qui ils invitaient. L'éleve modèle fait une belle jambe à notre système d'éducation car il démontre que l'é-

tude des techniques de pointe mène à la gloire. En choisissant de présenter l'image Garneau, les organisateurs espèrent en tirer l'émulation conduisant à des prodiges chez les étudiants et un certain sentiment de gratification pour les parents et le public en général. Cela est clair.

Pour quelques années, la mode est d'ailleurs lancée, le mouvement dans l'éducation va s'amplifier exaltant l'informatique, le militaire, le technico-pratico-réaliste, quoi. Un système social qui ne sait pas répondre aux embarrassantes questions et attitudes de tant de jeunes n'a pas intérêt à générer des forces d'opposition rivales. Et le choix de Garneau montre comment en canalisant toutes les énergies physiques et intellectuelles, on peut construire un super-robot, apte aux hyperfonctions formatées, plus pressé à produire dans le système qu'à le mettre en cause.

Quant à ceux qui par hasard s'intéressent toujours aux lettres, le système étant très peu apte à leur formation, ils se feront de plus en plus rares et porteront personnellement l'infamie de ce choix miteux.

Et, mes sincères félicitations aux organisateurs de ce beau congrès : quelle classe ! quelle éloquence ! quelles idées fortes et claires !

— HÉLÈNE PERRAS MARTINEAU  
Montréal, 14 avril.

### Leclerc et le Vatican

M. J.-C. LECLERC est parfois drôle ; mais sans le vouloir, hélas. Un peu d'humour parfois mettrait du piment dans ses trop tristes éditoriaux. Mais son dernier éditorial était, ma foi, assez payable. Je pense à celui où il a dû s'aligner sur la position du Vatican.

Pauvre M. Leclerc, lui qui a toujours dénoncé avec véhémence les positions arriérées, rétrogrades, anti-progressistes sinon réactionnaires du Vatican sur toutes sortes de questions qui lui tiennent à coeur, comme l'avortement, le contrôle des naissances, les femmes dans l'Église, la politique vis-à-vis des mouvements révolutionnaires sud-américains, et encore bien d'autres sujets qui agitent son âme de cristal. Mais voilà-t-il pas que, enfin, inspiration céleste, le Vatican et M. J.-C. Leclerc s'accordent sur un point : il ne faut pas que le Vatican reconnaisse l'État d'Israël. Passe encore que le pape reconnaisse que le peuple juif constitue « les frères aînés des chrétiens » selon l'expression de Jean-Paul II ; il s'agit d'une évidence minimale difficile à occulter. Mais reconnaître que ce même peuple, antique mais bien vivant, chargé d'un « Précieux Héritage ». B.A., a un État national, au même titre que le Zimbabwe, les îles Fidji ou les États-Unis d'Amérique, ah ça non !

Et pourquoi cela ? Parce que, selon M. Leclerc ce serait endosser l'annexion du Golan, la politique prétendument « annexionniste » en Judée-Samarie, etc. Voilà, monsieur Leclerc, un argument bien étrange : faut-il, pour reconnaître une évidence nécessairement l'approuver ; faut-il n'avoir de relations diplomatiques qu'avec les pays dont on approuve les politiques, plus précisément dans la logique de M. Leclerc, toutes les politiques ? Cela n'a évidemment pas de sens. À moins que, toujours selon la logique de M. Leclerc, il faille comprendre que le Vatican approuve l'inva-

sion de l'Afghanistan par l'URSS, les lois martiales en Pologne par Jaruzelski, l'écrasement des Tchèques par les tanks russes, la dictature de tous les Pinochets rouges ou bruns d'Amérique latine et bien sûr, cela va de soi, les massacres des chrétiens par les soldatesques syriennes et palestiniennes.

Allons, dites-le donc une bonne fois clairement, sans ambages, sans faux-cul rhétorique, sans logique caduque : vous avez une dent contre Israël et n'importe quoi vous servira à dissimuler votre mauvaise foi. Mais est-ce bien là la fonction d'un éditorialiste d'un prestigieux journal ?

— MAURICE SADEH  
Montréal, 17 avril.

### Pour qui les infirmières « autorisées » sont-elles menaçantes ?

RÉCEMMENT les syndicats infirmiers se sont prévalus de toutes les plates-formes disponibles pour questionner les instances politiques et administratives du système de santé québécois.

Voilà les infirmières se prendre en main et assumer leur rôle dans la société. C'est menaçant pour qui ?

Formuler des recommandations pour permettre à chaque individu de gérer sa santé et son bien-être par l'accès à l'information contenue dans son dossier médical. C'est menaçant pour qui ?

Alerter la population et les représentants politiques sur la nature du problème des urgences, faire état des abus à l'intérieur du système de santé, tant sur les orientations que sur l'administration. C'est menaçant pour qui ?

Il faudra un jour répondre à la question. Le pouvoir de contrôler l'offre et la demande de services place-t-il le docteur en position de conflit d'intérêt ?

Lois et règlements encadrent l'acte infirmier ; certains actes médicaux ont été délégués aux infirmières, celles-ci ont délégué certains actes infirmiers aux infirmières-auxiliaires. C'est menaçant pour qui ?

Le syndicalisme infirmier est à l'aise de défendre l'infirmière « autorisée ».

Une professionnelle du plus haut calibre, qui possède les connaissances, l'habileté et la formation pour prendre des décisions rationnelles et réalistes concernant les soins infirmiers requis d'un patient. C'est menaçant pour qui ?

Permettez-nous de ne pas comprendre. Pourquoi, de tout temps, il y a eu de façon cyclique une chasse « aux sorcières » ? Sorcières qui n'existent que dans l'esprit de gens qui se sentent menacés.

Dans une société ordonnée, chacun a sa place. Oui docteur, l'infirmière assume son rôle, sa place. C'est menaçant pour qui ?

L'infirmière est présente en phase de négociation de mécanismes qui assurent sa qualité de vie au travail. Ceci afin de pouvoir être en mesure de maintenir les standards d'excellence qu'elle attribue aux soins infirmiers auxquels la population du Québec a droit. C'est menaçant pour qui ?

P.S. : À chacun [...] et les chèques de M. Séguin seront bien gardés.

— RAYMONDE BOSSÉ infirmière.  
Montréal, 16 avril.

## LES SYNDICATS EN PÉRIL

POURSUIVANT leurs efforts en vue d'esquisser de nouveaux modèles de vie et de solidarité sociale, les évêques catholiques du Canada ont publié, à l'occasion du Premier mai, un vigoureux message d'appui aux syndicats. Cette option, qui n'est pas nouvelle dans notre histoire ni dans la doctrine de l'Église, en aura néanmoins étonné plus d'un, étant donné la défaveur dans laquelle le mouvement syndical est tombé un peu partout au pays. Mais le rappel vient à point, alors que l'affaiblissement actuel des syndicats semble aller de pair avec de graves reculs dans le monde du travail, les services sociaux et la défense des gens démunis.

La Charte canadienne des droits et libertés, dirait-on, rencontre une opposition plus vive que jamais, ici et là, quand il s'agit des associations en milieu de travail.

Tout un courant d'opinion, qui magnifie le syndicalisme en Pologne et sa bravoure à l'endroit du Pacte de Varsovie, serait le premier à réclamer l'emprisonnement des dirigeants de nos centrales si d'aventure ils s'enhardissaient à proposer chez nous la moitié du programme de Solidarnosc ! Aux fiers-à-bras d'hier qui intimidaient les organisateurs syndicaux, ont succédé de tristes mercenaires du droit dont les pratiques ne sont pas moins néfastes pour les libertés des travailleurs.

Aussi importait-il de rappeler les fondements du syndicalisme, l'apport historique impressionnants des syndicats dans la création de nos programmes sociaux, le rôle irremplaçable qu'ils jouent dans l'éveil politique de leurs membres, et l'ultime ligne de défense qu'ils représentent pour un grand nombre de personnes.

Le Premier mai n'était peut-être pas l'occasion pour les évêques de faire aussi la critique de certaines orientations ou pratiques syndicales, qui ont leur part dans les difficultés sérieuses que rencontrent les syndicats. La Commission épiscopale des affaires sociales n'aborde pas directement ces problèmes. Son message met plutôt l'accent sur la solidarité plus grande que le mouvement syndical devrait manifester à l'égard des groupes de femmes, des organisations populaires et agricoles, et des peuples autochtones.

L'orientation néanmoins est claire pour qui sait lire : l'effort commun doit viser « la mise sur pied d'un large mouvement social en faveur d'une société nouvelle basée sur la justice économique et sociale ». Les évêques ne précisent pas quelle forme ce mouvement devrait prendre, ni quelles sont ses conditions d'implantation et de développement. Ils invitent simplement les comités pastoraux et les communautés paroissiales à débat-

tre de ces questions avec les représentants des syndicats locaux. La suggestion, opportune, mérite d'être accueillie, même là où il n'y a pas de grand conflit de travail.

Pour que de telles rencontres soient fructueuses, il importe cependant que les milieux d'Église ne soient pas seuls à corriger leurs préjugés et à sortir de leur chapelle. Du côté syndical, le conservatisme qui se cachait sous le discours de gauche a laissé son empreinte. Même le syndicalisme d'affaires, hier reproché à la FTQ, pointe la tête à la CEQ. Pris au dépourvus par la crise économique qui a fauché les effectifs, et jetés sur la défensive par le discours faussement libéral qui revient à la mode, les syndicats accusent un net retard, tant dans la définition d'une stratégie que dans la recherche d'un modèle plus humain de société.

Le message des évêques sera sans doute mieux reçu dans les syndicats que les critiques, de plus en plus désabusées, et pas toujours injustifiées, qui frappent le syndicalisme dans maints milieux, spécialement là où la vie est devenue encore plus pénible. La grève dans les services publics, les avantages comparatifs entre syndiqués de l'État et syndiqués du secteur privé, la valorisation du travail dans une société qui idolâtre le loisir, l'éthique professionnelle, le double emploi sont encore des sujets presque tabou dans trop de syndicats, comme hier la question de l'égalité des femmes.

Si on ne se dépouille pas d'un vieux syndicalisme, une nouvelle société ne verra jamais le jour, et d'abord dans la tête même des syndiqués.

Or, le message du Premier mai que l'épiscopat adresse aux syndicats et aux communautés chrétiennes ne fait pas simplement références aux problèmes actuels. Il dépasse largement les mots d'ordre qui accompagnaient, hier, dans les diverses villes du monde, les défilés commémorant le Massacre de Chicago et l'avènement de la « semaine de huit heures ». Les évêques puisent dans une doctrine à laquelle Rome a donné une actualisation percutante et jusque dans cette théologie de la libération dont l'impact, vif dans le tiers-monde, peut aussi donner un projet et un sens à nos sociétés attardées.

Sans retour à la dignité et à la valeur du travail humain, comment retrouverons-nous le respect pour les travailleurs et travailleuses à la retraite, et la solidarité avec les gens en chômage et avec les jeunes, ici comme à l'étranger ?

— JEAN-CLAUDE LECLERC

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.  
LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : = \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00  
Pour information : à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur:  
Édition quotidienne = 139\$ par année 75\$ 6 mois 39\$ 3 mois  
Livraison par la poste:  
Édition quotidienne = 145\$ par année 79\$ 6 mois 42\$ 3 mois  
Pour information (514) 844-3361  
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

# Mies Van der Rohe : l'architecte de la modernité

IL Y A un consensus d'un peu tout le monde pour reconnaître que les trois plus importants architectes du 20<sup>e</sup> siècle furent jusqu'à maintenant l'Américain Frank Lloyd Wright (1869-1959), le Français (né Suisse) Le Corbusier (1887-1965) et l'Allemand Mies van der Rohe (1886-1969). Des trois, c'est ce dernier qui fut le plus associé avec l'architecture moderne, au moins avec l'idée que l'on se fait de la modernité. On peut en avoir un aperçu à Montréal même : Westmount Square est une de ses oeuvres. D'autres réalisations locales s'en inspirent fortement : c'est le cas notamment du Centre Saidye Bronfman sur le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, oeuvre de Phyllis Lambert, disciple et collègue au début de sa carrière de Mies van der Rohe.

Il s'agit là d'une reconnaissance qui n'est pas sans comporter certaines ambiguïtés. D'un côté, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance le mois dernier, le Musée d'art moderne de New York lui a consacré une exposition qui, selon le magazine *Time*, le confirme comme le maître absolu de l'architecture moderne. De l'autre, les autorités britanniques viennent de refuser pour des raisons esthétiques la construction d'un immeuble-tour que Mies a conçu durant son vivant pour la ville de Londres.

C'est lui qui a le plus et le mieux oeuvré pour faire de l'architecture moderne une abstraction élégante et parfaite. Non sans convictions profondes : il professait que le rôle historique de l'individu était terminé et destiné à être remplacé par celui de la machine et de la bureaucratie. D'où son insistance sur l'espace universel, d'une simplicité totale, utilisable sous tous les cieux. D'où également ses recherches sur l'excellence de la société bureaucratifiée. On lui doit certains traits associés à ce type d'édifice, main-

tenant universellement répandu, tel le mur-rideau de verre.

Pourtant ses oeuvres les plus riches et les plus intéressantes ont été réalisées pour ou à l'échelle des individus. C'est le cas de son célèbre pavillon pour l'Exposition internationale de Barcelone de 1929 (et qui est actuellement en voie de reconstruction). Modeste bâtiment que l'on pourrait décrire comme une projection splendide en trois dimensions d'une peinture de Piet Mondrian, il tire son originalité de l'authenticité et de la richesse des ma-

cent un environnement familier et rassurant.

Même le Seagram Building de New York, son chef-d'oeuvre dans le domaine des grands immeubles (et auquel a participé Phyllis Lambert), tire une grande partie de ses qualités de son unicité dans l'environnement de Park Avenue. Sa forme et son enveloppe architecturales sont d'une incroyable pureté et simplicité, ses détails de construction d'une netteté digne de l'art aéronautique et ses matériaux d'une remarquable qualité (dallage de

l'abstraction fait beaucoup de concession concernant les besoins des usagers. Le Dr Farnsworth, propriétaire de la remarquable boîte de verre réalisée par Mies, trouva sa résidence trop coûteuse pour y vivre et poursuivit (sans succès) son architecte en Cour pour n'avoir pas tenu compte de ses besoins. De même, les stores vénitiens du Seagram Building ont été conçus pour n'occuper que trois positions : ouverts, à moitié fermés ou fermés totalement. Ce qui a été recherché, ce n'est pas le confort des utilisateurs à l'intérieur mais l'assurance que le bâtiment projetera toujours dans son environnement une image contrôlée, équilibrée et parfaite.

C'est la même recherche de cohérence, d'ordre et de pureté visuelle qui a amené Mies, dans ses immeubles de Lafayette à Détroit comme dans ceux de Westmount Square à Montréal, à ne pas faire de distinction dans la forme et l'enveloppe architecturales entre les tours à bureaux et les tours d'habitation. Les tours de ces ensembles se ressemblent comme des jumelles et rien dans l'architecture ou son traitement ne laisse soupçonner que leur occupation soit différente.

En soi, on peut considérer ce trait comme sans importance, même amplement justifié par la qualité plastique des ouvrages et leur unité d'ensemble. Pourtant, il y a une différence entre les activités qui sont poursuivies dans des aires résidentielles et celles qui ont cours dans un édifice à bureaux. Dans toute l'histoire de l'architecture, quels que soient les époques et les styles, les immeubles ont toujours révélé d'une façon ou d'une autre leur mission. Pourquoi un sanctuaire aurait-il l'air d'un stationnement étagé ou d'un entrepôt et vice-versa ? À l'Institut de Technologie, une chapelle construite par Mies a si peu l'air d'une église qu'il a fallu inclure sa fonction en grosses lettres pour éviter des méprises ! La sim-



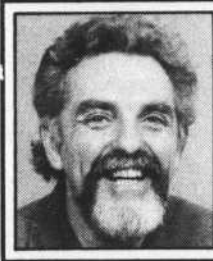
Le Westmount Square, une des oeuvres de Mies van der Rohe

PLICITÉ et perfection architecturales recherchées sur le plan visuel se retrouvent sur d'autres plans bien imparfaits.

Voilà la faiblesse intrinsèque de cette architecture. Si elle n'avait pas existé, il aurait fallu probablement l'inventer car elle a permis de franchir certaines barrières, notamment dans la conception et la perception des espaces. Elle représente dans ce sens une voie légitime de recherche et d'expression, à l'exemple des recherches sur la couleur du peintre québécois Guido Molinari. Mais elle possède en elle-même ses propres limites. Lorsqu'elle se présente comme une solution universelle (telle que certains architectes l'ont utilisée et propagée), elle se révèle inquiétante. Car on conçoit difficilement un monde où la recherche de la perfection plastique conditionnerait l'occupation, limiterait

la satisfaction des besoins et nivelait dans l'environnement construit les différences de climat et de culture.

Mies van der Rohe professait que « less is more ». La recherche de la simplicité parfaite constituant l'essence même de son architecture, cet aphorisme fait du sens. Au niveau de l'environnement engendré par la prolifération de ce type d'architecture, la réplique « less is a bore » de l'architecte contemporain Robert Venturi fait du sens également. Car, comme l'a fait remarquer le critique du *Time*, Kurt Andersen, à cette exposition du Musée d'art moderne de New York consacrée à l'architecture de Mies, on a vu aucun de ces édifices construits par la légion de ses imitateurs moins talentueux et qui, de Los Angeles à Riyad, ont davantage ravagé qu'amélioré les centre-villes.



## ARCHITECTURE URBANISME

JEAN-CLAUDE MARSAN

tériaux utilisés (dallage de travertin, colonnes chromées, panneaux d'onyx d'Algérie et marbre vert) et d'une conception nouvelle de l'espace architectural obtenue par une disposition particulière des cloisons. Ces dernières, loin d'enclorre les espaces comme ce fut traditionnellement leur rôle, les magnifient en les reliant visuellement entre eux.

Dans ce cas comme dans celui des maisons Tugendhat (Brno, Tchécoslovaquie, 1930) et Farnsworth (Illinois, États-Unis, 1951), la pureté et la simplicité géométrique des formes, le raffinement du détail architectural et la qualité des matériaux ressortent d'autant plus que ces édifices se découpent sur un décor naturel. Ces oeuvres apparaissent comme des petites perfections utopiques, justifiables au nom de l'autonomie et de la liberté de l'art, d'autant plus exquises qu'elles épi-

marbre et revêtement de bronze...). Mais le fait qu'il soit entouré de bâtiments aux styles les plus divers, à l'exemple du Racquet Club voisin (de McKim, Mead & White), le singularise et le consacre comme une abstraction architecturale digne d'intérêt.

Si Park Avenue, par hypothèse, n'était encadrée que par des immeubles de cette facture et de cette perfection platonicienne, elle serait mortellement ennuyeuse. Pour être riche et attrayant, l'environnement urbain doit refléter une accumulation de fonctions et d'expressions, non une simplification. C'est parce que le Seagram Building constitue une addition de caractère à un ensemble déjà pourvu d'intérêt qu'il contribue à son attrait.

Pour atteindre cette perfection, qui est surtout d'ordre de la perception visuelle, cette architecture de

# Les « illégaux » : est-ce vraiment cela l'intolérance ?

## RÉPLIQUE

LORRAINE PAGÉ

L'auteure est présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal

IL M'A toujours semblé qu'il existait une règle non écrite selon la quelle un journal publiait de façon complète une prise de position ou une déclaration dans ses pages d'information quand il voulait la pourfendre en page éditoriale. Je devais être dans l'erreur puisque tel ne fut pas le cas de l'édition du DEVOIR du 25 avril 1986 où dans un éditorial intitulé « Une amnistie justifiée », M. Jean-Claude Leclerc déforme une prise de position de l'Alliance des professeurs de Montréal, la sort de son contexte, en omet certains éléments avant de la faire passer sous ses fourches caudines sans mesure et sans nuance.

L'éditorialiste laisse entendre que l'Alliance aurait posé au ministre de l'Éducation des « conditions supplémentaires » à l'amnistie des enfants qui fréquentent illégalement les écoles anglaises dans un « ultimatum » de dernière minute. Ces « conditions supplémentaires » émises en catastrophe feraient « subir » aux illégaux des examens de français. Le verdict ne tarde pas : « ni généreuse, ni hu-



Mme Lorraine Pagé, présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal

maine, ni québécoise », notre position est signe que nous serions « tâtillons, revanchards » ou à tout le moins que nous ferions preuve d'une « incompréhension grave de la situation culturelle de la métropole » et que nous serions étroits d'esprit car nous nous opposerions au développement des communautés culturelles.

Le moins que l'on puisse dire est que M. Leclerc nous a habitués à plus de discernement. Pour le bénéfice de vos lectrices et lecteurs, permettez-

moi à tout le moins de rétablir les faits et de livrer ensuite quelques commentaires à leur réflexion.

### Des faits éloquentes

En premier lieu, ce n'est pas dans un ultimatum de dernière minute que l'Alliance a fait valoir son point de vue au ministre de l'Éducation. Dès le début février, elle avait soumis à M. Ryan un mémoire à ce sujet. Ces propositions avaient été rendues publiques le 12 février et l'ensemble des médias avait alors souligné le caractère fort intéressant de l'amnistie conditionnelle que nous proposons. L'Alliance a par la suite fait valoir son point de vue et l'a défendu avec conviction devant le groupe ministériel de travail de M. Rondeau qui rend compte de cette rencontre dans son rapport officiel.

En second lieu, si le communiqué dont la presse a reçu copie faisait état de notre demande antérieure concernant les frères, soeurs et descendants, le télégramme envoyé au ministre mercredi dernier n'a fait aucune allusion à la non-transmission des droits de fréquenter l'école anglaise aux frères, soeurs et descendants des enfants « amnistiés », notre rencontre avec le groupe Rondeau ayant mis en lumière certaines difficultés juridiques qui rendraient aléatoire la mise en oeuvre de cette proposition.

Notre télégramme insistait en fait sur deux choses :

1) La nécessité de faire passer aux « illégaux » un examen adapté pour mesurer leur connaissance du français lu, écrit et parlé. En cas d'échec, ils recevraient des cours dans des classes de francisation qui existent déjà.

2) L'importance pour le ministre de prendre des mesures draconiennes contre les adultes qui ne devraient pas pouvoir récidiver en toute impunité.

Enfin, l'Alliance invitait le ministre à faire preuve de mesure et de rigueur dans sa décision. Elle insistait sur le fait que, bien que nous croyions que le Québec n'aît pas les moyens de se payer une nouvelle bataille linguistique, certains gestes pourraient être difficilement acceptables pour la majorité francophone dont nous trouvons qu'on a fait peu de cas dans ce dossier.

Telle est la prise de position « humaine, tâtonne et revancharde » qui nous est reprochée. Cela mérite certaines réflexions et soulève quelques questions.

Depuis quand en effet est-il inhumain de faire passer des examens à des élèves pour sanctionner la fin d'une étape de leur cheminement scolaire ? Il n'y a pas si longtemps, le ministre de l'Éducation annonçait, à la satisfaction générale, qu'à l'avenir les examens écrits de français se-

raient plus rigoureux. A ma connaissance nul ne l'avait alors traité de tortionnaire ou de bourreau d'enfants. Et maintenant que l'Alliance demande que l'on fasse passer des examens spécifiques, adaptés à leur situation, tenant compte de la réalité dans laquelle ils ont fait leurs études, aux enfants « illégaux », nous serions brusquement devenus inhumains ?

### Une solution humaine

Je prends la liberté de souligner en passant que le groupe de travail de M. Rondeau indique en page 23 de son rapport au ministre que le premier avantage de la proposition de l'Alliance est qu'elle « représente une solution humaniste ». C'est d'ailleurs l'opinion de l'ensemble des commentateurs à l'exception de M. Leclerc qui a raté une chance unique de souligner que l'Alliance des professeurs de Montréal a été le premier — sinon le seul — groupe francophone qui ait réclamé une amnistie, conditionnelle certes mais réelle, pour les illégaux.

Par ailleurs, si tous ceux qui sont contre l'amnistie totale et inconditionnelle devaient être ignorants des réalités culturelles de Montréal et étroits d'esprit comme le veut votre éditorialiste, nous serions en excellente compagnie. Avec M. Giuseppe Sciortino de la Fédération italienne des travailleurs immigrés qui proposait d'intégrer les illégaux aux écoles françaises après un séjour en

classes d'accueil » ; ou encore avec M. Don MacPherson, chroniqueur à *The Gazette* qui, pour ne pas pénaliser ceux qui ont respecté la loi, propose plutôt le statu quo et invite le gouvernement à « dégonfler le ballon politique de l'amnistie ».

Enfin, je ne saurais dire à quel point je trouve injuste et imméritée l'accusation de M. Leclerc selon laquelle l'Alliance serait ignorante des réalités montréalaises, étroite d'esprit et insensible à la présence des immigrants. À moins d'un mois d'un colloque pédagogique au cours duquel 5,000 de nos membres se sont penchés sur la réalité de l'enseignement en milieu urbain qui faisait largement part à l'accueil des immigrants et à la nécessité d'adapter notre enseignement et notre école à cette réalité, pendant que se déroulaient auprès de l'ensemble des Montréalais une consultation publique, lancée par l'Alliance, sur l'enseignement en milieu urbain, après toutes les démarches et les luttes que nous avons faites pour adapter l'école aux besoins de la ville, avec tous les combats que nous menons quotidiennement contre l'étroitesse d'esprit, le manque d'ouverture et les dogmes de tous acabit que d'aucuns veulent nous imposer, nous faire traiter de la sorte somme non seulement creux et faux, mais la violence, le manque de mesure et la gratuité de l'attaque ressemblent dangereusement à de l'intolérance.

## L'universalité de la souffrance humaine

### NOTES DE LECTURE

MARIE LAURIER

Francine Couture-Lebel, *J'irai boire à la lumière*, chez Fides Collection Vie, santé et valeurs, 285 pages

EN ÉCRIVANT son autobiographie de grande malade en lutte contre le cancer, Francine Couture-Lebel veut rejoindre « tous les êtres souffrants » et « lever la peur qui circule dans la société sur cette maladie ». Les accompagner aussi dans leur cheminement spirituel, si besoin en est leur ouvrir la route de la lumière de la foi. Elle-même a puisé et puisé encore — puisqu'elle est encore sous traitement — dans cette expérience, non désirée bien sûr, la motivation voulue pour vaincre cette crainte omniprésente chez les cancéreux, cela se comprend bien, mais également visible chez les soignants.

À 40 ans, Francine Couture-Lebel qui se décrit comme une écrivaine et une littéraire vient de publier chez Fides le récit d'une période de sa vie — de l'automne 1981 au printemps 1985 — sous le titre *J'irai boire à la lumière*. Aussi paradoxa-

lement que cela puisse paraître, c'est après avoir appris qu'elle était atteinte d'un cancer au sein qu'elle redécouvrit la vie : le souffle spirituel latent qui l'habitait déjà se transforme alors en cheminement de foi : « ... il y a toujours eu un grand principe qui a guidé toute ma vie, écrit-elle. Je crois que rien ne doit se perdre. J'ai voulu qu'aucun de ces instants ne soit vécu en vain. Oui, les grandes souffrances doivent servir. »

Cette idée de l'universalité de la souffrance humaine que Francine Couture-Lebel développe dans son livre, elle l'approfondit après l'avoir découverte en filigrane dans ses lectures. Ses auteurs favoris : Teilhard de Chardin, Gilbert Cesbron, Péguy, Jacques Grand'Maison, Dr Hans Selye, Gabrielle Roy, Norman Cousins, Louis Pauwels, Umberto Eco, Julien Green et plusieurs autres.

Puisqu'il nous faut nous résigner à la souffrance, subir l'épreuve de la maladie, envisager la mort comme une étape inéluctable, pourquoi alors ne pas essayer de transformer ou plutôt de transcender tout cela par une recherche en profondeur sur ses rapports avec soi, les autres et la vie, apprendre par la souffrance disait Eschyle ? C'est ce que Francine Couture-Lebel nous propose dans son livre. Elle précise toutefois que cette dé-

marche ne se fait pas du jour au lendemain. Elle admet avoir connu et connaître encore de violents instants de révolte, d'angoisse et de découragement qu'elle nous fait d'ailleurs partager dans son livre.

En juillet 1982, la jeune femme subit une première mastectomie, suivie de traitements de radiothérapie et de chimiothérapie. En 1985, le même scénario se répète.

« Depuis l'âge de vingt ans, je savais que j'aurais un cancer un jour, écrit-elle. Depuis que ma mort était morte, emportée par un cancer du sein. Elle avait cinquante-quatre ans. J'en avais alors dix-neuf. » Cette mère de deux fillettes ne se trompait malheureusement pas et elle va même jusqu'à croire que « cette maladie n'est peut-être qu'un grand cri disant non malaise en ce monde. Une spectaculaire tentative d'auto-destruction. »

Pour Francine Couture-Lebel, l'écriture représente une sorte de thérapie et d'exutoire de son malaise, un « fil d'espérance » qui la rattache à la vie et à ses lecteurs. Sa rédaction l'a distraite de son mal et lui a fourni l'occasion de réfléchir sur l'approche de la médecine traditionnelle à l'endroit du cancer, sur l'amitié, sur l'amour, sur la solitude, sur Dieu. Ces pages ne peuvent laisser personne indifférent.

## Les fantômes des bonnes intentions

### NOTES DE LECTURE

GEORGE TOMBS

★ Michael Harrington, *The New American Poverty*, Penguin, New York, 1985

QUAND furent portés à la connaissance du public — peu de temps après l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan — les résultats obtenus par les programmes sociaux dans les années 60 et 70, tout semblait indiquer, aux conservateurs, que le système bénéficiait aux pauvres à tel point, que ces derniers, débrouillards, calculateurs et bien contents d'empocher leurs chèques de bien-être social, ne sentaient plus la nécessité de travailler. Ils entretenaient, en d'autres termes, leur propre pauvreté : la criminalité et la délinquance en étaient les conséquences, les pires et les mieux connues.

Selon Michael Harrington, auteur de *New American Poverty*, la perspective conservatrice est tout simplement faussée. Pendant que la pauvreté s'accroît aux États-Unis, et menace une partie importante de la classe ouvrière jadis stable, ainsi que les cols blancs

des bureaux, pendant que le nombre d'immigrants illégaux est évalué à (?) huit millions, la classe sociale qui a su profiter le plus de la largesse gouvernementale (fiscale) est, en effet, celle des riches.

Harrington, socialiste dans la lignée de Dorothy Day et son journal *The Catholic Worker*, ne perd jamais sa confiance en la bonté de l'Américain, ni en sa générosité. Mais il constate toutefois que l'Américain moyen est tellement bourré de stéréotypes et de désinformation qu'il ne peut comprendre objectivement ce qui se passe.

Harrington cherche à démystifier la pauvreté. Pour beaucoup d'Américains, le mot « pauvre » évoque les Béatitudes et, dans la tradition de l'éthique protestante du travail, il a une connotation positive. Mais quant au mot « bien-être », il fait penser à la malhonnêteté, au trichage, au parasitisme, ce dernier terme ayant des résonances plutôt sinistres.

C'est pour amadouer le lecteur, hostile à l'idée de « bien-être », que Harrington cite le plus souvent *The Wall Street Journal* et *The Economist*. Trouvant dans ces journaux d'establishment des vérités inattendues, l'auteur nous présente une image d'une Amérique cruelle, aveugle : son système de bien-être

est le moins développé parmi les pays riches ; 34 millions de ses citoyens n'y bénéficient d'aucune couverture médicale (*Medicaid* étant très limité comme programme) ; des centaines de milliers de gens sont relâchés des institutions psychiatriques pour tourner en rond dans les rues de la mégapole ; les *sweatshops*, ces ateliers où les illégaux sont exploités, font une réapparition ; les syndicats cèdent aux pressions de la conjoncture, pendant que des gens très qualifiés doivent accepter de nouvelles positions inférieures à leurs derniers emplois, déplaçant ainsi les moins qualifiés.

Certains concepts dans cet ouvrage sont intéressants, quoiqu'ils manquent parfois d'originalité : les enfants aux É.-U. sont des apprentis-consommateurs ; on devrait calculer non seulement le produit national brut, mais aussi le gaspillage national brut, etc. Certes, les solutions préconisées par Harrington, celles du plein emploi et d'une redistribution de la richesse, n'intéressent pas tout le monde. Mais, à une époque où le Reaganisme séduit tant de gens influents, et où l'Amérique se présente comme une réussite retentissante sinon héroïque, le lecteur se doit d'entendre cet appel à la solidarité.

# SUITES DE LA PREMIERE PAGE

## ◆ Cour

Hier, les juges ont déclaré que la Loi constitutionnelle de 1867 n'exigeait pas qu'une sommation délivrée par un tribunal manitobain soit bilingue ou imprimée dans la langue choisie par son destinataire.

Même si le principe de la validité ne permet pas de sauver une déclaration de culpabilité prononcée en vertu d'une loi invalide lorsque le défendeur soulève la validité de cette loi comme moyen de défense, « le principe de la primauté du droit a pour effet d'en préserver la caractère exécutoire ».

Mme le juge Wilson, a inscrit sa dissidence. Selon elle, la sommation délivrée en anglais seulement viole les droits linguistiques garantis par la Loi sur le Manitoba de 1870 et est invalide. « Tout comme la personne anglophone qui habite le Québec, a-t-elle ajouté, a droit à ce qu'on donne suite à ses droits linguistiques en délivrant une sommation en anglais. »

Dans une autre décision, hier, la Cour suprême a statué qu'une personne a le droit de parler français ou anglais dans une cour de justice, mais que rien ne lui garantit qu'elle pourra être entendue ou comprise dans la langue de son choix.

La Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick et l'Association des conseillers scolaires francophones avaient intenté une action en vue d'obtenir un jugement déclaratoire et une injonction qui aurait empêché le mis en cause d'offrir des programmes d'immersion aux élèves francophones de ses écoles anglaises.

Avant l'audience de la Cour d'appel, les appelants ont demandé que l'affaire soit entendue par un juge bilingue. La Cour a accepté et formé un banc présidé par le juge Stratton, mais les appelants ont refusé alléguant qu'il n'était pas assez bilingue.

Hier, sept juges sur sept de la Cour suprême ont indiqué que les principes de justice naturelle et la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick confèrent à une partie qui plaide devant un tribunal le droit d'être entendue par des juges en mesure de comprendre les procédures indépendamment de la langue officielle utilisée par les parties.

« À défaut d'un système de test, souligne le jugement, un juge doit, de bonne foi et de la manière la plus objective possible évaluer lui-même son niveau de compréhension de la langue des procédures. »

Il faudra attendre une autre occasion pour discuter, selon les juges, de la question des moyens raisonnables qui peuvent assurer que le ou les membres d'un tribunal soient en mesure de comprendre les procédures, la preuve et les plaidoiries, écrites et orales, indépendamment de la langue officielle utilisée par les langues.

## ◆ Réacteur

de vives critiques sont exprimées aux États-Unis et en Europe contre le manque d'information en provenance d'URSS au sujet de l'accident.

Dans un communiqué transmis à l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), dont le siège est à Vienne, les autorités soviétiques ont affirmé que la réaction en chaîne de la fusion du matériel nucléaire n'avait plus lieu.

L'émission des substances radioactives décroît dans la centrale de Tchernobyl, où le niveau de radioactivité a baissé, selon le communiqué.

En outre, ajoutent les Soviétiques, « l'état de l'air dans la région et la ville de Kiev n'est pas inquiétant ».

Parallèlement, Moscou a repoussé l'offre d'assistance des États-Unis, après avoir révélé, dans un message du numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, au président Reagan, que l'accident avait débuté le vendredi 25 avril.

Le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, a indiqué que les Soviétiques, tout en exprimant leur reconnaissance, affirmaient disposer de moyens suffisants pour faire face à la situation créée à Tchernobyl. M. Shultz a qualifié l'incident de majeur, estimant que le nombre de victimes était bien supérieur à celui annoncé par l'URSS.

Car Moscou s'en tenait jeudi à un bilan officiel de deux morts, et 197 personnes hospitalisées, dont 49 ont déjà quitté l'hôpital. L'agence Tass a précisé que 18 des personnes hospitalisées se trouvaient dans un état grave.

L'URSS n'a pas non plus fait appel

à l'aide que lui avait proposée à plusieurs reprises la RFA pour lutter contre les conséquences de l'accident, a indiqué à Bonn le ministre ouest-allemand de l'Intérieur, M. Friedrich Zimmermann.

Plusieurs diplomates occidentaux de haut rang ont été convoqués au ministère des Affaires étrangères, où l'on a également cherché à les rassurer, en leur demandant de calmer les inquiétudes des étrangers — notamment spécialistes et techniciens — dans la crainte qu'ils ne quittent massivement l'URSS.

Mais l'Occident demeure méfiant. Le nuage radioactif provenant de la centrale est arrivé en Italie où un niveau de radioactivité supérieur à la normale — mais très éloigné encore de la cote d'alerte — a été détecté par deux observatoires.

Après le gouvernement des Pays-Bas, le Foreign Office de Londres a officiellement déconseillé à ses ressortissants de se rendre à Moscou ou à Varsovie. Le Danemark, comme la Suède, a décidé d'interdire l'importation de produits alimentaires en provenance des pays de l'est.

En effet, au moment où Varsovie — la radio-activité a atteint jusqu'à 500 fois la normale dans le nord-est de la Pologne — décidait d'étendre ses mesures préventives (distribution d'iodo aux femmes et aux enfants notamment) à l'ensemble du pays, la Yougoslavie et la Roumanie ont constaté une augmentation du taux de radio-activité sur leur territoire. Cela ne présente toutefois pas de danger pour leur population, selon les organismes officiels.

L'Union soviétique a accepté, par ailleurs, qu'une organisation internationale de transplantation de moelle osseuse vienne en aide aux victimes de l'accident, a annoncé à Los Angeles (Californie), le président de cette organisation.

Le Dr Robert Gale, qui dirige le groupe *International Bone Marrow Transplant Registry*, représentant 128 centres effectuant des greffes de moelle, a précisé avoir reçu, hier matin, un appel téléphonique de l'ambassade d'URSS à Washington.

« Les diplomates soviétiques, a-t-il dit, se sont montrés pressés que je vienne (en Union soviétique), que je m'entretienne avec mes homologues et, au besoin, que je prenne les mesures nécessaires. »

La proposition de cette organisation d'aider les victimes de l'accident nucléaire soviétique avait été transmise à Moscou par M. Armand Hammer, pdg de la société pétrolière Occidental Petroleum, un homme d'affaires ayant des liens très étroits avec l'URSS.

Enfin, des centaines de milliers d'ouvriers ont défilé hier sur la Place Rouge pour les cérémonies du 1er Mai mais cette année le nucléaire était singulièrement absent des slogans et affiches.

## ◆ Budget

moyens dans l'espoir de réduire l'écart avec l'Ontario. Bonne nouvelle, sans doute, mais tout n'est pas aussi simple lorsqu'on envisage les autres mesures de portée individuelle.

Outre la taxation du mazout et du gaz naturel dont l'impact sur certains revenus familiaux pourrait être significatif, la taxe-ascenseur sur l'essence et le tabac est annulée pour faire place au mécanisme classique de la taxation. Nouvelle intéressante, mais à la condition d'oublier que l'une et l'autre taxe sont gelées à leur niveau actuel. La dégringolade du prix du pétrole sur les marchés internationaux devrait pourtant traîner l'ascenseur vers le bas. L'État tirera un beau profit, du moins en courte période, de la suppression de cette « taxe odieuse ».

Pas de nouveaux impôts, mais Québec ne fait plus de mystère de sa volonté d'imposer une taxe sur certains de ses services. Au cours du prochain exercice, c'est 75 millions de dollars qui tomberont ainsi dans les coffres de l'État. Sous l'appellation neutre de tarification, c'est en fait la notion de ticket modérateur qui s'inscrit officiellement dans le registre des réalités administratives. Quels services, quel niveau de tarification ? Pas de réponse immédiate : les surprises seront servies à la petite cuillère au cours des prochains mois.

C'est sans doute à Ottawa et dans les sièges sociaux des entreprises qu'on sourcilera davantage en prenant connaissance de certaines mesures contenues dans le budget de Monsieur Lévesque. En vue d'empêcher le gouvernement fédéral de réduire ses versements au titre des services de santé et de contribution au financement de l'enseignement post-secondaire, le ministre des Finances majeure la fiscalité des entreprises en regard de leur taille. Objet

de prédilection du discours des conservateurs fédéraux et des libéraux québécois, l'entreprise devient monnaie d'échange. En termes moins polis, les entreprises ressemblent à des otages dans le bras-de-fer engagé entre Québec et Ottawa depuis la décision du gouvernement fédéral de réduire progressivement ses versements de péréquation aux provinces.

Elle serait donc revenue l'époque des empoignades fédérales provinciales qui ont longtemps caractérisé le lot des échanges entre Québec et Ottawa. Le gouvernement de Monsieur Bourassa reprend le flambeau d'un certain style de fédéralisme après l'intermède qu'aura constitué la décennie péquiste. Avec la négociation sur le libre-échange en toile de fond, Québec tente de disposer ses pions au début d'une partie incertaine dont l'entreprise fait les frais, du moins pour le moment.

Réduction du déficit, compression des dépenses, ces deux mesures devraient aussi sonner agréablement aux oreilles des milieux financiers des deux côtés de la frontière, à New-York surtout. La cote de crédit, c'est l'une des préoccupations majeures de Monsieur Bourassa qui ne renonce pas à ses projets d'une nouvelle Baie James.

En somme, ce budget paraît bien sage, conservateur même : on est loin des coupes sombres, de la chirurgie à vif annoncée et redoutée. La médication concoctée par Monsieur Lévesque ne paraît pas correspondre au diagnostic alarmant qui nous plongeait dans la pire crise financière de l'histoire du Québec. Pari sur la vigueur du malade ou compassion de l'apothicaire ? Le budget de Monsieur Lévesque semble s'inspirer de l'un et l'autre sentiment.

## ◆ Tarification

M. Lévesque voit deux avantages au recours à la tarification : elle freine les abus dans l'utilisation de services et elle ne gêne pas la productivité.

Chaque ministère devra songer aux services auxquels il peut ainsi imposer un tarif. Un effort plus grand sera demandé aux ministères ayant un faible taux d'auto-financement.

Le consommateur sera aussi directement touché dans sa demeure. Dorénavant, l'huile à chauffage et le gaz naturel seront taxés, au même titre que l'électricité et le gaz propane.

L'exemption de la taxe de neuf pour cent sur l'huile à chauffage et le gaz naturel est donc éliminée.

Pour une résidence moyenne, cela signifie facilement une augmentation de \$ 150 par an sur la facture de chauffage.

Les entreprises pour lesquelles ces formes d'énergie servent à la production de biens seront toutefois exemptées de l'imposition de la taxe.

M. Lévesque souhaite ainsi obtenir quelque \$ 97 millions en 1986-87.

Les personnes à faible revenu seront compensées pour cette taxe sur l'huile à chauffage et le gaz naturel. En janvier 1987, dans le calcul des barèmes d'aide sociale, le gouvernement prévoiera un montant annuel de \$ 15 par adulte et de \$ 6 par enfant.

Cette compensation aux plus démunis coûtera \$ 24 millions au trésor québécois en 1987.

Les particuliers profiteront par contre de l'harmonisation du budget québécois avec celui d'Ottawa au chapitre de l'exemption des gains en capital.

Les premiers \$ 500,000 de gains en capital sont exemptés de vie.

Cette mesure signifie beaucoup pour un contribuable fortuné. Le fardeau fiscal de ceux qui en bénéficient est ainsi diminué de \$ 28 millions pour 1987.

Les citoyens des régions périphériques et frontalières des États-Unis et de l'Ontario seront cependant avantagés par la diminution de la taxe sur l'essence.

Cette mesure allégera de \$ 5 millions le fardeau fiscal des contribuables des régions périphériques.

Inévitablement, les assurés devront à leur tour être mis à contribution par la RAAQ. On ignore encore dans quelle poche du contribuable la Régie effectuera cette ponction.

Tel qu'annoncé, le gouvernement ira chercher une somme de \$ 24 millions en comprimant dans la gratuité des soins dentaires aux enfants.

Un montant de \$ 8 millions sera récupéré en désassurant certains services. Le solde proviendra des diverses mesures fiscales annoncées dans le budget.

Sans encore prendre de mesure à ce sujet, le gouvernement pave le chemin à certaines modifications aux allocations de disponibilité pour enfants de moins de six ans.

Cette allocation est versée au parent d'un enfant de moins de six ans qui demeure au foyer.

Le ministre Lévesque dit estimer que les exemptions actuelles de \$ 1,870 pour le premier enfant et de \$ 1,370 pour les suivants suffisent.

« On peut donc s'interroger sur la raison d'être de l'allocation de disponibilité, du moins dans sa forme actuelle. Elle devra être réexaminée dans le cadre des décisions que le gouvernement sera amené à prendre dans les prochains mois. »

Les agriculteurs et les travailleurs du Grand Nord jouissent aussi de mesures de soutien.

Tout travailleur demeurant dans le Grand Nord bénéficiera d'un déduction de \$ 225 par mois à cause des frais de subsistance qui y sont plus élevés.

Cette mesure allégera le fardeau fiscal des résidents du Grand Nord de \$ 23 millions.

De même, les jeunes agriculteurs bénéficieront d'une subvention de \$ 15,000. Celle-ci était auparavant limitée à \$ 8,000.

◆ Déficit

adoucie à la Commission des normes du travail dès cette année, et le sera l'an prochain à la CSST;

la réforme de la comptabilité et la liquidation de ce que le ministre appelle les « hypothèques » de l'administration péquiste comportent les mesures suivantes : résorption sur cinq ans des déficits de \$ 260 millions accumulés par les hôpitaux ; radiation de centaines de millions en créances irrécouvrables ; budgétisation des pertes des sociétés d'État ; réforme des conventions comptables ;

tarification des services gouvernementaux. Une augmentation de \$ 75 millions est prévue à ce titre, répartie en objectifs qui seront approuvés par le Conseil des ministres. Les détails seront dévoilés au fur et à mesure par les ministres eux-mêmes. Ainsi, aux finances, l'incorporation d'une société coûtera désormais plus cher. De plus, la Régie de l'assurance automobile remboursera \$ 40 millions au gouvernement au titre des services médicaux. Au total, cette année, cette ponction sera de \$ 100 millions, dont \$ 60 millions réductions ;

diminution des déductions fiscales. Les déductions de \$ 1,000 pour revenus d'intérêt ou de dividendes, et de \$ 1,000 pour revenus de retraite, sont réduites à \$ 500, sauf pour les retraités. De plus, l'allocation de disponibilité pour les enfants de moins de 6 ans sera révisée ;

les taxes ascenseurs sur l'essence et le tabac sont remplacées par des taxes spécifiques. Mais pour les deux, les taux actuels restent en vi-

## TCHERNOBYL

# Epp ne s'attend pas à de fortes retombées

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le Canada n'a toujours pas enregistré de hausse du niveau de radioactivité depuis l'accident de Tchernobyl.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Jake Epp, qui a ajouté que le nuage radioactif ne devrait atteindre le Canada qu'au tour du 3 mai au plus tôt, et qu'à cette date, le niveau de radioactivité devrait être extrêmement bas.

Un nuage de radioactivité s'est dégagé depuis le vendredi 25 avril dernier de la centrale nucléaire de Tchernobyl, située à 130 kilomètres de Kiev, à la suite de la fusion d'un premier réacteur.

Depuis le 29 avril, le Canada mesure à tous les jours le degré de radioactivité dans 28 postes à travers le Canada.

Les premiers résultats parvenus des stations d'Ottawa et de Vancouver montrent des niveaux normaux de radioactivité, a expliqué le ministre Epp.

Le nuage de radioactivité devrait se déplacer vers l'est, et atteindre le Canada entre sept et 10 jours après l'accident, soit au plus tôt le 3 mai, a-t-il poursuivi.

Les résultats de l'analyse des échantillons recueillis à cette date ne devraient être connus qu'au tour du 7 mai.

Le niveau de radioactivité devrait être si faible qu'il sera nécessaire d'utiliser pour le détecter un équipement très sensible, a soutenu le ministre.

M. Epp a tenu par ailleurs à préciser que les avions en provenance des régions européennes affectées

ne portaient aucune trace de radioactivité.

Il a promis de tenir la Chambre et la population canadienne au courant des résultats des différents contrôles.

« La population canadienne n'a pas actuellement à prendre de mesures de protection, et nous prévoyons qu'aucune mesure ne sera nécessaire dans les semaines à venir, » a-t-il déclaré.

Le ministre a également annoncé hier la formation d'un groupe de travail, composé de représentants des ministères de la Santé nationale, de l'Environnement et des Affaires extérieures, et d'experts d'Énergie atomique du Canada et du Bureau de contrôle de l'Énergie atomique, qui verra à coordonner les efforts du gouvernement.

Le groupe verra surtout à assister les Canadiens qui se trouvent dans les environs de l'accident, à conseiller les Canadiens qui envisagent de voyager dans ces régions du globe et à contribuer aux efforts internationaux visant à aider les victimes de la catastrophe.

Le ministre Epp a réitéré qu'il serait prudent que les Canadiens actuellement dans les environs de Kiev quittent la région, et que les personnes envisageant de s'y rendre pensent à retarder leur départ.


Un agent consulaire de l'ambassade du Canada à Moscou est arrivé tard hier soir à Kiev afin de constater la situation et d'assister les Canadiens à cet endroit.

Hier, le ministre des Affaires extérieures à Ottawa ne savait toujours pas si des ressortissants canadiens avaient quitté le pays, suite à l'accident.

D'autre part, le gouvernement se targue de mettre fin au camouflage en modifiant les pratiques comptables, dit M. Garon, mais il récupère de la sorte \$ 106 millions de plus. Drôle de camouflage que celui du gouvernement péquiste, ironise l'ancien ministre, qui tourne à l'avantage des libéraux. Pire, le gouvernement augmente des crédits que le Trésor avait diminué pour les régions, mais il les laisse à un niveau moins élevé que ce qu'ils étaient l'an dernier ; c'est le cas pour le réseau routier et pour le Fonds de développement régional.

De plus, ce que M. Bourassa appelait la pire crise financière du Québec lui permet de faire main basse sur les réserves de la Régie de l'assurance automobile et de la Commission des normes du travail, après celles de Loto Québec et de Soquia. Il vide la caisse, note M. Garon, après quoi il se plaint que les sociétés d'État manquent de capitaux.

Le critique financier note que le gouvernement prévoit ne créer que 62,000 emplois cette année, soit 22,000 de moins que l'an dernier et il y a deux ans. Il souhaite enfin que les débats sur les choix budgétaires et fiscaux se fassent au grand jour, sur la place publique.



**UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.**

**LE DEVOIR ESSENTIEL!**

**2 mai**  
par la PC et l'AP

1984: le général Joao Figueiredo, chef de l'Etat brésilien, signe un décret, levant un état de siège initiée en vigueur à Brasilia et dans des régions voisines.

1983: Issam Khouri, ministre libanais des Affaires étrangères, déclare qu'un échec des démarches entreprises par George Schultz, secrétaire d'Etat américain, en vue de restaurer la paix au Liban, pourrait conduire à une guerre entre Israël et la Syrie.

1982: au cours de la guerre des Malouines, le croiseur argentin *General Belgrano* est torpillé dans l'Atlantique sud par des sous-marins britanniques.

1963: l'équipage d'un cargo chinois, recueilli en mer Jaune, déclare que son bâtiment a été coulé par un sous-marin inconnu.

1956: un cessez-le-feu est proclamé entre Israël et la Syrie.

1933: Hitler supprime les syndicats en Allemagne.

1668: signature de la paix d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Espagne.

## AUJOURD'HUI

Le camp d'entraînement printanier des Trappeurs du collège Marie-Victorin aura lieu ces 2, 3 et 4 mai au collège. Les intéressés doivent communiquer avec Mme Lise Vernerey, du service des sports du collège Marie-Victorin, en composant le 325-0150, poste 2219.

Vous êtes invités au concert « Bon voyage » de l'école secondaire de Rosemont. Rendez-vous à l'auditorium Helen-Hall (3737, rue Beaubien est) à 20 h. Entrée : \$ 3.

La Société de biologie de Montréal vous convie à une conférence intitulée « La nature au service de l'art », que donnera M. Jacques Larivée, professeur au cégep de Rimouski, ce vendredi à 19 h 30 à l'amphithéâtre du Jardin botanique de Montréal (angle Sherbrooke et Pie-IX). 277-9864 ou 733-9423.

Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence invite la population à s'inscrire au colloque intitulé « La violence familiale : s'en sortir », qui aura lieu ces 2 et 3 mai. 842-8777.

La Fondation culturelle Jean-de-Brébeuf vous convie à une causerie intitulée « Wolfgang Amadeus Mozart : du dilettante au divin », que donnera M. Marc Launay, président de la société musicale

Le Clavier d'autrefois. Rendez-vous au pavillon Lalemant (5625, rue Decelles). 342-1624.

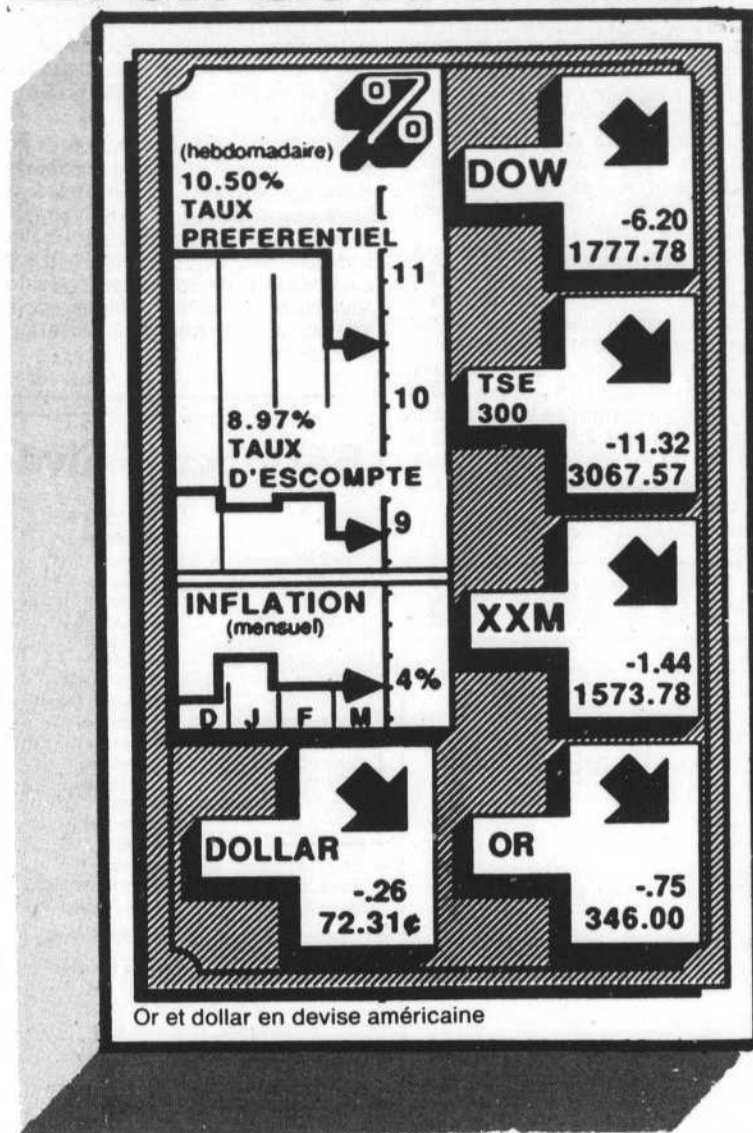
La troupe du Collège français présente *Les Sorcières de Salem*, d'Arthur Miller, au Nouveau Théâtre d'Outremont (5210, rue Durocher) ces 2, 3 et 4 mai, à 19 h 30. Pour réservations : 495-2581.

Vous êtes convié à une rencontre organisée par Arche II, réseau canadien pour les droits des animaux, à l'hôtel Rene-Elizabeth, galerie 3, 1er étage, à 19 h 30. 731-6381.

Ouverture à 19 h du forum « Immigration-Racisme-Pluralisme » au 429, square Viger, en compagnie de Mme Louise Robic, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, et de Mme Juanita Westmoreland-Traoré, présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration. 845-5195.

L'hôpital Saint-Luc est à la recherche de jeunes femmes de 15 à 35 ans qui ont des problèmes d'acné. Celles-ci peuvent profiter d'un examen gratuit et sécuritaire tout en participant à un projet de gynécologie conjoint en dermatologie et gynécologie. Les personnes intéressées doivent téléphoner à la clinique de l'hôpital Saint-Luc, 285-1525, poste 344, et demander Mme Josée-Ann Trudeau.

## EN UN COUP D'OEIL



Or et dollar en devise américaine

## LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

JOCELIN DUMAS

### LE COURTIER LÉVESQUE, BEAUBIEN DÉPOSE SON PROSPECTUS

Un prospectus provisoire a été déposé par Lévesque, Beaubien et Compagnie Inc. auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec et des autres autorités similaires au Canada. Les actions de ce premier appel public à l'épargne constitueront un placement admissible à un régime d'épargne-actions et donneront droit à une déduction égale à 50 % de leur coût d'acquisition aux individus admissibles. Le prix de l'émission ne sera déterminé qu'immédiatement avant le dépôt du prospectus final qui aura lieu au début de juin 1986. L'émission proposée pour un montant d'environ \$ 40 millions sera achetée par un groupe de preneurs fermes dirigés par Dominion Securities Pitfield Limited et comprenant Wood Gundy Inc., Geoffrion, Leclerc Inc., et McNeil, Mantha, Inc.

### Dome peut reporter sa dette

Dome Petroleum Limited a annoncé hier qu'elle avait obtenu des dérogations de la part de ses créanciers, lui permettant de reporter au 30 mai tout paiement devant être effectué, au plus tard le 29 mai 1986, en vertu de l'Accord de rééchelonnement de la dette. Ces dérogations donnent à la société 30 jours supplémentaires pour documenter un accord relatif au plan intérimaire annoncé précédemment. La société a mis en entierement un montant égal aux intérêts dus et courus jusqu'au 30 avril ; la moitié de cette somme devant avoir été remise hier aux créanciers et le solde, le 15 juin ou à la signature du plan intérimaire, selon celui des deux événements qui se produira le premier. Le plan intérimaire prend fin le 28 octobre 1986 et peut être prolongé avec l'accord des créanciers, au 28 février 1987, s'il devient nécessaire de disposer de davantage de temps pour établir un plan à long terme.

### Le bénéfice de BCE baisse à \$ 0.93 par action au premier trimestre

Entreprises Bell Canada Inc. (BCE) a réalisé un bénéfice de \$ 0.93 par action au premier trimestre, soit une diminution de 10.6 % par rapport à \$ 1.04 à la période correspondante l'année dernière. Au premier trimestre, le bénéfice net consolidé attribuable aux actions ordinaires a été de \$ 230.4 millions, en baisse de 5.7 % par rapport aux \$ 244.4 millions à la même période l'an dernier. Le bénéfice par action ordinaire a été calculé d'après un nombre moyen de 248.9 millions d'actions ordinaires en circulation, soit une augmentation de 6 % par rapport aux 234.8 millions d'il y a un an.

Le président du conseil de BCE, M. A. Jean de Grandpré, a précisé qu'une baisse du bénéfice pour la première moitié de l'année était prévue et que la diminution du bénéfice au premier trimestre était surtout attribuable à une baisse de l'apport de Northern Telecom Limited et de TransCanada PipeLines Limited (TCPL). Le bénéfice est susceptible de s'améliorer au cours de la seconde moitié, a-t-il dit, mais le bénéfice par action pour l'année devrait être moins élevé qu'en 1985.

### Le bénéfice trimestriel d'Artopex augmente de 115 %

Pour le trimestre terminé le 31 mars 1986, la société Artopex International Inc. a réalisé des revenus de \$ 8.8 millions, en hausse de 22 % par rapport au chiffre de \$ 7.2 millions de l'an dernier. Le bénéfice net pour la même période s'est accru de 115 % en passant de \$ 308,000 ou \$ 0.086 par action à \$ 661,000 ou \$ 0.142 par action pendant que le nombre moyen d'actions en circulation augmentait de près de 30 %.

### Imasco réalise \$ 2.40 par action

Pour son exercice financier terminé le 31 mars 1986, la société Imasco a réalisé un bénéfice net de \$ 261.7 millions, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'an dernier. Le bénéfice par action ordinaire s'établit par ailleurs à \$ 2.40 en comparaison de \$ 2.25 il y a un an. Les ventes du réseau de produits et services de consommation au Canada et aux États-Unis ont atteint \$ 8.69 milliards au cours de l'exercice, ce qui marque une hausse de 18 %. Les revenus se sont chiffrés à \$ 5.33 milliards, soit 22 % de plus que les \$ 4.35 milliards enregistrés il y a un an.

Le président et chef de la direction d'Imasco Limited, M. Paul Paré, croit que toutes les divisions de la compagnie sont en bonne posture pour faire face à la concurrence de leurs secteurs et marchés en 1987 et pour contribuer encore à la croissance du bénéfice d'Imasco. « Le groupe Imasco a hâte d'accueillir ses nouveaux membres, Canada Trustco et la Corporation Genstar », a dit M. Paré.

On envisage une émission d'actions pour assurer le financement à long terme de l'acquisition de la Corporation Genstar, mais la nature de cette émission, son importance et son moment restent encore à déterminer.

### Datagram : pas de perte, pas de profit

Pour son troisième trimestre terminé le 28 février dernier, la société Datagram de Boucherville a rapporté un profit net consolidé nul, soit \$ 0.00 par action, en comparaison d'un bénéfice net consolidé de \$ 45,000 pour la même période l'année précédente. Les ventes avaient néanmoins augmenté de 20 % par rapport à l'an dernier pour s'établir à \$ 1,684,000.

Pour la période de neuf mois, la perte nette consolidée s'élève à \$ 180,000 ou \$ 0.07 par action contre un profit net consolidé de \$ 175,000 ou \$ 0.10 par action pour la même période l'an dernier.

## Réduction des hypothèques d'un an à 10 % par la BNE

# La Banque Royale du Canada abaisse le taux préférentiel de 0.75 % à 10.50 %

JEAN CHARTIER

Les grandes banques canadiennes ont abaissé leur taux préférentiel de 11.25 % à 10.75 % à 14 heures hier, et la Banque Royale les a tout de suite déclassées avec une baisse de 0.75 %, à 10.50 %. Le mouvement a donc été général, important, et il y a eu surenchère.

En conséquence, on s'attend à ce que le mouvement se poursuive au cours des prochaines semaines. Le directeur du service de la trésorerie de la Banque Royale à Montréal, M. David Borsalou, a déclaré au DEVOIR que ce nouveau changement de 0.75 % reflète tout simplement les changements sur les marchés monétaires à court terme.

Depuis six semaines, a-t-il dit, la courbe s'est aplatie entre les taux à long terme et les taux à court terme. C'est quasiment une ligne droite maintenant. L'adjudication des bons du Trésor à 90 jours par la Banque du Canada s'est faite à un rendement moyen de 8.72 % par rapport à 9.02 % la semaine précédente, ce qui signifie que le taux d'escompte a glissé de 9.27 % à 8.97 %.

Le cambiste en chef montréalais de la Banque de Montréal, M. Philippe Brunet, souligne aussi que les taux au jour le jour que sont les taux préférentiels ont diminué beaucoup plus que les bons du Trésor à 90 jours hier, mais c'est que plus les taux sont à court terme, plus ils fléchissent présentement. En outre, les bons du Trésor fléchissent depuis quelque temps déjà. L'écart entre le taux d'escompte et le taux privilégié de la Banque Royale se maintient à 150 points de base environ.

M. Borsalou fait remarquer que le taux privilégié demeure élevé en termes réels puisqu'il est de 6.5 % plus

Terme	Nouveaux taux	Variation
1 an	10.0 %	- ¼ %
2 ans	10 ¼ %	- ¼ %
3 ans	10 %	- ¼ %
4 ans	10 ½ %	- ¼ %
5 ans	10 ½ %	- ¼ %

élevé que le taux d'inflation, tandis qu'il se situe habituellement entre 4 % et 5 % au-dessus du niveau d'inflation. M. Borsalou s'attend à voir le taux privilégié canadien à 10 % dans quelques semaines. Il restera un écart avec le taux préférentiel américain, dit-il, mais celui-ci est susceptible de baisser à nouveau de 8.5 % à 8 %, ou même 7.5 %. L'écart entre les taux canadien et américain se maintiendrait entre 1.5 % et 2 %.

Le directeur du service de trésorerie de la Banque Royale signale que le dollar canadien s'est très bien comporté ces dernières semaines bien que les signaux ne soient pas encore fantastiques. Il n'est pas question d'un dollar à 75 cents US, dit-il, mais il ne serait pas étonné de le voir toucher 73.25 cents US au cours du mois, soit \$ CAN 1.33 pour \$ US 1. Il a fallu hier \$ 1.3650 pour \$ US 1. Notre dollar a fermé à 72.31 cents US, en baisse de 33 centièmes par rapport à son niveau de mercredi à la fermeture.

La Banque de Nouvelle-Écosse a aussi abaissé tous ses taux hypothécaires après la fermeture des marchés à 16 h 30, aux niveaux de 10 % pour les prêts renouvelables dans un an et de 10.50 % pour les taux renouvelables dans cinq ans. La BNE a ainsi pris le leadership des bas taux



Les acheteurs éventuels de maisons peuvent actuellement contracter une hypothèque pour sept ans à 10.75 %.

hypothécaires. Le taux pour les prêts renouvelables dans deux ans sont fixés à 10.25 %.

M. Borsalou ne serait pas surpris que l'écart entre les taux d'un et cinq ans s'agrandisse à 1 %, mais il ne prévoit pas de nouvelle réduction des taux hypothécaires contractés pour cinq ans. C'est le plus bas niveau depuis 1978 et M. Borsalou est favorable à un contrat signé pour cinq ans dans les conditions actuelles. Il ne s'attend nullement à ce que ceux-ci descendent sous le seuil des 10 %. Les taux d'un an seront certainement à 11 % dans un an, dit-il, et les taux de 5 ans à 12 %.

Le cambiste principal à la Banque de Montréal, M. Philippe Brunet, souligne que la Banque de Montréal est le chef de file pour les taux hypothécaires. Habituellement, dit-il, les taux hypothécaires sont plus élevés

que le taux préférentiel, mais actuellement on peut obtenir un prêt hypothécaire contracté pour sept ans à 10.75 % et un prêt à taux préférentiel au jour le jour à 10.75 % également. Les taux payés sur les dépôts par les banques ont aussi été abaissés hier de 9 % à 8.5 % pour cinq ans et à 8 % pour un an. Cela donne une nouvelle marge de jeu aux banques pour les hypothèques consenties.

En fait, les taux hypothécaires à long terme ont fortement baissé en raison de la forte concurrence entre banques et parce que beaucoup de clients choisissent les contrats à long terme présentement. M. Brunet précise qu'il y a habituellement tendance à fléchissement des taux au troisième trimestre. Par la suite, il s'attend à légère remontée, mais nullement à une volatilité comme ce qu'on a connu jusqu'à maintenant.

## Les producteurs de lait espèrent que la politique sera révisée cet été

QUÉBEC (PC) — Le président de la Fédération des producteurs de lait du Québec, M. Jacques Boucher, espère, tout comme l'industrie laitière, qu'il sera possible d'obtenir une révision de la politique laitière canadienne à l'été. « C'est uniquement parce qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un consensus avec les producteurs des autres provinces que le Québec a signé l'entente qui ne prévoit aucun financement pour les surplus de beurre », a-t-il indiqué dans une entrevue au Soleil.

La dernière politique laitière prévoit que ces frais de financement seront à la charge des producteurs.

L'industrie laitière a dénoncé cette décision, au Québec, tout en rappelant que M. Boucher est celui qui a signé l'entente nationale, à titre de président de la Fédération canadienne des producteurs de lait.

On prétendait alors que le président de la Fédération des producteurs de lait du Québec avait trahi l'entente avec la coopération sur la politique du beurre.

Or, selon M. Boucher, les producteurs n'avaient pas le choix pour le moment que de se satisfaire de cette entente, d'autant plus que les surplus de la Commission canadienne du lait pour la période en cours doivent suffire à financer les surplus de beurre. Il faut absolument que toutes les provinces soient d'accord pour que l'entente se concrétise. Étant donné qu'il n'y a pas eu de consensus à la dernière ronde de négociation sur le financement des surplus, ils sont restés à la charge des producteurs.

Cela éviterait des écarts de \$ 0.09 à la baisse en été et de \$ 0.05 en hiver pour l'industrie de la distribution et les consommateurs, soutient M. Bergeron.

## Montréal accueillera le Mondial de la publicité francophone

(PC) — Montréal accueillera en septembre prochain un nouvel événement commercial international, le premier Mondial de la publicité francophone sous la présidence d'honneur du maire Jean Drapeau.

Cet événement, dont les détails ont été rendus publics hier en conférence de presse, a été mis sur pied par deux membres du conseil d'administration du Publicité-Club de Montréal, M.M. Daniel Melchers et Yves Gougoux, qui se sont fixés comme objectif d'en faire une manifestation annuelle.

« Nous avons voulu que cet événement se tienne annuellement ici pour faire de Montréal la plaque tournante des communications d'expression française. Montréal deviendra ainsi la porte d'entrée du grand marché nord-américain pour les clients des agences publicitaires du monde francophone international », a dé-

claré M. Melchers, qui assumera la présidence de cette première édition du Mondial de la publicité francophone.

Le Mondial comportera deux volets, soit un concours et un contenu professionnel.

Les concours primera les meilleures pièces publicitaires d'expression française. Le contenu professionnel sera couvert par une série d'ateliers et de conférences.

Le public sera également invité à voter pour les meilleures publicités dans les semaines précédant l'événement.

La remise des trophées, or, argent et bronze, se fera lors d'un gala présenté sur les ondes du nouveau réseau de télévision Quatre Saisons.

Le Mondial de la publicité francophone se tiendra au Palais des congrès.

## Le gouvernement fédéral doit cesser de traiter la Voie en parent pauvre

# Le président de Canada Steamship estime que la Voie maritime n'est plus concurrentielle

ST. CATHARINES (PC) — De l'avis de M. Paul Martin, président de Canada Steamship Lines, la Voie maritime du Saint-Laurent n'est plus concurrentielle.

« A moins que le gouvernement fédéral cesse de la traiter en parent pauvre, ce grand héritage national qu'est la Voie maritime du Saint-Laurent ne survivra pas », a lancé M. Martin qui était conférencier au déjeuner hebdomadaire du club Rotary de St. Catharines, jeudi midi.

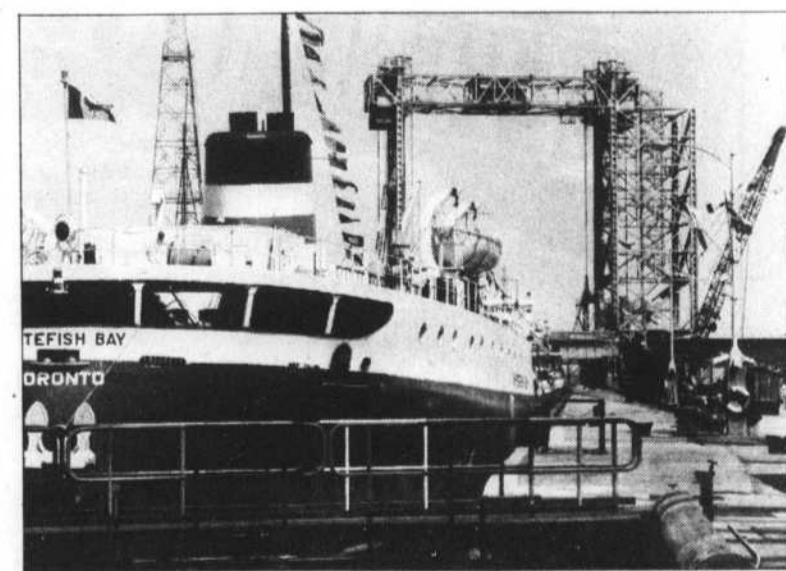
Le président et chef de la direction de Canada Steamship Lines n'y va pas par quatre chemins quand il affirme que « cette splendide ressource nationale, grande réalisation canadienne et corridor de la nation vers le cœur du continent décline constamment parce que la réalité brutale est que la voie maritime n'est plus concurrentielle ».

### Trois solutions avancées

M. Martin, qui dirige la plus grande entreprise canadienne privée oeuvrant dans le domaine du transport maritime et de la construction navale, propose trois solutions pour aider la Voie maritime à se tirer du marasme.

Premièrement, il conviendrait, dit-il, d'examiner sérieusement la politique tarifaire ferroviaire régissant le transport des céréales de l'Ouest et d'éliminer les distorsions artificielles qui nuisent à la prospérité de Thunder Bay. Une telle action, jumelée à la décision d'aller de l'avant avec le rajustement longtemp attendu du réseau ferroviaire de l'Est, pourrait réduire de près de 50 % l'écart concurrentiel défavorable de la Voie maritime.

En deuxième lieu, il serait très im-



Trois solutions sont proposées pour tirer la Voie maritime du Saint-Laurent du marasme.

portant, selon M. Paul Martin, de convoquer à brève échéance une conférence de tous les intervenants dont la survie dépend de la Voie maritime, tels que les entreprises de navigation, les propriétaires de remorqueurs, les propriétaires d'élevateurs à grains, les chantiers navals, les armateurs, les marchands de fournitures pour navires, les autorités portuaires et maritimes, les municipalités concernées et les deux paliers de gouvernement.

« Ceux qui y participeront devront faire des choix et prendre des mesures attendues depuis longtemps. Il leur faudra identifier les coûts devant être réduits et, ce qui consti-

tuera la clé de voûte d'une telle réunion, s'entendre sur le partage équitable, entre tous ceux dont la survie dépend de la Voie maritime, du fardeau résultant de la réduction des coûts.

Puisqu'il apparaît si crûment évident, de poursuivre M. Martin, que le gouvernement fédéral s'est résolu à laisser la Voie maritime mourir de sa belle mort, la conférence proposée serait une belle occasion de constituer un fonds commun destiné à sensibiliser le public aux avantages que la nation canadienne tout entière tire de la Voie maritime.

La troisième solution mise de l'avant par le président de Canada

Steamship Lines fait appel à un réexamen et à une réévaluation de la juridiction exclusive que le gouvernement fédéral exerce sur la Voie fluviale.

« Les intérêts légitimes du Québec, de l'Ontario et du Manitoba, par exemple, pourraient prendre une plus grande importance qu'ils n'en ont eu précédemment. C'est peut-être la seule façon de contrer la myopie du gouvernement fédéral à l'égard de la Voie maritime », a soutenu M. Martin.

### Structure tarifaire biaisée

De l'avis du président de Canada Steamship Lines, l'une des raisons pour lesquelles la Voie maritime n'est plus concurrentielle, c'est que « la structure tarifaire ferroviaire canadienne est biaisée au détriment de la Voie maritime ».

On constate que le fermier de l'Ouest débourse environ \$ 6 de plus la tonne qu'il ne le devrait pour acheminer ses céréales via Thunder Bay. Ceci est attribuable, selon M. Martin, à la façon dont le gouvernement et les chemins de fer établissent leur grille tarifaire pour le transport du grain vers l'Est.

Selon le conférencier, la position non concurrentielle de la Voie maritime s'explique également par l'attitude du gouvernement fédéral. « On peut la décrire au mieux comme indifférente, a-t-il affirmé.

« C'est une attitude qui se reflète dans les répercussions de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest ; dans les investissements d'immobilisations que le gouvernement d'Ottawa a négligé de faire à Thunder Bay et dans ses dernières mesures législatives. »

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Bénéfice net record de \$ 26.8 millions

## La Société générale de financement n'échappera pas à l'examen dans le cadre de la démarche de privatisation

CLAUDE TURCOTTE

La Société générale de financement (SGF) n'échappera pas à l'examen gouvernemental dans le cadre de la démarche de privatisation dans laquelle s'est engagée la nouvelle équipe ministérielle en place à Québec.

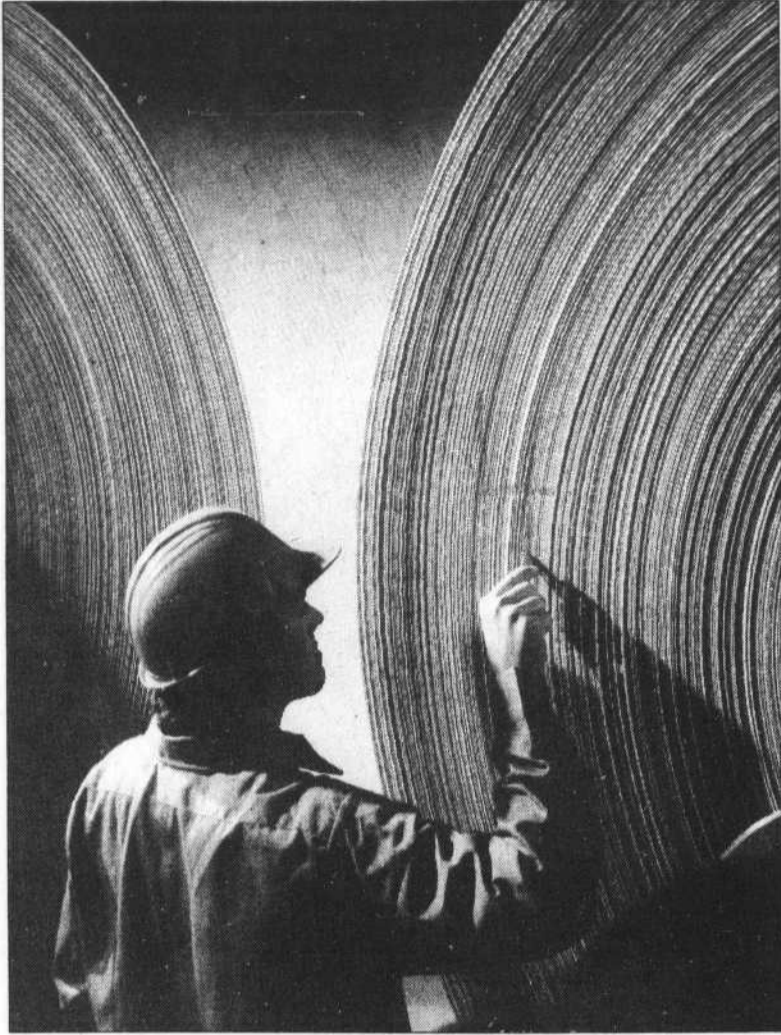
M. Daniel Johnson, ministre de l'Industrie et du Commerce, a voulu le dire lui-même aux actionnaires de la SGF, qui tenait hier son assemblée annuelle. Sans présumer des privatisations dont pourraient être l'objet ou pas les compagnies reliées à la SGF, il a cependant indiqué que le gouvernement entend « conserver un bras séculier qui agrairait de concert avec des intérêts privés dans le cadre de grands projets.

« Il ne s'agira pas de liquider notre patrimoine, a expliqué le ministre, mais bien de réaligner nos forces et nos ressources pour exploiter au maximum les nouveaux talents du Québec. (...) Le Québec est, dans certains secteurs et pour des projets industriels majeurs, en concurrence avec d'autres régions au Canada et avec d'autres pays. Nos concurrents ont eux aussi des instruments et des politiques et adoptent des pratiques qui leur permettent de favoriser leur développement en accélérant ou suscitant des investissements. Le rôle du gouvernement est de plus en plus celui d'un catalyseur et pourra certainement être assumé par une société d'État en complémentarité avec celui du secteur privé.»

Le réexamen du rôle et du mandat de la SGF se fera selon le processus déjà connu, soit avec la participation du ministre d'État à la privatisation, M. Pierre Fortier, du ministre titulaire, M. Johnson, et d'un sous-comité du Cabinet. M. Johnson n'a pu donner hier de précisions quant à l'échéancier envisagé pour cette période de réflexion. Le gouvernement a accordé la priorité au dossier de Soquem, mais « pour le reste, ça reste à venir », a répondu le ministre.

Le président de la SGF, M. Jean-Claude Lebel, a cependant mentionné que cette remise en question devrait être complétée dans « un délai relativement court ». Il a aussi précisé qu'en attendant les décisions de privatisation qui pourraient toucher certaines entreprises du Groupe, la SGF n'a pas à subir un gel de ses activités et que d'ailleurs elle n'a pas présentement à prendre, en pratique, de décisions sur des projets d'acquisition ou d'association.

Le rapport annuel de la SGF pour 1985 fait état d'un actif de \$ 1.4 mil-



liard et d'un chiffre d'affaires consolidé de \$ 700 millions, des investissements directs et indirects dans une vingtaine de filiales et d'entreprises affiliées, qui ensemble produisent des revenus de \$ 2.8 milliards et emploient au-delà de 21,000 personnes. On retrouve la SGF dans cinq principaux secteurs : les produits forestiers, les équipements énergétiques, la pétrochimie, l'aluminium et la biotechnologie.

En 1985, la SGF a obtenu un bénéfice net record de \$ 26.8 millions, soit \$ 7 millions de plus qu'en 1984. Le bénéfice avant intérêts des actionnaires minoritaires fut de \$ 50 millions, comparativement à \$ 53 millions l'année précédente, alors que le chiffre d'affaires avait été de \$ 779 millions. Selon M. Lebel, cette diminution est principalement attribuable à la conjoncture défavorable dans les produits forestiers, qui est le secteur le

plus important du Groupe. Une grève de 11 mois à Marine Industrie a également contribué à la baisse.

Pour 1986, les perspectives sont favorables, a soutenu le P.D.G. Les résultats du premier trimestre de 1986 indiquent un bénéfice net de \$ 6.8 millions et des revenus consolidés de \$ 158.2 millions, comparativement à \$ 6.3 millions et \$ 143.7 millions respectivement pour la même période l'an dernier.

Dans le secteur des produits forestiers en 1985, Donohue a vu son bénéfice net baisser de \$ 30.3 millions en 1984 à \$ 20.7 millions l'an passé, alors que Domtar a accru son bénéfice net de \$ 90.5 millions en 1984 à \$ 110.4 millions en 1985. Dofor, une filiale, qui détient des placements dans Donohue et Domtar, a porté son bénéfice net de \$ 30 millions en 1984 à \$ 33.8 millions l'an passé.

Dans le secteur des équipements

## Concert de protestations contre les mesures US sur les pluies acides

WASHINGTON (PC) — Les grands ténors de l'industrie de la houille viennent de déclencher un concert de protestations contre les mesures législatives projetées pour combattre les pluies acides.

Selon eux, ces mesures auront pour effet de priver des milliers de personnes de leur gagne-pain et de transformer en villes-fantômes des centaines de localités dont les mines de charbon sont la principale, sinon la seule, industrie locale.

Pour la deuxième journée consécutive mercredi, des représentants patronaux et syndicaux oeuvrant dans l'industrie de la houille ont fait front commun contre les mesures destinées à combattre les pluies acides, mesures qui font actuellement l'objet d'un examen de la part d'une sous-commission du Congrès sous la présidence du représentant démocrate de la Californie, M. Henry Waxman.

Le gouverneur Arch Moore, de la

Virginie occidentale, un État qui est un important producteur de charbon, a soutenu devant la sous-commission sur l'environnement de la Chambre des représentants que les défenseurs des contrôles sur les pluies acides ont provoqué « une situation anti-charbon ».

Le plus important producteur de charbon aux États-Unis, Peabody Holding Company Inc., a soumis à la sous-commission une analyse démontrant que le projet de loi à l'étude entraînerait la perte de 78,000 emplois — mineurs, employés de soutien et autres travailleurs — à la suite de la diminution de l'utilisation du charbon.

## Bélanger, Sauvé

Avocats

Ronald Adam	Jacques Hurlé
Robert Alan	Sophie Jean
Manon Beauchemin	Pierre Journet
Dennis Beaulieu	Michel Lanctôt
Christiane Bélanger	Claude Lapierre
Louise Bélanger	Michael Larivière
Marcel Bélanger, c.r.	Luc Lefebvre
Alain Bergeron	Jean-Paul Legault
Gérard Caisse	Jean-François Lemay
Michel Cantin	Daniel Mandron
Mimi Côté	Nicolas Martin
Richard Coutu	Claude Nadeau
Michel Delorme	Richard Nadeau
Alain-Claude Desforges	René Plette
Sylvie Devito	Alain Rondeau
Pierre Dozois	Pierre Sauvé
Claude J.E. Dupont	Marc Simard
Michel Dupuy	Francoise Tourangeau
* Aline Grenon	François Tremblay

\* Aussi membre du Barreau de l'Ontario

28ième étage, Tour de la Bourse  
Square Victoria  
Case Postale 221  
Montréal, Qué. H4Z 1E6  
Télécopieur: (514) 876-3053  
Télex: 05-25423  
Téléphone: (514) 878-3081

## CARNET DES JURISTES

S.L. Cytrynbaum, Jacques Berkowitz,  
Howard Berger, Morton Piasetski

Avocats

ont le plaisir d'annoncer  
l'ouverture de leur bureau  
à compter du 1er mai 1986 sous le nom de

Cytrynbaum, Berkowitz, Berger, Piasetski

au

4141 ouest, rue Sherbrooke  
Suite 300  
Montréal, Québec H3Z 1B8  
Téléphone: (514) 931-3555

## Mulroney déclare que le pays n'a pas les moyens de surenchérir en subventions agricoles

DENIS LESSARD  
de la Presse Canadienne

VANCOUVER — Le Canada n'a pas les moyens de se lancer dans une surenchère de subventions agricoles avec les États-Unis et l'Europe, a indiqué hier le premier ministre Mulroney, promettant toutefois de se « battre comme un diable », au Sommet économique de Tokyo, pour faire reculer le protectionnisme.

« Il n'y a qu'une chose sûre. Il n'y aura pas de miracle (à Tokyo), mais on se débattrait comme des diables pour régler le problème de nos agriculteurs, coincés par une guerre commerciale entre les États-Unis et l'Europe », a dit hier M. Mulroney.

Cependant, suivre l'exemple de ces deux pays en subventionnant massivement l'agriculture coûterait environ \$ 3 milliards par année au gouvernement, a rappelé hier M. Mulroney à l'issue d'une rencontre de 90 minutes avec les principaux groupes agricoles du pays.

En outre, cela contribuerait à augmenter les taux d'intérêt, accroissant d'autant le fardeau des agriculteurs canadiens. « On paierait deux fois plus », a dit M. Mulroney, rappelant que chaque hausse d'intérêt de 1 % coûtait jusqu'à \$ 140 millions aux fermiers canadiens.

M. Mulroney doit s'envoler en après-midi vers le Japon pour assister à la douzième rencontre annuelle des leaders des sept pays industrialisés de l'Ouest.

Flanqué de cinq de ses ministres les plus importants, hier, il a rencontré une vingtaine des leaders agricoles canadiens, pour préparer son plaidoyer à Tokyo.

Après la rencontre, M. Bernard Duval, vice-président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, a appuyé le refus fédéral de se lancer dans une guerre de subventions, « une solution à court terme » qui engendrerait un trop gros morceau des fonds fédéraux, observe-t-il.

Heureux que le Sommet se penche sur le dossier agricole, M. Dorval estime qu'une meilleure concertation internationale est vitale pour les fermiers canadiens, forcés de miser sur l'exportation pour survivre.

Pour Bill Duke, le président de l'Association des producteurs de blé de l'Ouest canadien, Ottawa devrait insister pour que les produits agricoles, les céréales en particulier, tombent sous la juridiction des accords du GATT (accord général sur le commerce et les douanes).

Selon lui, il sera « très difficile » de ramener les Américains à la raison, ayant détenu par le passé jusqu'à 49 % du marché mondial des céréales, ils ont reculé à 32 % et attendront vraisemblablement des progrès avant de baisser les armes devant la Communauté économique euro-

péenne (CEE), pense M. Duke.

Pour la première fois, on prévoit une affrontement chez les « sept » dans le secteur agricole. Les Américains, cette année, par une nouvelle loi agricole, subventionnent largement leurs producteurs de céréales afin de ravir le marché d'exportation de la CEE. Avec la baisse du prix mondial des céréales qui en résulte, les céréaliers canadiens étaient confrontés à une baisse de 20 % de la va-

leur de leur récolte.

Mercredi, Ottawa annonçait une série de mesures, d'une valeur de \$ 340 millions, pour prêter main forte aux fermiers.

Selon lui, Ottawa ferait mieux de conquérir un sommet des pays concernés par le commerce international des céréales, la Chine, l'Australie, l'URSS, les États-Unis et l'Argentine, pour réclamer un peu plus de collaboration de Washington.

## RENDEZ-VOUS

**Vivre L'ÉVÈNEMENT**

Déjeuner-causerie  
de La Chambre de  
commerce de Montréal

**COMPLET**



M. Pierre Martin

Président et chef de la direction  
Gaz Métropolitain

Le mardi 6 mai 1986 à midi  
Hôtel Le Reine Elizabeth, Grand Salon  
Prix d'entrée: 30\$

M. Martin a intitulé son allocution: "L'énergie les nouveaux enjeux"

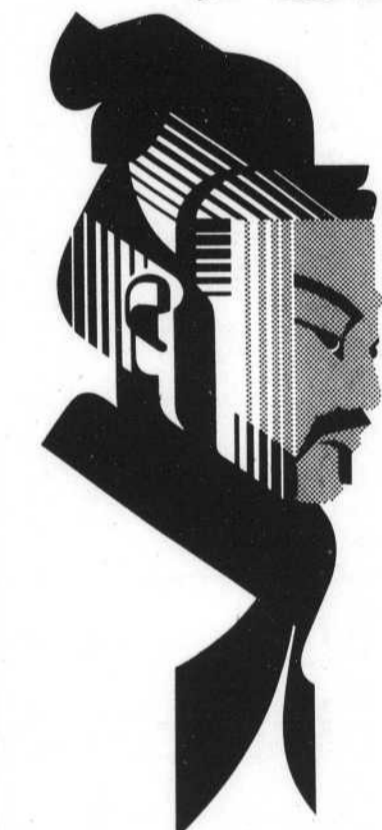
Prochain conférencier: M. Jean Paul Chareton  
Président et chef de la direction  
Aluminerie de Bécancour inc.

Mardi 13 mai 1986 Le Grand Hôtel

Pour renseignements et réservations: Endrée Martel, 288-9090  
772, rue Sherbrooke ouest Montréal (Québec) H3A 1G1



La Chambre de commerce  
de Montréal



華  
夏  
瑰  
宝

# Il faut absolument voir Chine : Trésors et Splendeurs du 18 mai au 19 octobre

Palais de la Civilisation  
Île Notre-Dame

En exclusivité à Montréal  
De l'âge du Bronze  
jusqu'à l'époque des empereurs Ming

La Chine millénaire,  
la Chine des Fils du Ciel  
tout-puissants et extraordinaires  
vient à Montréal

Une présentation de la Société  
du Palais de la Civilisation  
pour la Ville de Montréal

Près de la moitié de quelque 200 oeuvres exceptionnellement prêtées par une vingtaine de musées et d'organismes de la République populaire de Chine n'ont jamais auparavant quitté leur pays d'origine. Le point de mire de l'exposition : cinq guerriers et deux chevaux en terre cuite, grandeur nature, provenant d'une armée de 7 000 guerriers enterrés debout, à côté de la tombe du Premier Empereur de Chine, une découverte qui, il y a une dizaine d'années, a bouleversé les archéologues... et le monde entier.

Une brillante exposition qui prend la relève de Ramsès II et son temps... en plus grand!

Réservez votre visite dès maintenant. Les billets sont en vente aux guichets de la Place des Arts, à la Galerie des boutiques de la Place Ville-Marie, aux comptoirs de Ticketron\* et par téléphone, avec une carte de crédit, en s'adressant à Télétрон\* ou à la Place des Arts\*. La Place des Arts accepte les commandes postales en ajoutant des frais de service de 1,50 \$ par billet; envoyer un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre de Chine/Place des Arts au 1501, rue Jeanne Mance, Montréal H2X 1Z9 en indiquant deux choix de dates et heures désirées.

\*Frais de service

Adultes : 5,50 \$  
Enfants, étudiants, 3<sup>e</sup> âge : 3 \$

Heures d'ouverture : tous les jours. Dimanche à jeudi, de 9 h à 19 h; vendredi, samedi et veille des jours fériés, de 9 h à 21 h. (Exceptionnellement, le Palais de la Civilisation sera fermé du 12 au 16 juin; les 23-26-30 mai et 2-6-9-19 juin, la dernière heure d'accueil sera 16 h.)

Les billets comportent une date et une heure spécifiques. Aucun billet ne sera remboursé, échangé ou annulé; un billet perdu ne sera pas remplacé.

Renseignements : (514) 395-1986

## LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

### La coopérative VanCity étudie le « comportement social » de la compagnie avant d'investir

PAULE DES RIVIÈRES

Une nouvelle forme d'investissement connaît dans l'Ouest du pays un véritable engouement : ses promoteurs tiennent compte non plus seulement de la cote des titres en bourse, mais du « comportement social » des entreprises.

D'inspiration américaine — aux États-Unis, des fonds d'une valeur de \$ 50 milliards sont gérés en prenant en considération des critères sociaux ou moraux aussi bien que financiers —, ces investissements sont encore nouveaux au Canada, mais déjà fort bien accueillis.

Ainsi, la coopérative de crédit de Vancouver — la plus importante au pays — garantit aux participants à son « fonds commun à responsabilité sociale » que leur argent est investi dans « des compagnies avec une conscience ».

D'ailleurs, la popularité du fonds mutuel de placement est telle que VanCity tente de rendre son fonds accessible à tous les Canadiens.

« Une nouvelle mentalité s'est développée. Les gens ne surveillent plus seulement le rendement, mais également d'autres facteurs », explique M. Robert Quart, directeur de la coopérative à Vancouver. Près de 50 % des participants au fonds de Vancouver ont entre 35 et 40 ans.

« Au début, dit M. Quart, on croyait qu'il y aurait un coût à la vertu, mais les compagnies dans lesquelles nous investissons rapportent bien, aussi bien que celles que nous boudons ». Il faut dire que Vancouver City Savings Credit Union est très tolérante dans ses analyses et écarte seulement les titres qui contredisent de manière flagrante les critères qu'elle s'est fixés.

Les participants au fonds savent cependant que leur investissement — un minimum de \$ 500 est exigé — ne sera d'aucune manière relié à une compagnie présente en Afrique du Sud, pas plus qu'il n'aidera une compagnie tirant ses revenus de l'énergie nucléaire. (Ainsi, Ontario Hydro est rayée de la liste de VanCity).

« Une compagnie qui fabrique des pièces pour les missiles de croisière sera bannie, mais une autre qui fait des couvertures pour l'armée canadienne non », explique M. Quart.

De même, les compagnies qui bénéficieraient des investissements du fonds doivent aussi favoriser de bonnes relations avec leurs employés.

VanCity n'est pas seule à se disputer les investisseurs « à conscience » : à Edmonton, M. Roger Laing, un travailleur social, et son père Crawford, un actuaire, sont sur le point de lancer leur entreprise, qui s'adresse celle-là aux fiduciaires de fonds de pension. CEDAR (Canadian Ethical And Responsible Investment) sera accessible dans un premier temps aux résidents d'Alberta, de Colombie-Britannique et d'Ontario. M. Laing tente d'obtenir l'autorisation de travailler dans les autres provinces.

CEDAR s'attend à gérer d'ici un an entre \$ 20 ou \$ 30 millions. Les critères « moraux » sur lesquels son conseil d'administration et ses chercheurs se fient avant d'investir dans une compagnie sont les suivants : les activités de la compagnie sur le plan international, ses activités dans l'industrie militaire et dans

l'industrie nucléaire ; ses préoccupations écologiques, le sérieux qu'elle accorde à ses responsabilités communautaires, la qualité de ses relations avec ses employés et l'utilité des produits pour le consommateur.

Les compagnies seront étudiées cas par cas même si, comme il en est pour les individus, « il n'existe aucune entreprise au-dessus de tout soupçon ».

Ceci dit, « les compagnies font partie de notre société et nous voulons les encourager à se conduire de manière responsable », ajoute M. Laing fils.

Tout comme VanCity, les Laing puisent une partie de leur information sur les compagnies canadiennes aux États-Unis, notamment en ce qui touche leur présence en Afrique du Sud, qui fait l'objet d'études systématiques depuis de nombreuses années.

Aux États-Unis, les investissements sociaux existent depuis 1940, lorsque des gros syndicats (et quelques organismes gouvernementaux) ont voulu éviter les entreprises ayant la réputation de maltraiter leurs employés. Mais c'est surtout dans la foulée de la guerre du Vietnam que des nombreux groupes ont publiquement dénoncé les investissements « dans la guerre ».

Un troisième type de services est offert dans l'Ouest présentement, s'occupant celui-là des demandes d'individus. Le responsable est M. Larry Trumkey, un conseiller en placement, qui offre un service sur mesure à ses clients.

« Il y en a qui veulent être certains qu'ils n'encouragent d'aucune manière, ni directement, ni indirectement, les compagnies qui ont des intérêts dans le tabac, ou l'alcool. (D'ailleurs, ces deux produits sont les deux moins populaires chez les clients de M. Trumkey). Pour d'autres, ce sont les pollueurs qui sont les ennemis. M. Trumkey dirige un service précis chez un courtier en valeurs mobilières. Ses clients combinent critères sociaux et critères financiers.

Au lieu d'insister sur le boycottage (comme ce fut le cas pour la multinationale Nestlé) des « mauvaises » compagnies, les nouveaux investisseurs se veulent « positifs » en encourageant les « bonnes » compagnies.

Au Québec, il n'existe pas de service similaire même si de nombreux citoyens et groupes ont dénoncé à maintes reprises les activités de compagnies en Afrique du Sud ou celles qui refusent de reconnaître les syndicats d'employés.

À la Fédération des travailleurs du Québec, les gestionnaires du Fonds de solidarité n'ont pas de critères officiels, mais encouragent les entreprises qui accordent de l'importance aux relations avec leurs employés et à leur sécurité au travail. Mais chaque cas est étudié.

« Récemment, dit M. Louis Fournier du Fonds de solidarité, nous avons rejeté la demande d'une franchise d'un club vidéo, qui n'a pu nous garantir qu'il n'y aurait pas de matériel pornographique. On se donne petit à petit notre propre jurisprudence. »

Dans ce dernier cas, il est relativement aisé d'identifier les « mauvaises » compagnies. Mais il n'en va pas ainsi dans tous les secteurs, et c'est la raison pour laquelle seuls les cas les plus criants sont bannis.

### D'autres projets extérieurs au secteur des communications sont à l'étude Power Corporation dit ne pas renoncer complètement à Télé-Métropole, mais toute l'affaire est remise en question

JOCELIN DUMAS

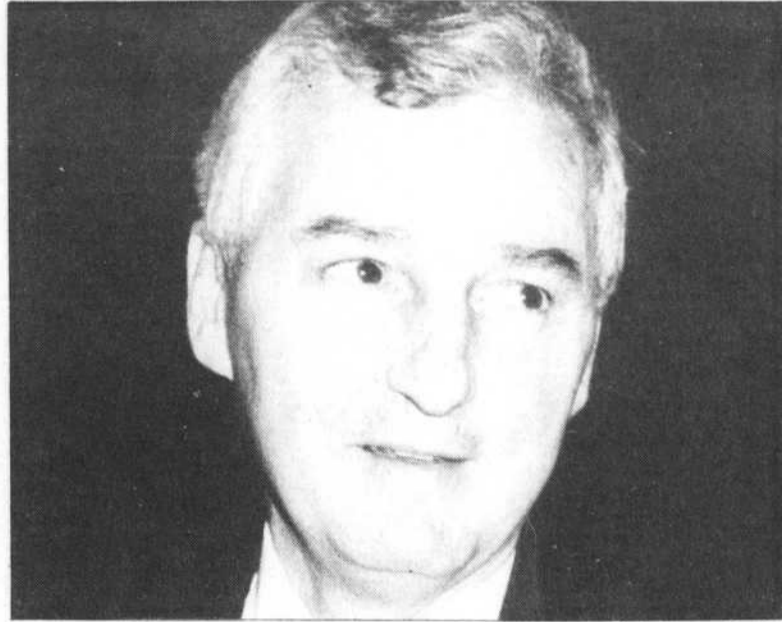
La société Power Corporation du Canada ne renonce pas complètement à acquérir une participation dans Télé-Métropole, mais pour le moment « toute l'affaire est remise en question » alors que d'autres projets extérieurs au domaine des communications nécessitant des mises de fonds beaucoup plus importantes sont présentement à l'étude, a déclaré en substance hier M. Paul Desmarais, président du conseil et chef de la direction de Power à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires.

Un communiqué émis mercredi laissait entendre que Power renonçait définitivement à acquérir une participation de 40 % dans Télé-Métropole pour quelque \$ 98 millions, mais M. Desmarais a précisé que la convention conclue avec la Succession J.A. Desève, la Fondation J.A. Desève et Ciné-Monde Inc., prévoyait sa résiliation immédiate en cas d'un refus du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de l'entériner. Une nouvelle entente pourrait être négociée.

« Si on se présente une deuxième fois, on fera ce que l'on a à faire (pour répondre aux exigences du CRTC), a indiqué M. Desmarais mais il dit ne pas être certain de vouloir poursuivre son expansion dans le domaine des communications. Il n'exclut pas une association avec un partenaire pour acheter Télé-Métropole, possiblement avec son président et chef de la direction, M. Roland Giguère, mais affirme qu'aucune rencontre à cet effet n'a encore été tenue.

« Il n'y a pas seulement au Québec où l'on peut acheter des choses de ce genre, indiquait M. Desmarais, il y en a aussi ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe. » Il soulignait par ailleurs que sa société dispose de liquidités totalisant \$ 248 millions sans aucune dette, ce qui laisse une marge de manoeuvre considérable pour emprunter des fonds à la mesure des acquisitions envisagées.

« Nous avons d'autres projets beaucoup plus importants quant à la mise de fonds requise, mais ce n'est



M. Paul Desmarais, président du conseil d'administration et chef de la direction de Power Corporation

### Quebecor réitère son intention d'acquérir T-M

La société Power Corporation du Canada n'est pas la seule encore intéressée à prendre le contrôle de Télé-Métropole. M. Pierre Péladeau, président et chef de la direction de la société d'édition Quebecor, a réitéré hier son intention de présenter une offre, mais « on n'a pas encore regardé l'affaire en détail », nous disait-il.

« Il nous manque encore des éléments avant de prendre une décision et ce n'est pas avant plusieurs semaines qu'elle sera rendue », a-t-il poursuivi.

M. Péladeau compte s'associer à un syndicat financier formé de quatre autres partenaires pour ce projet, dont les noms « on sur-

prendront plus d'un » lorsqu'ils seront connus.

En attendant, les actuels actionnaires de Télé-Métropole auront de quoi se réjouir de la surenchère qui semble s'amorcer. Sans compter qu'une nouvelle offre présentée par un groupe ou l'autre devra vraisemblablement être majorée de façon importante.

Au moment de la signature de la convention entre Power et M. Roland Giguère, mandataire des fiduciaires actionnaires de Télé-Métropole, les actions de la société de télédiffusion avaient une valeur boursière de \$ 30,75. Elles s'échangent ces jours-ci à plus de \$ 41.

pas pour immédiatement », disait-il. Power figure notamment sur la liste des intéressés à l'acquisition de Télé-Métropole Canada, une société fédérale de la Couronne mise en vente par le gouvernement conservateur.

Et même si d'autres groupes se montrent intéressés à Télé-Métropole, M. Desmarais n'entend pas se presser. Il part en Chine pour trois semaines en voyage d'affaires. « J'aurai le temps de penser à tout cela, disait-il, et au retour, on verra... »

Le président de Power, M. James Burns, qui a été muté au poste de président délégué du conseil, a dévoilé hier aux actionnaires les résultats financiers du premier trimestre. Le bénéfice consolidé non vérifié de Power Corporation du Canada avant postes extraordinaires et autres postes s'élève à \$ 30,8 millions pour les trois mois terminés le 31 mars 1986 en comparaison de \$ 19,8 millions à pareille date l'an dernier.

Après avoir pourvu aux dividendes sur les actions privilégiées non participantes, ce bénéfice consolidé s'établit à \$ 0,49 par action privilégiée participante et action comportant des droits de vote limités. Il était de \$ 0,36 l'an dernier.

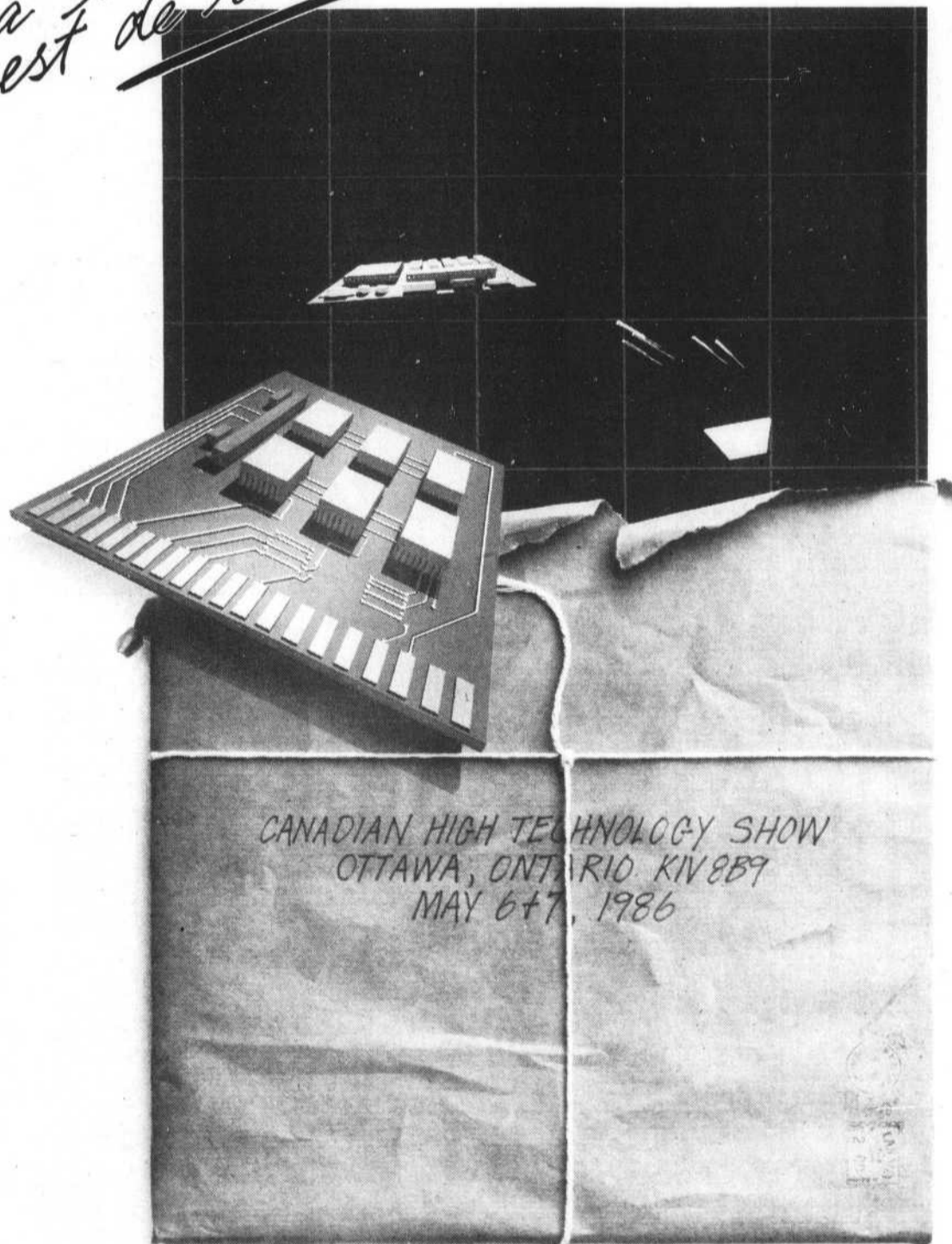
Faisant état de la solide structure financière de Power, « fruit d'un programme délibéré de consolidation étalé sur les cinq dernières années », M. Burns a indiqué qu'il ne lui revenait pas de « spéculer en public » sur l'utilisation éventuelle des fonds disponibles.

Il a simplement indiqué que Power fonde sa stratégie d'investissement sur un désir d'acquiescer une position de contrôle dans les entreprises qui l'intéressent, opération qui doit se faire préférentiellement à l'amiable, et qu'elle n'intervenait pas par la suite dans la gestion courante.

Power agit plutôt au niveau des conseils d'administration pour y surveiller les résultats financiers et « placer à côté des représentants de Power une saine brochette d'administrateurs extérieurs venus de tous les horizons du milieu des affaires ».

Le dividende versé sur ces actions a par ailleurs été majoré de \$ 0,0625 et il s'établira à \$ 0,25 pour les actionnaires inscrits le 16 juin.

*La Saskatchewan est de retour*



Les industries de technologie de pointe de la Saskatchewan vous présentent leur nouvelle gamme impressionnante de produits et de services. Venez rencontrer au pavillon McElroy les exposants de la Saskatchewan dont l'esprit d'innovation et l'expertise sont présents dans chaque produit de technologie de pointe présenté. La Saskatchewan vous offre produits, technologies et possibilités d'investissement.



Saskatchewan  
Economic  
Development  
and Trade

Saskatchewan  
Science and  
Technology

Saskatchewan

POUR OBTENIR DES CANDIDATURES DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR  
**842-9645**

#### SEARS CANADA INC. AVIS DE DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de 6 cents par action a été déclaré pour toutes les actions de la Compagnie, payables le 13 juin 1986 à tous les porteurs d'actions, les détenant le 14 mai 1986 à la fermeture.

Par ordre du Conseil  
**J. J. M. Eagan**  
Secrétaire

Toronto, Ontario, le 28 avril 1986



#### AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de \$0,125 l'action sur les actions ordinaires et subalternes de classe «A» sans droit de vote, en circulation, de la compagnie a été déclaré payable le 3e jour du mois de juin 1986 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 20e jour du mois de mai 1986.

Par ordre du Conseil  
d'administration,

La Vice-Présidente, Directrice générale du service juridique et Secrétaire,  
**DIANE MARCELIN LAURIN**

Montréal, le 4e jour d'avril 1986.

### LA FIDUCIE D'IMMEUBLES DU CANADA

#### RÉUNION D'INFORMATIONS DES PROPRIÉTAIRES

VENDREDI, LE 2 MAI, 1986, à 18:30 HRE  
LE GRAND HÔTEL, SUITE RÉGENCE «C»  
MONTRÉAL, PROVINCE DE QUÉBEC

LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA FIDUCIE D'IMMEUBLES DU CANADA, RECOMMANDENT AUX PROPRIÉTAIRES D'ASSISTER À CETTE RÉUNION.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

TORONTO (PC) — Le repli des cours s'est poursuivi hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a fini la journée en baisse de 11,32 points, à 3067,57.

Quelque 20,17 millions d'actions ont changé de main comparativement à 20,72 millions la veille.

Dans les industrielles, Nova Alberta A a perdu 27 1/2 cents à \$4,85, Develcon 15 cents à \$3,60. Moore Corp. 1-4 à \$36 3/8, Canadian Pacific Ltd 1-4 à \$17 1/8 et Scotts Hospitality 3-8 à \$39 1/4. Noranda Inc. a gagné \$3 1/8 à \$18 5/8 et TransCanada Pipelines 1-8 à \$17 3/8. Bell Enterprises était inchangé à \$40.

Dans les mines, Royex Gold a coté 5 cents à \$2,95, Versey Resources 15 cents à \$3,05 et Teck Corp. B-3 à \$27 7/8. CME Resources gagne 3 cents à 43 cents et Nickel Nri 1 cent à 43 cents.

Dans les pétroles, Numac Oil and Gas abandonne 3-8 à \$3 3/8, Asamera Inc. 1-4 à \$5 1/2 et Canadian Oil and Gas 5 cents à 90 cents. Ulster Petroleum avance de 3 cents à \$1,28.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 3 columns: TSE 300, Produits Industriels, Produits de consommation. Includes values like 3067.57, 3879.51, 2572.87 and various stock symbols.

Table with 2 columns: A, B. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: C, D. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: E, F. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: G, H. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: I, J. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: K, L. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: M, N. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: O, P. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: Q, R. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: S, T. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: U, V. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: W, X. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: Y, Z. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AA, AB. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AC, AD. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AE, AF. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AG, AH. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AI, AJ. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AK, AL. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AM, AN. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AO, AP. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AQ, AR. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AS, AT. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AU, AV. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AW, AX. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AY, AZ. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BA, BB. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BC, BD. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BE, BF. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BG, BH. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BI, BJ. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BK, BL. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BM, BN. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BO, BP. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: A, B. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: C, D. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: E, F. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: G, H. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: I, J. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: K, L. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: M, N. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: O, P. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: Q, R. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: S, T. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: U, V. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: W, X. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: Y, Z. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AA, AB. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AC, AD. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AE, AF. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AG, AH. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AI, AJ. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AK, AL. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AM, AN. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AO, AP. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AQ, AR. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AS, AT. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AU, AV. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AW, AX. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AY, AZ. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BA, BB. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BC, BD. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BE, BF. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BG, BH. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BI, BJ. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BK, BL. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BM, BN. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BO, BP. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BQ, BR. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BS, BT. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BU, BV. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BW, BX. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: BY, BZ. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: CA, CB. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: CC, CD. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: CE, CF. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: CG, CH. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: CI, CJ. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: CK, CL. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: CM, CN. Lists various stock symbols and their prices.

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

Table with columns: Option, M, P, V, etc. Lists various option contracts.

NEW YORK La baisse du Dow Jones se poursuit

NEW YORK (AFP-AP) — Wall Street a terminé hier en baisse malgré une tentative de reprise de courte durée en cours de séance, au lendemain de sa baisse historique.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles — le baromètre du New York Stock Exchange — qui avait perdu la veille près de 42 points, a terminé la séance à 1.777,78 en baisse de 62 points. Dans l'après-midi, l'indice a un moment repris plus d'un point par rapport à son niveau de clôture de mercredi, mais a de nouveau reculé.

Jeudi l'atmosphère a été relativement active avec près de 148 millions de titres changés de main.

Le nombre d'actions en baisse (985) a dépassé celui d'actions en hausse (630), et 410 titres ont été inchangés.

De très nombreux analystes estiment que les investisseurs ont trouvé plusieurs prétextes pour prendre leurs bénéfices après la forte hausse de Wall Street des derniers mois: d'une part, les craintes d'un ralentissement de l'activité économique aux États-Unis, et d'autre part, les conséquences possibles de l'accident de la centrale nucléaire en Ukraine sur l'activité de certaines sociétés.

Après avoir annoncé, mercredi, un creusement de 38 du déficit commercial américain à 43,4 milliards de dollars au 1er trimestre et une baisse de 2,3 pc en mars de l'indice du Commerce au détail, le département de 1,2 pc des dépenses de construction le mois dernier aux États-Unis.

Parmi les valeurs en hausse on note: CBS 2,37 à 134,5 dollars, American Brands 2,25 à 97,12 dollars, Upjohn 4,87 à 173,87. Westinghouse Electric, après sa forte baisse de la veille est en hausse également de 1,5 dollar à 52,25.

Merck et Co. a poursuivi son mouvement de baisse, cédant 3 dollars à 170,5. Corning Glass Works a cédé 2,87 dollars à 70,87 et General Electric 1,12 dollar à 77.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan a perdu 1-4 à \$30 1-4, Canadian Pacific Ltd 1-4 à \$12 1-2, Dome Mines 1-8 à \$6 5-8, INCO 1-8 à \$13 5-8, TransCanada Pipelines 1-8 à \$12 5-8 et Ranger Oil 1-4 à \$3 3-8.

Seagram Co. gagne 3-4 à \$57 7-8 et Massey Ferguson 1-8 à 2 3-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

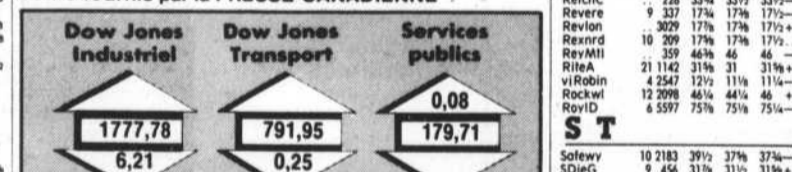
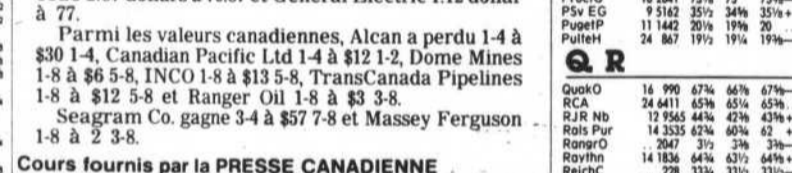


Table with 2 columns: A, B. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: C, D. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: E, F. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: G, H. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: I, J. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: K, L. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: M, N. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: O, P. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: Q, R. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: S, T. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: U, V. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: W, X. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: Y, Z. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AA, AB. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AC, AD. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AE, AF. Lists various stock symbols and their prices.

Table with 2 columns: AG, AH. Lists various stock symbols and their prices.

CEREALES

WINNIPEG (PC) — Les cours du seigle ont clôturé en hausse limite de cinq dollars, jeudi au marché à terme de Winnipeg, cependant que les autres grains se dépréciaient.

Rappelons que les variations quotidiennes des cours du seigle, de l'orge, du blé et de l'avoine sont limitées réglementairement à cinq dollars, en hausse ou en baisse. Pour le lin et le colza, la limite est de dix dollars dans les deux sens.

L'idée persistante que l'Union soviétique va entrer sur le marché canadien pour acheter du seigle, par suite des dégâts causés à ses cultures, a fait monter les cours de cette denrée.

Le seigle a enregistré un gain limite de cinq dollars et le contrat de livraison pour mai a clôturé à \$105,50.

Le colza, ferme au début de la séance, a par la suite enregistré une baisse limite de 10 provoquée par l'impression, de plus en plus répandue chez les opérateurs, que les gains récents étaient exagérés. Cette denrée a fini la journée sur un recul de \$9,80 à \$110 avec la position juin à \$281,50.

Le lin a cédé \$10 et mai clôturé à \$280,40.

L'avoine Corporation a abandonné \$3,30 à \$4 pour finir à \$89,50 en mai.

L'avoine descend de \$3,70 à \$3,80 clôturant finalement à \$109,50 à l'échéance mai.

DIVIDENDES

Dividendes de société déclarés hier, trimestriels sauf indication contraire.

Domtar Inc. \$2,1875 priv. 1986, \$3,5 millions ou 84 cents par action; 1985, \$3,4 millions ou 88 cents.

PCL Industries Ltd. 1er trim.: 1986, \$561,000 ou 4 cents (perte); 1985, \$71,000 ou 1 cent.

Inc., 1er trim.: 1986, \$241 millions ou 93 cents; 1985, \$255,4 millions ou \$1,04.

Nova, Alberta Corp., 1er trim. clos 31 mars: 1986, \$26,3 millions ou 4 cents; 1985, \$31,6 millions ou 8 cents.

Bel Canada Enterprises Inc., \$1,80 priv. 1986, \$2,2 millions ou 4 cents; 1985, \$1,8 millions ou 4 cents.

Bel Canada Enterprises Inc., \$1,80 priv. 1986, \$2,2 millions ou 4 cents; 1985, \$1,8 millions ou 4 cents.

Bel Canada Enterprises Inc., \$1,80 priv. 1986, \$2,2 millions ou 4 cents; 1985, \$1,8 millions ou 4 cents.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

MONTREAL

L'indice perd des points

MONTREAL (PC) — La tendance était irrégulière hier à la Bourse de Montréal et l'indice général a encore cédé 1,44 point, à 1573,78.

Le volume des échanges a gonflé, atteignant 5,859,985 actions contre 3,753,107 mercredi.

Les banques et les pétroliers ont progressé, alors que les forestières étaient inchangées. Les plus grandes variations ont été enregistrées dans le groupe des titres en baisse, en hausse de 16,40 à 1514,29.

Le titre Bell Canada Enterprises, inchangé à \$40 a été traité à 1,117,841 exemplaires. Teck Corp. B a cédé 1-4 à \$23 et 59,450 actions ont changé de main.

Power Corp. a gagné \$1 1-2 à \$35 1-4, Seagram 7-8 à \$79 3-4, CP Ltd 1-4 à \$17 1-8, Banque de Montréal 1-4 à \$33 3-4 et Banque nationale 1-2 à \$20 1-4.

Cascades a perdu \$2 5-8 à \$22 1-8 et Inco 1-4 à \$18 3-4.

La séance se termine avec 109 titres en hausse, 255 en baisse et 119 inchangés.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 3 columns: XMC MARCH, XCO HYDRO-CARBURE, XCB CANCAIRE. Values include 1573.78, 1077.50, 1499.37.

VARIATIONS DES TITRES

Table with 2 columns: XMC MARCH, XCO HYDRO-CARBURE. Values include 109, 119, 255, 1966.27, 1236.98, 3.07.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: A B, C D, E F. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: G H, I J, K L. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: M N, O P, Q R. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: S T, U V, W X. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: Y Z, AA, AB. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: AC, AD, AE. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: AF, AG, AH. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: AI, AJ, AK. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: AL, AM, AN. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: AO, AP, AQ. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: AR, AS, AT. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: AU, AV, AW. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: AX, AY, AZ. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: BA, BB, BC. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: BD, BE, BF. Lists various stocks and their prices.

Ventes Haut Bas Form. O.

Table with 3 columns: BG, BH, BI. Lists various stocks and their prices.

TAUX D'INTERET

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHECAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

Table with 4 main columns: Institutions financières, Unifamilial Duplex/Triplex, Multilogement, Semi-commercial et commercial, Prêts personnels. Rows include Banques, Commerce, Épargne, etc.

Compilation Fiducie du Québec — 29 avril 1986 \* Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec et de Québec. Taux sujets à changements sans préavis.

Tableau comparatif des taux d'intérêts sur les DÉPÔTS GARANTIS Long terme

Table with 4 main columns: Institutions financières, Dépôt min. (\$), A demande 30 à 59 Jrs, 60-89 Jrs, 90-119 Jrs, 120-179 Jrs, 180-364 Jrs, 5 ans, 4 ans, 3 ans, 2 ans, 1 an. Rows include Banques, Commerce, Épargne, etc.

Compilation Fiducie du Québec — 29 avril 1986 \* Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec, et de Québec. Taux sujets à changements sans préavis.

OPTIONS

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op., Dern. Op. Lists various options for different stocks.

Options (continued)

Table with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op., Dern. Op. Lists various options for different stocks.

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

Table with columns: High, Low, Price, Chs., Int. Lists contract prices for lumber.

Suite à la page 18



# SOMMAIRES DES RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES

## ÉLECTIONS QUÉBEC

### PARTIS POLITIQUES

Publication exigée par l'article 437  
de la Loi électorale (1984, chapitre 51)

DÉNOMINATION OFFICIELLE	FONDS ÉLECTORAL (\$)	PUBLICITÉ (\$)	SERVICES ET FOURNITURES (\$)	LOCATION DE LOCAUX (\$)	FRAIS DE VOYAGES ET DE REPAS (\$)	DÉPENSES NON RÉCLAMÉES (\$)	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTO- RALES FAITES OU AUTORISÉES (\$)	MONTANT MAXIMUM DES DÉPENSES ÉLECTORALES PERMIS PAR LA LOI (\$)	RÉCLA- MATIONS CONTESTÉES (\$)
MOUVEMENT SOCIALISTE	16000.00	2969.65	2468.30	41.40	451.40	----	5930.65	100198.50	----
NOUVEAU PARTI DEMOCRATIQUE DU QUÉBEC	82500.00	17527.25	39560.36	500.00	12925.57	----	70513.18	862385.25	----
PARTI COMMUNISTE DU QUÉBEC									RAPPORT NON PRODUIT EN DATE DU 10-04-1986
PARTI CREDIT SOCIAL UNI (QUÉBEC)/UNITED SOCIAL CREDIT									RAPPORT NON PRODUIT EN DATE DU 10-04-1986
*PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC	----	----	73.20	----	----	----	73.20	80563.25	----
*PARTI DU SOCIALISME CHRÉTIEN	----	----	100.00	----	----	----	100.00	1028592.50	----
PARTI HUMANISTE DU QUÉBEC	1952.30	1197.53	742.57	----	12.20	----	1952.30	145418.25	----
PARTI INDÉPENDANTISTE	15492.53	12099.99	2809.54	518.00	65.00	----	15492.53	376233.00	----
PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC/ QUÉBEC LIBERAL PARTY	1144154.25	298185.18	765024.38	14432.82	54709.25	445.00	1132796.63	1144150.00	1399.20
PARTI POUR LE COMMONWEALTH DU CANADA (QUÉBEC)/PARTY FOR THE COMMONWEALTH OF CANADA (QUÉBEC)	367.27	----	242.27	125.00	----	----	367.27	257577.25	----
PARTI PROGRESSISTE CONSERVA- TEUR DU QUÉBEC/PROGRESSIVE CONSERVATIVE PARTY OF QUÉBEC	9500.00	6221.93	3242.19	----	----	----	9464.12	461298.25	----
PARTI QUÉBÉCOIS	828200.00	356534.73	362858.51	10462.49	95560.11	1242.17	826658.01	1144150.00	----
PARTI VERT DU QUÉBEC/GREEN PARTY OF QUÉBEC	667.52	353.70	286.43	----	----	----	640.13	94662.25	----
UNION NATIONALE									RAPPORT NON PRODUIT EN DATE DU 10-04-1986

\* CE PARTI AVAIT AU MOINS UN CANDIDAT OFFICIEL AVANT SON RETRAIT D'AUTORISATION

### CANDIDATS-ES

Publication exigée par l'article 1 de la Loi sur les sommaires des rapports de dépenses électorales relativement aux élections générales du 2 décembre 1985 (1986, chapitre 7), concernant les candidats-es ayant droit à un remboursement partiel de leurs dépenses électorales.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE CANDIDAT-E PARTI	FONDS ÉLECTORAL (\$)	PUBLICITÉ (\$)	SERVICES ET FOURNITURES (\$)	LOCATION DE LOCAUX (\$)	FRAIS DE VOYAGES ET DE REPAS (\$)	DÉPENSES PERSON- NELLES (\$)	DÉPENSES NON RÉCLAMÉES (\$)	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES FAITES OU AUTORISÉES (\$)	RÉCLAMATIONS CONTESTÉES (\$)
<b>ANJOU</b>									
PIERRE MARC JOHNSON P.Q.	33481.10	19454.26	2717.99	2035.90	9272.95	----	----	33481.10*	----
DENIS RICARD P.L.Q.	34903.92	18900.90	9692.95	1235.00	3348.76	700.06	1200.00	35077.67*	----
								* MAXIMUM DES DÉPENSES ÉLECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:	35301.60
<b>ARGENTEUIL</b>									
DANIEL MAYER P.Q.	14753.73	6053.82	4098.76	900.00	2234.27	1175.63	----	14462.48*	----
CLAUDE RYAN P.L.Q.	26140.08	15875.56	4622.80	1495.00	3614.71	509.28	----	26117.35*	----
								* MAXIMUM DES DÉPENSES ÉLECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:	28580.80
<b>BERTRAND</b>									
ROBERT BOURASSA P.L.Q.	35984.40	17483.99	7158.10	2500.00	536.20	----	----	27678.29*	----
JEAN-GUY PARENT P.Q.	32600.00	21466.75	7063.72	3328.63	150.35	----	----	32009.45*	----
								* MAXIMUM DES DÉPENSES ÉLECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:	32563.20
<b>BOURASSA</b>									
LOUISE ROBIC P.L.Q.	28598.40	16825.52	8944.26	680.63	1092.23	----	----	27542.64*	----
MICHEL TROZZO P.Q.	22267.50	14611.96	5297.27	1950.00	226.45	----	----	22085.68*	----
								* MAXIMUM DES DÉPENSES ÉLECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:	29234.40
<b>BOURGET</b>									
YOLANDE L'ECUYER P.Q.	27495.00	13119.95	12372.69	1130.00	347.26	----	----	26969.80*	----
CLAUDE TRUDEL P.L.Q.	26980.80	16432.01	3441.20	1970.49	1317.66	----	----	23161.36*	----
								* MAXIMUM DES DÉPENSES ÉLECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:	26982.40

ABBREVIATIONS NON OFFICIELLES — P.I.: PARTI INDÉPENDANTISTE • P.L.Q.: PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC / QUÉBEC LIBERAL PARTY •  
P.P.C.Q.: PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR DU QUÉBEC / PROGRESSIVE CONSERVATIVE PARTY OF QUÉBEC • P.Q.: PARTI QUÉBÉCOIS •  
IND. AUT.: INDÉPENDANT AUTORISÉ / AUTHORIZED INDEPENDENT

Le Directeur général des élections  
du Québec  
Pierre-F. Côté, C.R.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE CANDIDAT-E PARTI	FONDS ÉLECTORAL (\$)	PUBLICITÉ (\$)	SERVICES ET FOURNITURES (\$)	LOCATION DE LOCAUX (\$)	FRAIS DE VOYAGES ET DE REPAS (\$)	DÉPENSES PERSON- NELLES (\$)	DÉPENSES NON RÉCLAMÉES (\$)	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES FAITES OU AUTORISÉES (\$)	RÉCLAMATIONS CONTESTÉES (\$)
<b>CHAMBLAY</b>									
GERARD LATULIPPE P.L.Q.	29248.55	18509.24	6677.85	1152.49	2908.97	----	----	29248.55*	----
LUC TREMBLAY P.Q.	21262.84	11187.03	4018.96	2500.00	1661.00	1790.64	----	21157.63*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								29924.00	
<b>CHAPLEAU</b>									
JEAN-CLAUDE CHARETTE P.Q.	29340.59	22425.67	4992.76	1656.00	91.75	1978.99	----	31145.17*	----
JOHN KEHOE P.L.Q.	32687.20	16708.55	8704.75	1906.55	1659.89	78.40	----	29058.14*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								33270.40	
<b>CHÂTEAUGUAY</b>									
PIERRETTE CARDINAL P.L.Q.	36342.26	23202.83	10369.25	2380.00	162.05	----	----	36114.13*	----
ROLAND DUSSAULT P.Q.	37564.61	28801.80	4142.77	2140.00	1278.18	444.98	----	36807.73*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								38216.80	
<b>CHOMEDEY</b>									
LISE BACON P.L.Q.	32387.80	20511.91	7878.86	1680.32	668.14	552.52	----	31291.75*	----
JOSEPH XENOPOULOS P.Q.	32141.97	23187.66	4580.31	1600.00	2124.36	640.71	----	32133.04*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								33314.40	
<b>CRÉMAZIE</b>									
GUY TARDIF P.Q.	32041.92	17767.74	10975.14	3090.24	32.00	----	----	31865.12*	----
ANDRE VALLERAND P.L.Q.	32674.52	25602.68	3664.91	2181.00	1184.99	----	----	32663.58*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								32884.00	
<b>D'ARCY-McGEE</b>									
RICHARD C. BOUGIE P.Q.	23934.10	23639.80	208.81	----	----	78.88	----	23927.49*	----
HERBERT MARX P.L.Q.	29458.40	19077.39	6279.52	1500.00	2473.97	125.99	----	29456.87*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								29458.40	
<b>DEUX-MONTAGNES</b>									
PIERRE DE BELLEFEUILLE P.I.	25569.69	18508.92	4721.37	500.00	1055.78	529.17	----	25315.24*	----
YVES LAUZON P.Q.	26713.88	14545.67	8352.06	1350.00	603.40	1628.76	----	26479.89*	----
YOLANDE D. LEGAULT P.L.Q.	31709.72	18904.56	7269.02	1748.39	3494.29	----	----	31416.26*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								32090.40	
<b>DORION</b>									
HUGUETTE LACHAPPELLE P.Q.	15705.19	7315.37	3495.24	2500.00	----	----	----	13310.61*	----
VIOLETTE TREPANIER P.L.Q.	26178.28	18118.32	3858.61	913.98	2256.25	705.43	----	25852.59*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								26880.80	
<b>FABRE</b>									
JEAN A. JOLY P.L.Q.	29364.00	21581.03	4051.62	1810.24	1076.91	589.68	----	29109.48*	----
MICHEL LEDUC P.Q.	29861.60	8428.36	18213.24	2230.00	990.00	----	----	29861.60*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								29861.60	
<b>GOUIN</b>									
JEAN L'ABBE P.L.Q.	25550.40	18582.35	3660.16	1972.60	1121.03	----	----	25336.14*	----
JACQUES ROCHEFORT P.Q.	25550.40	18001.45	5536.70	700.00	1121.25	----	----	25359.40*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								25550.40	
<b>GROULX</b>									
MADELEINE BLEAU P.L.Q.	37015.20	24716.58	9448.65	1420.00	770.82	226.33	----	36356.05*	----
ELIE FALLU P.Q.	28151.11	13428.55	8483.97	843.29	2701.90	----	----	25457.71*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								37516.00	
<b>HULL</b>									
GILLES MORAIS P.Q.	30783.14	19870.92	7371.78	2559.87	879.48	----	----	30682.05*	----
GILLES ROCHELEAU P.L.Q.	30629.52	21792.34	6342.60	1225.00	1234.26	----	----	30594.20*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								33111.20	

ABRÉVIATIONS NON OFFICIELLES — P.I.: PARTI INDÉPENDANTISTE • P.L.Q.: PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC / QUÉBEC LIBERAL PARTY •  
P.P.C.Q.: PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR DU QUÉBEC / PROGRESSIVE CONSERVATIVE PARTY OF QUÉBEC • P.Q.: PARTI QUÉBÉCOIS •  
IND. AUT.: INDÉPENDANT AUTORISÉ / AUTHORIZED INDEPENDENT

Le Directeur général des élections  
du Québec  
Pierre-F. Côté, C.R.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE CANDIDAT-E PARTI	FONDS ÉLECTORAL (\$)	PUBLICITÉ (\$)	SERVICES ET FOURNITURES (\$)	LOCATION DE LOCAUX (\$)	FRAIS DE VOYAGES ET DE REPAS (\$)	DÉPENSES PERSON- NELLES (\$)	DÉPENSES NON RÉCLAMÉES (\$)	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES FAITES OU AUTORISÉES (\$)	RÉCLAMATIONS CONTESTÉES (\$)
<b>JACQUES-CARTIER</b>									
JOAN DOUGHERTY P.L.Q.	28170.64	19573.13	5411.92	1200.00	105.00	----	600.00	26890.05*	----
DON WAYE P.Q.	26717.70	25744.05	188.70	320.50	260.00	206.96	----	26720.21*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								31406.40	
<b>JEANNE-MANCE</b>									
MICHEL BISSONNET P.L.Q.	31227.44	22384.09	6061.76	800.00	1933.59	----	----	31179.44*	----
MARIELLE LABERGE P.Q.	27616.60	21795.99	4247.73	260.00	551.00	754.02	----	27608.74*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								32493.60	
<b>L'ACADIE</b>									
JEAN CERMAKIAN P.Q.	24801.61	18640.05	3057.62	353.63	1912.60	717.81	----	24681.71*	----
THERESE LAVOIE-ROUX P.L.Q.	32098.68	16938.86	9485.71	3785.00	----	----	----	30209.57*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								32964.80	
<b>LAFONTAINE</b>									
JEAN-CLAUDE GOBE P.L.Q.	41021.00	25643.27	10385.91	760.00	3231.92	857.52	----	40878.62*	----
MARCEL LEGER P.Q.	41303.31	31764.90	6008.86	1870.00	1659.34	----	----	41303.31*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								41376.00	
<b>LAPORTE</b>									
ANDRE BOURBEAU P.L.Q.	30071.64	20143.57	5799.34	1160.50	2943.23	----	----	30046.64*	----
MAURICE COLLETTE P.Q.	24645.88	15783.94	5229.39	848.33	1639.09	----	----	23500.75*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								31231.20	
<b>LAPRAIRIE</b>									
ESTELLE LAFONTAINE P.Q.	40353.51	19615.05	10752.86	6492.07	3014.62	----	----	39874.60*	----
JEAN-PIERRE SAINTONGE P.L.Q.	41854.60	23204.10	10247.23	891.30	4947.17	1954.79	----	41244.59*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								41985.60	
<b>L'ASSOMPTION</b>									
ANDRE ASSELIN P.P.C.Q.	26184.54	10877.26	12112.28	2395.00	800.00	----	----	26184.54*	----
BERNARD BASTIEN P.Q.	37571.95	26073.14	5584.41	1303.75	4341.31	1989.81	----	39292.42*	----
JEAN-GUY GERVAIS P.L.Q.	38011.04	24665.86	7553.37	2376.18	4057.13	----	----	38652.54*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								39301.60	
<b>LAURIER</b>									
CHRISTOS SIRROS P.L.Q.	27907.20	22969.71	2699.09	1325.00	806.24	----	----	27800.04*	----
IVANO VELLONE P.Q.	31507.20	21062.35	4940.21	875.00	1541.29	257.86	----	28767.71*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								28945.60	
<b>LAVAL-DES-RAPIDES</b>									
GUY BELANGER P.L.Q.	31145.44	21192.45	7956.40	1645.87	130.85	----	----	30925.57*	----
BERNARD LANDRY P.Q.	31178.39	18599.35	8621.26	2959.74	998.04	----	----	31178.39*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								31178.40	
<b>MAISONNEUVE</b>									
LOUISE HAREL P.Q.	27800.80	13607.51	8312.00	3010.00	2871.29	----	----	27800.80*	----
MONELLE SAINDON P.L.Q.	27355.96	16833.73	6087.24	1683.02	1497.68	----	----	26101.67*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								28140.80	
<b>MARGUERITE-BOURGOYS</b>									
GILLES FORTIN P.L.Q.	26473.82	15479.56	5787.82	3000.00	2206.44	----	----	26473.82*	----
MAURICE MAISONNEUVE P.Q.	25072.31	18676.55	4639.51	800.00	868.68	674.35	----	25659.09*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								29136.80	
<b>MARIE-VICTORIN</b>									
GUY PRATT P.L.Q.	29317.96	18129.47	6038.34	1022.48	3557.66	----	----	28747.95*	----
CECILE VERMETTE P.Q.	22921.91	14108.56	5768.24	1650.00	1389.33	----	----	22916.13*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								29704.80	

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE CANDIDAT-E PARTI	FONDS ÉLECTORAL (\$)	PUBLICITÉ (\$)	SERVICES ET FOURNITURES (\$)	LOCATION DE LOCAUX (\$)	FRAIS DE VOYAGES ET DE REPAS (\$)	DÉPENSES PERSON- NELLES (\$)	DÉPENSES NON RÉCLAMÉES (\$)	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES FAITES OU AUTORISÉES (\$)	RÉCLAMATIONS CONTESTÉES (\$)
<b>MARQUETTE</b>									
NADIA ASSIMPOPOULOS P.Q.	24500.00	9907.97	9092.43	1180.00	4090.21	200.00	----	24470.61*	----
CLAUDE DAUPHIN P.L.Q.	24240.80	15553.89	5753.37	999.22	1900.45	----	----	24206.93*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								24770.40	
<b>MASKINONGÉ</b>									
PAUL-EMILE GELINAS P.Q.	28438.18	14060.22	8109.62	1891.00	4377.34	----	----	28438.18*	----
YVON PICOTTE P.L.Q.	28879.44	18246.31	2858.91	1851.85	5141.43	----	----	28098.50*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								28797.60	
<b>MÉGANTIC-COMPTON</b>									
MADELEINE BELANGER P.L.Q.	22373.60	14083.21	5375.63	827.00	1516.57	----	----	21802.41*	----
MAURICE BERNIER P.Q.	23325.76	9325.57	7449.77	1265.00	4283.91	----	----	22324.25*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								22605.60	
<b>MERCIER</b>									
GERALD GODIN P.Q.	28886.82	16325.96	4197.21	4700.00	3663.65	----	----	28886.82*	----
JOHN PARISELLA P.L.Q.	29308.00	22541.20	5312.83	716.92	732.51	----	4.64	29308.00*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								29308.00	
<b>MILLE-ÎLES</b>									
JEAN-PIERRE BELISLE P.L.Q.	28988.80	17896.50	2800.42	1896.00	----	----	420.00	23012.92*	----
JEAN-PAUL CHAMPAGNE P.Q.	29989.60	17022.45	6649.61	5028.60	1241.28	----	----	29941.94*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								29989.60	
<b>MONT-ROYAL</b>									
JOHN CIACCIA P.L.Q.	23933.69	11404.57	11216.26	560.00	125.00	----	----	23305.83*	----
DENYSE CUSSON P.Q.	20897.27	17061.81	2808.99	214.00	203.38	513.67	----	20801.85*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								26261.60	
<b>NELLIGAN</b>									
FRANCOIS LANDRY P.Q.	28695.30	25206.84	2312.00	----	486.78	547.00	110.00	28662.62*	----
CLIFFORD LINCOLN P.L.Q.	28323.36	19808.15	4437.50	600.00	70.90	----	----	24916.55*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								34072.00	
<b>NOTRE-DAME-DE-GRÂCE</b>									
JEAN-GUY MAILLOUX P.Q.	27067.70	22285.97	2483.35	578.25	1138.18	----	----	26485.79*	200.00
REED SCOWEN P.L.Q.	29243.36	20862.51	3760.65	1814.00	1086.33	----	----	27523.49*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								29830.40	
<b>ORFORD</b>									
RAYMOND COURNOYER P.Q.	24880.38	17681.79	3199.53	1206.50	1674.80	1082.57	----	24845.19*	----
GEORGES VAILLANCOURT P.L.Q.	30340.76	16250.93	11250.68	1542.33	1111.93	----	----	30155.87*	98.33
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								30340.80	
<b>OUTREMONT</b>									
ANDRÉE DE SERRES P.Q.	18000.00	15285.07	5766.34	2500.00	----	1402.88	346.85	25301.14*	----
PIERRE-C. FORTIER P.L.Q.	26336.90	15397.03	5595.99	1490.34	3852.69	----	----	26336.05*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								26881.60	
<b>ROBERT-BALDWIN</b>									
MICHELLE DOZOIS P.Q.	13718.96	25312.99	366.90	----	----	350.00	110.00	26139.89*	----
PIERRE MACDONALD P.L.Q.	36335.17	20546.13	6956.30	750.00	1243.21	1953.02	----	31448.66*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								37207.20	
<b>ROSEMONT</b>									
LISE DENIS P.Q.	28784.47	18024.47	5691.46	2500.00	1216.21	1501.04	----	28933.18*	----
GUY RIVARD P.L.Q.	29770.75	21049.68	5138.32	909.18	2673.57	----	----	29770.75*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								30480.80	

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE CANDIDAT-E PARTI	FONDS ÉLECTORAL (\$)	PUBLICITÉ (\$)	SERVICES ET FOURNITURES (\$)	LOCATION DE LOCAUX (\$)	FRAIS DE VOYAGES ET DE REPAS (\$)	DÉPENSES PERSON- NELLES (\$)	DÉPENSES NON RÉCLAMÉES (\$)	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES FAITES OU AUTORISÉES (\$)	RÉCLAMATIONS CONTESTÉES (\$)
<b>SAINT-FRANÇOIS</b>									
MONIQUE GAGNON-TREMBLAY P.L.Q.	30943.88	20342.66	6558.03	1923.00	2115.09	----	----	30938.78*	----
REAL RANCOURT P.Q.	27350.00	21166.02	3583.40	1609.19	951.82	----	----	27310.43*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								31760.00	
<b>SAINT-HENRI</b>									
ROMA HAINS P.L.Q.	30832.27	18132.70	6951.79	2300.00	2798.32	----	----	30182.81*	----
FRANCINE LALONDE P.Q.	23558.56	12630.25	7470.28	1275.00	2164.57	414.00	----	23954.10*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								30244.80	
<b>SAINT-JACQUES</b>									
ANDRE BOULERICE P.Q.	18689.30	12135.56	3415.05	1438.49	1626.41	----	----	18615.51*	----
JEAN-FRANCOIS VIAU P.L.Q.	25315.44	18026.03	4168.23	1063.83	1536.15	----	----	24794.24*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								25979.20	
<b>SAINT-LAURENT</b>									
MICHEL LAROUCHE P.Q.	23340.32	16378.37	4740.62	410.00	36.02	727.24	----	22292.25*	----
GERMAIN LEDUC P.L.Q.	33354.00	20971.38	9418.07	1000.00	1228.20	----	----	32617.65*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								33920.80	
<b>SAINT-LOUIS</b>									
HARRY BLANK IND. AUT.	24774.08	12830.55	9696.44	805.00	1068.32	----	----	24400.31*	----
JACQUES CHAGNON P.L.Q.	24658.48	17271.82	4273.59	2500.00	191.68	----	----	24237.09*	----
ARLINDO VIEIRA P.Q.	19682.78	8998.55	3319.08	500.00	6008.76	----	----	18826.39*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								25238.40	
<b>SAINTE-ANNE</b>									
GUIBERT BIARD P.Q.	19562.17	8889.30	7187.21	850.00	2627.77	----	----	19554.28*	----
MAXIMILIEN POLAK P.L.Q.	25255.60	16880.45	4164.45	1029.03	1743.85	1142.08	----	24959.86*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								25641.60	
<b>SAINTE-MARIE</b>									
YVES DUFOUR P.Q.	17544.66	13379.40	2206.04	1000.00	938.20	----	----	17523.64*	----
MICHEL LAPORTE P.L.Q.	22382.40	13585.83	3642.55	1000.00	2770.90	----	----	20999.28*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								22972.00	
<b>SAUVÉ</b>									
CHARLES HARDY P.Q.	29045.42	15649.98	10064.82	1582.66	1433.77	314.59	----	29045.42*	----
MARCEL PARENT P.L.Q.	27399.00	19575.53	5839.45	650.00	1299.24	----	----	27364.22*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								29581.60	
<b>SHEFFORD</b>									
MARC LACROIX P.L.Q.	33773.20	21342.15	7000.00	723.43	1501.58	940.48	----	31508.00*	----
ROGER PARE P.Q.	26741.24	20282.36	3580.45	1668.68	995.79	----	----	26527.28*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								34018.40	
<b>SHERBROOKE</b>									
RAYNALD FRECHETTE P.Q.	30977.60	23795.80	4455.13	1155.00	1476.78	----	----	30882.71*	----
ANDRE J. HAMEL P.L.Q.	30004.80	21104.15	5123.93	2279.10	1208.84	----	----	29716.02*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								30977.60	
<b>TAILLON</b>									
GINETTE DESJARDINS-OLIVIER P.L.Q.	33746.40	18025.44	8269.40	3805.91	3343.45	252.14	----	33696.34*	----
CLAUDE FILION P.Q.	33197.40	24133.28	6612.06	2000.00	452.06	----	----	33197.40*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								33746.40	
<b>TERREBONNE</b>									
YVES BLAIS P.Q.	33000.00	23266.02	3932.04	2665.62	3090.29	----	----	32953.97*	418.90
JOCELYN POIRIER P.L.Q.	33860.12	22276.69	5725.35	1636.44	3638.53	660.09	----	33937.10*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								35446.40	

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Progression étonnante par rapport à la décennie précédente

## Au moins cinq cents diplômés des années 70 de l'École des HEC sont devenus des entrepreneurs

CLAUDE TURCOTTE

Au moins 500 des diplômés des années 1970 de l'École des hautes études commerciales (HEC) sont devenus des entrepreneurs, ce qui est énorme comparativement au très petit nombre de finissants qui décidaient de fonder leur entreprise dans la décennie précédente, celle des années 1960.

C'est ce qu'a pu observer un professeur, M. Raymond Chaussé, chargé d'un projet pour honorer les diplômés des HEC de 1970 à 1980. M. Chaussé a pu constater qu'au début des années 60, à peine cinq ou six étudiants dans une classe devenaient des entrepreneurs; les autres allaient dans la fonction publique, devenaient cadres dans de grandes entreprises ou bien professeurs eux-mêmes.

La forte évolution des mentalités et des besoins sans doute a fait que dans la décennie suivante, de 1970 à

1980, il y a eu probablement 700 diplômés des HEC qui ont fondé des entreprises commerciales, manufacturières et de services, en y investissant des fonds personnels et surtout en les rendant rentables. On a pu s'en rendre compte aux HEC en rédigeant un bottin qui contient les noms de tous ces anciens étudiants. La liste actuelle comprend 500 diplômés entrepreneurs pour la décennie 1970-1980, mais elle est incomplète.

Ces 500 entrepreneurs ont donc tous reçu un questionnaire pour faire connaître à leur alma mater l'état de leurs affaires en 1986. Il y a eu par la suite une sélection des 20 meilleurs cas, parmi lesquels un imposant jury a choisi trois gagnants de prix *Entrepreneur HEC*. Curieusement, les trois ont pris leur envol pendant la très forte récession de 1981-1982. Les voici :

— M. Roger Lavoie, président de Les Solariums Zytco Ltée, est devenu un chef de file en matière de fabrication et d'installation de solariums haut de

gamme au Québec. Il a un chiffre d'affaires de \$ 4,5 millions, 35 employés et couvre une bonne partie du Québec et il a un bureau en Ontario. Il cherche à percer le marché américain. Il a démarré son entreprise en 1981, alors que les taux d'intérêt étaient très élevés, mais son investissement initial fut de \$ 3,000 seulement. En outre, ses fournisseurs, qui vivaient les effets de la crise, se sont montrés plus conciliants avec lui. L'entreprise pour laquelle il travaillait antérieurement allait plutôt mal; c'est ce qui l'a incité à devenir lui-même un entrepreneur.

— M. Serge Bernier a fondé avec des collègues Pêcheries atlantiques du Québec Inc., au moment où s'effondrait Pêcheurs unis du Québec. Il travaillait d'ailleurs pour cette coopérative. Par défi, c'est-à-dire pour faire mieux que les patrons qu'il critiquait, il a décidé de prendre la relève, dans des conditions très difficiles toutefois, puisqu'il devait faire face à trois crises : la récession éco-

nomique, la crise de Pêcheurs unis et la très mauvaise image qui en résultait, et enfin la crise politique sur les pêches entre Ottawa et Québec.

Pêcheries Atlantiques du Québec a bien relevé le défi; elle a eu un chiffre d'affaires de \$ 16 millions en 1985; elle a 42 employés. Elle a fondé une filiale, Transit Maritime Inc., qui s'installe en Tunisie avec l'aide de l'ACDI, pour profiter aussi d'avantages fiscaux et tarifaires et s'attaquer ensuite au marché européen. — Enfin, M. Robert Petit, président-directeur général de Audi Électronique Inc., a commencé lorsque Bell Canada a perdu son monopole dans la téléphonie. Il a réuni en 1981 un capital de \$ 15,000; aujourd'hui, l'entreprise a un chiffre d'affaires de \$ 1 million dans deux domaines, celui de la sonorisation commerciale (musique d'ambiance et appels internes) et surtout la vente, l'installation et le service dans les PME de systèmes de téléphones électroniques et des équipements périphériques requis.

## La RFA veut empêcher le dollar de continuer à baisser

WASHINGTON (AFP) — La RFA va poursuivre ses interventions sur les marchés des changes afin d'empêcher la poursuite de la chute du dollar, a annoncé le président de la banque centrale ouest-allemande, M. Karl-Otto Poehl, dans une déclaration publiée jeudi par le *Wall Street Journal*.

Je pense que le dollar est tombé assez bas, a affirmé M. Poehl, en indiquant qu'il ne souhaitait pas que la devise américaine baisse encore.

Selon le *Wall Street Journal*, le président de la Bundesbank a confirmé que la banque était intervenue lundi — pour la première fois depuis longtemps — en achetant des dollars afin de l'empêcher de poursuivre son mouvement de baisse.

Le dollar se changeait lundi à 2.15 D-marks avant cette intervention, pour remonter jeudi à l'ouverture du marché new-yorkais au-dessus des 2.20 D-marks.

Selon M. Poehl, interviewé à Francfort, il est temps que les marchés des changes commencent à se calmer et conservent le dollar à ses niveaux actuels. Le président de la Réserve fédérale

américaine, M. Paul Volcker, a-t-il ajouté, partage cette vue.

Alors que le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, s'est prononcé mercredi pour une relance de la croissance, notamment par une augmentation des demandes intérieures en RFA et au Japon, M. Poehl a indiqué qu'il est un peu irrité par les critiques américaines avant le sommet de Tokyo. Il a reconnu cependant qu'il y avait encore des possibilités pour la croissance économique.

M. Poehl a en outre souligné qu'il est difficile actuellement de faire quelque chose sur le taux d'escompte (comme le lui demande les États-Unis). Nous sommes dans une situation très curieuse et peu courante avec un Deutschemark qui est fort contre le dollar et faible contre le franc français.

Mais en faisant allusion à la précédente baisse en mars dernier lorsque la RFA a pris l'initiative de diminuer son taux d'escompte, avant le Japon et les États-Unis, M. Poehl a déclaré que personne ne peut nous accuser de ne pas être coopératifs.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE CANDIDAT-E PARTI	FONDS ÉLECTORAL (\$)	PUBLICITÉ (\$)	SERVICES ET FOURNITURES (\$)	LOCATION DE LOCAUX (\$)	FRAIS DE VOYAGES ET DE REPAS (\$)	DÉPENSES PERSON- NELLES (\$)	DÉPENSES NON RÉCLAMÉES (\$)	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES FAITES OU AUTORISÉES (\$)	RÉCLAMATIONS CONTESTÉES (\$)
<b>VACHON</b>									
DAVID PAYNE P.Q.	34499.53	13665.64	12975.83	4325.00	3533.06	----	----	34499.53*	----
CHRISTIANE PELCHAT P.L.Q.	34522.43	23839.35	5892.10	1919.51	2860.22	----	----	34511.18*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								34522.40	
<b>VERCHÈRES</b>									
MICHEL CHAPDELAINÉ P.L.Q.	33339.68	25558.77	5232.53	2281.94	----	----	33.01	33106.25*	----
JEAN-PIERRE CHARBONNEAU P.Q.	17251.20	24851.35	4209.91	2595.00	490.15	1754.89	----	33901.30*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								33902.40	
<b>VERDUN</b>									
PAUL ASSELIN P.Q.	18985.72	10321.91	4459.07	785.00	3305.60	----	----	18871.58*	----
PAUL GOBEIL P.L.Q.	23208.55	15542.42	4594.98	1446.72	738.36	----	----	22322.48*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								25522.40	
<b>VIAU</b>									
WILLIAM CUSANO P.L.Q.	28719.36	16654.34	6358.77	1700.00	2652.03	866.75	----	28051.89*	----
MARIE-CLAIRE NIVOLON P.Q.	24112.26	14441.76	5187.11	1300.00	1230.93	799.49	----	22959.29*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								29649.60	
<b>VIGER</b>									
COSMO MACIOCIA P.L.Q.	30332.92	20463.05	5671.81	1823.24	2232.89	----	----	30190.99*	----
ANDRÉ NORMANDEAU P.Q.	26490.40	21544.64	3302.99	1050.00	543.20	----	----	26440.83*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								30943.20	
<b>VIMONT</b>									
JEAN-GUY RODRIGUE P.Q.	33200.08	21798.81	8544.58	2000.00	811.90	----	----	33155.29*	----
JEAN-PAUL THEORET P.L.Q.	32408.40	20327.39	8933.94	2432.04	106.60	----	----	31799.97*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								33200.00	
<b>WESTMOUNT</b>									
RICHARD FRENCH P.L.Q.	27930.40	19258.71	5803.23	590.00	979.38	577.71	----	27209.03*	----
MAUD PIERRE-PIERRE P.Q.	24357.86	21076.21	1487.27	600.00	188.49	1002.14	----	24354.11*	----
* MAXIMUM DES DEPENSES ELECTORALES PERMISES PAR LA LOI POUR CETTE CIRCONSCRIPTION:								27930.40	

ABBREVIATIONS NON OFFICIELLES — P.I.: PARTI INDÉPENDANTISTE • P.L.Q.: PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC / QUÉBEC LIBERAL PARTY • P.P.C.Q.: PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR DU QUÉBEC / PROGRESSIVE CONSERVATIVE PARTY OF QUÉBEC • P.Q.: PARTI QUÉBÉCOIS • IND. AUT.: INDÉPENDANT AUTORISÉ / AUTHORIZED INDEPENDENT

Les chiffres figurant dans les sommaires sont tels qu'ils apparaissent dans les rapports produits par les agents-officiels des candidats-es et des partis politiques.

### Consultation des rapports

Toute électrice ou tout électeur peut, pendant un an, examiner le rapport de dépenses électorales produit par l'agent-officiel ainsi que les pièces justificatives correspondantes et en prendre des extraits ou copies au Centre de renseigne-

ments du Directeur général des élections du Québec au 3460, rue de la Pérade, Sainte-Foy (Québec) G1X 3Y5

### Publication disponible

De même, toute personne intéressée peut se procurer à la même adresse un volume comprenant un sommaire des rapports de dépenses électorales de tous les candidats-es ainsi que des partis politiques en lice lors des élections du 2 décembre 1985.

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378



parce qu'un vote, ça compte

tenue d'un scrutin  
financement des partis politiques  
carte électorale

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.